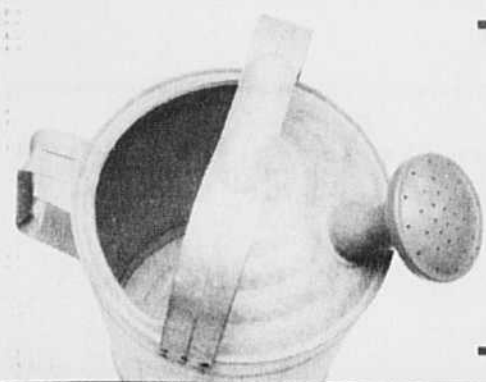




LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, No 183

MONTREAL, LE JEUDI 12 AOÛT 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

La grosse Chrysler

Jean-Robert Sansfaçon

La reprise est là... aussi certaine qu'un printemps québécois au matin d'un 21 mars de tempête de neige... L'économie croît à un rythme de tortue depuis des mois: un minuscule dixième de un pour cent d'augmentation de la production au Québec pour toute l'année 1992, et un non moins ridicule trois dixièmes de un pour cent au premier trimestre de 1993. Quand on sait qu'il faut au moins trois pour cent de croissance pour ne pas voir le chômage grimper, on comprend que 17 000 personnes de plus aient perdu leur emploi au Québec le mois dernier seulement.

On a beaucoup dit, beaucoup écrit à propos de cette phase de croissance qui s'amorce péniblement. On nous l'annonce plus lente qu'au lendemain des récessions antérieures, mais combien plus solide et plus longue! D'autant plus longue, soutiennent le gouverneur de la Banque du Canada et son ministre des Finances, qu'elle se manifeste à l'abri de toute flambée inflationniste.

Tous espèrent que ces honorables personnes aient raison, mais pour l'heure, cette corne d'abondance ne livre que des fruits déshydratés.

En fait, l'époque ne ressemble à rien de ce que nous avons connu dans le passé. Ni au Canada, ni ailleurs au monde.

Depuis la fin de la seconde grande guerre, la plus grande part de la hausse du niveau de vie des habitants des pays industrialisés était due à deux facteurs: la production de masse en usines de plus en plus mécanisées utilisant une main-d'œuvre abondante, et la possibilité d'écouler rapidement ces produits sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Les pays les plus avancés disposant de ressources naturelles abondantes, ou capables de se les procurer ont accru rapidement leur niveau de vie. Ce fut le cas de l'Amérique du Nord, de quelques pays européens et du Japon. Pour ce dernier pays notamment, le bond fut d'autant plus spectaculaire que le point de départ était très bas. Aujourd'hui, le produit intérieur brut par habitant du Japon a dépassé celui de plusieurs pays européens, mais il reste inférieur à ceux de l'Allemagne, de la Suisse, des États-Unis et même du Canada.

Or, ces succès du passé ne sont plus le gage d'une réussite future. Aucun de ces pays, pas même le mytique Japon, n'est désormais assuré de conserver sa place-privilegiée dans le peloton de tête des combattants de la jungle.

Certains mammoths aujourd'hui encore très rentables paieront cher leur lenteur à comprendre. Les temps changent plus vite qu'on ne le voudrait, plus vite qu'on est même en mesure de l'analyser. La réflexion sociologique ou économique prend du retard sur le rythme des bouleversements. Non seulement n'a-t-on pas vu venir la chute du mur de Berlin, mais personne n'est aujourd'hui en mesure de comprendre tout à fait ce qui nous arrive, encore moins de prévoir ce que l'actuelle transition nous réserve.

Ce que nous savons par contre, c'est que la capacité de s'adapter rapidement au changement devient une condition essentielle, sans être suffisante, pour éviter d'y laisser sa peau. L'ère qui s'annonce appartient aux sociétés, aux entreprises, aux individus dont la capacité d'initier et de négocier le changement sera la plus aigüe.

Même les supercomètes d'hier, les IBM, Apple et, plus près de nous, les Northern, Hydro-Québec ou autres Alcan du genre n'y échappent pas. Nos belles et grosses entreprises, championnes toutes catégories pendant la décennie quatre-vingt, risquent de ressembler bientôt à des vieilles Chrysler 8 cylindres. A plus forte raison notre système scolaire, notre réseau de soins de santé et l'ensemble de nos industries de services financiers, culturels ou même de communication.

Certains mammoths aujourd'hui encore très rentables, confortablement protégés par leur épaisse structure hiérarchique et la certitude d'être indélogeables, paieront cher leur lenteur à comprendre.

La réaction spontanée qui vient devant les modifications profondes de comportement qui restent à inventer, c'est bien sûr la peur d'y perdre des plumes et beaucoup de la sécurité d'antan. Une réaction qui s'apparente à celle de l'ami abandonné refusant de comprendre que rien n'est jamais acquis et qu'on ne bâtit pas sur la nostalgie du bon vieux temps.

L'organisation des entreprises, du travail, des marchés financiers ou commerciaux n'a pas fini de bouger. La tornade ne fait qu'amorcer sa parade. Faillites, fusions, restructurations, rationalisation n'appartiennent plus aux seules années de récession, elles deviennent une réalité permanente et menacent tout le monde.

Quoi qu'on en pense et malgré les difficultés, les échecs ou même les dégâts considérables inhérents à ce nouveau modèle de croissance dont on peut dire autant de mal que de bien, le seul choix qui reste consiste à inventer les mécanismes d'adaptation indispensables pour prendre un à un les virages serrés. Les grosses Chrysler et leurs charmants propriétaires feront bientôt la joie des seuls musées de civilisation de ce siècle.

LE MONDE

«Ami indien, le pape est avec toi»

PAGE 7



LES SPORTS

Un million par année pour Jacques Demers

PAGE 6

L'ÉCONOMIE

Le dollar plonge

PAGE 5



Ça s'arrose...



PHOTO JACQUES GRENIER

MALGRÉ le bref et violent orage qui s'est abattu hier sur Montréal, des employés de la Ville étaient à l'oeuvre pour assurer leur ration d'eau aux précieuses fleurs qui parsèment la métropole. À l'ombre — un peu lointaine — du pont Jacques-Cartier, Marie-Claude Delisle a pris quelques moments pour abreuver des spécimens assoiffés.

Un bon petit journal

Doyen des journaux du Québec, le Stanstead Journal conserve, à 147 ans, la fougue d'un jeune premier

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Dans un coin reculé de l'Estrie, une épaupe sur la frontière américaine, le plus vieux journal du Québec roule sa bosse sans faire d'éclats. Le canard de 147 ans n'a pourtant rien d'un centenaire hoquetant, mais affiche plutôt le mordant et le ton frondeur d'un jeune premier, gave ses lecteurs d'humour et récolte les prix à la pelle. Au nez de ses concurrents.

Depuis 1845, année après année, le Stanstead Journal sort religieusement en kiosque une fois la semaine, hier dans les magasins généraux, aujourd'hui dans les dépanneurs, sans rater jamais un rendez-vous.

C'est qu'on a la tête dure et de la suite dans les idées dans cette petite ville de 1100 habitants adossée aux frontières, fondée en 1800 par des colons venus des Amériques.

«Il n'y a eu que sept éditeurs depuis 147 ans et les trois premiers ont veillé sur le journal pendant les 130 premières années», marque M. John Mahoney, 7ème rédacteur en chef de cette petite dynastie d'entêtés depuis la fondation.

D'ailleurs, le sort ou la destinée — allez savoir — a voulu que John Mahoney et le fondateur du journal, il y a 150 ans, aient fait leurs classes en journalisme au même quotidien vermontois, le Rutland Herald. Leroy Robinson débarquait ensuite à Stanstead, en 1845, pour donner un journal à la petite communauté an-

glophone qui y prospérait.

Les presses n'ont pas eu de répit depuis. Du genre plutôt tenace, Robinson mena la barre du journal pendant 50 ans et son successeur, du même acabit, guida la barre pendant 40 ans.

Aujourd'hui, le Stanstead Journal se targue de battre les records de longévité de The Gazette, fondé en 1778, mais passé du français à l'anglais, d'un format à un autre, selon les siècles. Le même statut changeant vaut pour le Chronicle-Telegraph, de Québec, fondé en 1764, mais qui n'affiche ce nom que depuis 1972.

La belle époque passée, le Stanstead Journal a vu, au tournant des années 80, son lectorat rétrécir comme peau de chagrin et ses revenus pâtir, risquant la faillite, la disparition.

C'est alors que MM. Peter Scowen, un jeune journaliste impétueux sorti de CBC, et Reed Scowen, ex-président d'Alliance Québec maintenant délégué du Québec à New York, se liaient avec Robert Fisher pour sauver des limbes le plus vieux journal du Québec.

«Quand Peter et Robert ont acheté le journal, ils ont doublé le tirage et fait un virage à 180 degrés en 18 mois. Ils ont fait d'un journal malade, un journal communautaire de première classe», affirme aujourd'hui John Mahoney.

Le rédacteur en chef déclare triomphant que son journal a un taux de pénétration de



Canadien Pacifique corrige une erreur de 3 milliards

Le conglomérat se débarrasse de sa filiale forestière PFCP

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Le vénérable — certains diront jurassique — conglomérat Canadien Pacifique a vendu tous ses intérêts dans sa filiale Produits forestiers Canadien Pacifique corrigeant ainsi une erreur dans laquelle elle aura englouti plus de 3 milliards\$ au cours d'une décennie.

Ce bastion de la finance canadienne-anglaise, farouchement défendu au début des années 80 contre les assauts de Paul Desmarais qui, aidé de la Caisse de dépôt, en voulait le contrôle, a décidé de recentrer ses activités autour de certains «secteurs de base», comme le faisait savoir la direction de CP lors de la dernière assemblée des actionnaires de la compagnie en février dernier.

CP cède au public investisseur son bloc de 60,7% de Produits forestiers Canadien Pacifique (PFCP) au prix de 19\$ l'action pour une considération totale de 697,8 millions\$.

«Cette décision permettra à Canadien Pacifique de se concentrer davantage, de renforcer son bilan et de réduire l'instabilité de ses bénéfices», a déclaré William Stin-

VOIR PAGE 14: ERREUR

De l'incitation à la coercition?

500 municipalités aimeraient que Québec impose le bénévolat aux assistés sociaux

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Québec observe avec intérêt le mouvement des municipalités en faveur de l'imposition d'heures de travail bénévole aux prestataires d'aide sociale.

«L'idée n'est pas inintéressante. Il faut trouver des moyens de pousser les gens à s'intéresser au marché du travail. La société québécoise devra poursuivre une réflexion là-dessus», a dit André Bourbeau, ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, au DEVOIR.

Depuis quelques semaines, les municipalités du Québec répondent en bloc à une initiative d'une petite ville de l'Outaouais, Val-des-Monts, qui leur a transmis en juin une proposition selon laquelle les prestataires d'aide sociale aptes au travail devraient oeuvrer bénévolement au

VOIR PAGE 14: BÉNÉVOLAT

LE DEVOIR est remis sur ses rails

JEAN DION
LE DEVOIR

Avec une injection de 1 million\$ d'argent neuf et des réductions budgétaires de l'ordre de 800 000\$ consenties par les quatre syndicats représentant ses 96 employés, LE DEVOIR est remis sur ses rails tout en voyant son indépendance garantie, affirme la directrice du journal, Lise Bissonnette.

«Depuis 83 ans, LE DEVOIR est une entreprise fragile. On a mis 2 millions\$ en début d'année et on ajoute 1 million\$ aujourd'hui. Selon nos calculs, ça va passer. Ça va passer serré, mais ça devrait passer», a expliqué hier Mme Bissonnette lors d'une conférence de presse où elle a annoncé la teneur des nouveaux investissements destinés à assurer la survie du quotidien.

De manière détaillée, le Fonds de solidarité de la FTQ a accepté d'injecter 350 000\$ dans LE DEVOIR, pendant que le Mouvement Desjardins contribue 200 000\$. Une somme de 450 000\$ s'y ajoute provenant d'un groupe d'«investisseurs privés»: 250 000\$ de la famille de Charles Sirois (président de Téléglobe), 125 000\$ de la famille de Pierre Bourgie (président d'Urgel Bourgie et président du conseil d'administration du DEVOIR inc.), et 75 000\$ d'un troisième investisseur qui a préféré garder l'anonymat.

«Et on continue les discussions pour élargir la base de

VOIR PAGE 14: LE DEVOIR

INDEX

Les Actualités.....2	Idées.....13
Agenda culturel.....10	Le Monde.....17
Annonces classées.....8	Montréal.....3
Avis publics.....4	Mots croisés.....8
Culture.....11	Politique.....4
Économie.....5	Société.....9
Éditorial.....12	Les Sports.....6



Météo
Nuageux
Max: 30
Détails en
page 8

VOIR PAGE 14: JOURNAL

• LES ACTUALITÉS •

Fabrikant a provoqué le système et cela lui coûte cher

Le professeur passera le reste de sa vie en prison pour le meurtre de quatre de ses collègues

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Après cinq mois de procès, le professeur Valéry Fabrikant a été reconnu coupable hier de 4 meurtres au premier degré, d'une tentative de meurtre et de 2 séquestrations. L'accusé, âgé de 53 ans, devra passer le reste de sa vie en prison, et il ne sera pas éligible à une libération conditionnelle avant 25 ans.

Au terme de ce procès-marathon, le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, a décrit l'accusé comme un être «tordu», «mal-honnête», un «minable» et un «meurtrier pervers».

Les onze jurés ont rendu leur décision après sept heures de délibérations.

Dans le grand public, le procès a laissé un goût amer, à cause de sa longueur et du comportement de l'accusé.

Mais des criminalistes contactés hier estimaient quand même qu'un tel procès, tout exceptionnel soit-il, démontrait la capacité du système judiciaire de laisser à un accusé l'entière possibilité de se défendre.

«Ce procès représente l'exemple unique de quelqu'un qui provoque le système, explique le criminaliste Serge Ménard. Tout cela finit par coûter cher, mais il arrive qu'il faut que certaines choses coûtent cher pour prouver qu'on prend au sérieux la défense d'un accusé».

Le procureur de la Couronne Jean Le-cours a déclaré hier qu'après avoir entendu Fabrikant clamer ses droits pendant un an, il était temps de se pencher sur les conséquences de ses crimes.

Fabrikant avait froidement abattu, le 24 août 1992, quatre collègues du département de génie mécanique de l'Université Concordia, Michael Hogben, Jaan Saber, Phoivos Ziogas et Matthew Douglas.

Fabrikant avait toujours tenté de justifier son geste par la «persécution» dont lui-même et ses travaux auraient été victimes à Concordia, et dans une dernière diatribe au terme de son procès, il a encore soutenu que les quatre victimes avaient été «sacrifiées», et que lui-même était la cinquième.

Fabrikant avait transformé le tribunal en ce que plusieurs observateurs avaient qualifié de véritable cirque, congédiant à tour de rôle neuf avocats pour préférer se défendre lui-même, et écopant de six outrages au tribunal, entre autres pour avoir traité le juge Martin de «croche», de «gros porc» et de «président Muppet».

Le juge avait ordonné une interruption de procès pour une évaluation psychiatrique, et deux psychiatres sur trois avaient jugé l'accusé apte à subir son procès, remarquant toutefois que Fabrikant souff-



Deux proches des victimes, hier au Palais de justice, qui semblaient soulagées.

frait d'un complexe de persécution. Le juge avait mis fin à sa défense après que Fabrikant ait convoqué 74 témoins.

L'Université Concordia s'est dite soulagée de la fin du procès, et elle a maintenant l'intention d'activer ses démarches internes afin de terminer l'enquête administrative qu'elle avait entreprise au lendemain de la tragédie.

Valéry Fabrikant a-t-il dépassé les limites de ce qu'un accusé peut se permettre en cour? Pour le Bâtonnier du Québec, Denis Paradis, «c'est difficile de juger de l'extérieur. On peut trouver qu'un accusé dépasse les bornes, mais seul le juge peut vraiment apprécier cet aspect du problème».

Me Paradis convient que le juge Martin a été «très très patient».

Serge Ménard a remarqué lui aussi que le juge «a été remarquablement et exceptionnellement patient. Mais c'est un juge qui est également très soucieux de ne pas voir le procès cassé en appel».

Le juge aurait-il pu intervenir pour mieux resserrer la pertinence des témoignages

exigés par Fabrikant? «Le droit à une défense pleine et entière existe, et dans le doute on interprète le témoignage en faveur de l'accusé», ajoute-t-il.

Il est très rare qu'un accusé se défende lui-même, et Serge Ménard estime que le cas Fabrikant démontre justement... les dangers à se représenter soi-même.

«Un avocat assurant sa pleine défense aurait probablement pu plaider la non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux».

Par ailleurs, contrairement à une opinion répandue, Me Ménard estime que la défense de Fabrikant n'était pas «très bien structurée et cohérente. En plaidant qu'il a été provoqué, il a très mal interprété le concept de provocation inclus dans le Code. La provocation n'entraîne pas un acquittement dans un cas de meurtre, elle ne fait que réduire la condamnation. Mais un meurtre demeure un meurtre».

Parmi les questions juridiques soulevées par ce procès, on note la pertinence pour un juge d'appliquer lui-même des sanctions pour outrage au tribunal. «Dans un cas d'outrage, ajoute Me Ménard, le juge devrait laisser l'accusé être jugé par un autre juge, mais il lui faut aussi conserver des pouvoirs pour veiller à la bonne marche immédiate de l'audience, que ce soit à cause du comportement de l'accusé ou à cause du public qui viendrait perturber».

Il faudrait plutôt parler ici de délit d'audience plutôt que d'outrage au tribunal. La Commission de réforme du droit parle justement d'introduire ce concept de délit d'audience».

L'Ontario fermera ses bureaux trois vendredis

Toronto (PC) — Le gouvernement de l'Ontario a annoncé hier qu'il fermera ses bureaux pendant trois vendredis d'affilée à compter de la semaine prochaine.

La mesure, qui lui permettra d'épargner 36 millions\$, s'inscrit dans le cadre du contrat social signé avec les employés de la fonction publique.

Sauf que ces derniers n'ont pas été avertis avant hier matin. Ils sont furieux.

Ainsi, les bureaux du gouvernement provincial seront fermés les 20 et 27 août et le 3 septembre prochains.

Les services qui touchent directement le public, comme les tribunaux et la police, sont toutefois exclus. De plus, d'autres services resteront ouverts comme les magasins de vins et spiritueux et la Place Onta-

rio. Le gouvernement de l'Ontario n'est pas le premier à choisir de fermer boutique pour sauver de l'argent.

La ville de Toronto a pris la même mesure récemment, sauf qu'elle a averti ses employés plus longtemps à l'avance.

Hier, le ministre responsable du Conseil de gestion, M. Brian Charlton, a laissé entendre que d'autres journées de fermeture étaient possibles d'ici la fin de l'année. Selon des rumeurs, on pourrait fermer boutique pendant trois jours durant les Fêtes.

Le syndicat des employés du gouvernement de l'Ontario (SEGO) — qui représente les 65 000 employés de la fonction publique — compte aller en arbitrage pour contester la décision unilatérale du gouvernement.

«La façon dont le gouvernement procède est «cavalère» et «malicieuse», a dit hier Gary Dale, le président du local 508 du SEGO.

Il était entendu que les employés de la fonction publique devaient prendre jusqu'à 10 jours de congés non payés, dans le cadre du contrat social.

«Mais on ne s'attendait pas à ce que les dates nous soient imposées par le gouvernement et à si brève échéance», a expliqué de son côté la présidente du local 580 de la SEGO, Mme Thérèse Sykorsky.

«Les gens ont le droit de planifier leur vie», a-t-elle opiné. Normalement, le gouvernement doit donner deux semaines d'avis à ses employés dans le cas de changement d'horaire de travail.

Un demi-dollar pour obtenir un numéro interurbain

Ottawa (PC) — La plupart des abonnés du téléphone du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique devront bientôt payer des frais de 0,50\$ chaque fois qu'ils utilisent les services du téléphoniste pour obtenir un numéro interurbain.

Les personnes âgées et celles qui ont un handicap seront exemptées des nouveaux frais, tout comme les appels provenant des hôpitaux et les numéros gratuits commençant

par 1-800. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a décidé hier que Bell Canada, AGT et B.C. Tel avaient le droit de recouvrer une plus grande partie de leurs coûts découlant du service de l'assistance-annuaire.

Les trois sociétés font déjà payer les demandes d'assistance-annuaire pour les numéros locaux inscrits au bottin téléphonique. Mais elles n'exigeaient pas de frais pour les

numéros interurbains au Canada. On ignore pour l'instant le montant des revenus additionnels que pourront réaliser les compagnies à la suite de cette décision. En juin, le CRTC a autorisé la société Maritime Tel and Tel à imposer des frais de 0,95\$ pour chaque demande d'un numéro interurbain.

Un porte-parole du conseil avait alors indiqué que l'agence était d'avis que les gens qui utilisent de tels services devaient payer pour les obtenir.

INVESTISSEZ DANS VOTRE JOURNAL

LE DEVOIR

PROPOSE À SES LECTEURS ET AMIS
DE S'ASSOCIER À SON RENOUVELLEMENT

POURQUOI ?

POUR COMPLÉTER
LE NOUVEAU
CAPITAL DU DEVOIR
QUI A SERVI À:

- ◆ repenser le contenu
- ◆ accroître les ressources humaines
- ◆ informatiser la rédaction
- ◆ refaire les outils de gestion
- ◆ déménager l'entreprise
- ◆ améliorer la diffusion
- ◆ transformer le graphisme

COMMENT ?

VOUS DEVEZ
ACTIONNAIRE D'UNE
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT
DANS L'ENTREPRISE
QUÉBÉCOISE (SPEQ) QUI:

- ◆ émet 1 100 000 actions
- ◆ les vend par tranches de 500 \$ et 1000 \$
- ◆ a un représentant au conseil de l'entreprise
- ◆ offre une déduction fiscale (provinciale) de 125 %
- ◆ s'associe avec les grands investisseurs, les prêteurs et les salariés du DEVOIR qui ont financé la renaissance du journal

LA PREMIÈRE PHASE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU DEVOIR, LE DEVOIR INC. ÉTANT ACHEVÉE, NOUS PROCÉDONS MAINTENANT À LA DEUXIÈME PHASE DU PROJET.

CETTE PHASE CONSISTE EN LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT DE 1 100 000 \$ AUPRÈS D'UN PUBLIC INVESTISSEUR, PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE SPEQ (SOCIÉTÉ DE PLACEMENT DANS L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE) CONSTITUÉE À CETTE FIN.

LES INVESTISSEURS RÉUNIS AU SEIN DE CETTE SPEQ-PUBLIC VIENDRONT SE JOINDRE AUX ACTIONNAIRES DU DEVOIR INC.

Première émission par voie de prospectus

SPEQ LE DEVOIR INC.

1 100 000 \$ (1 100 000 actions ordinaires)

Prix: 1,00 \$ l'action

Souscription minimale: 500 actions ordinaires (500 \$)

Souscription par tranche de 500 actions ordinaires (500 \$)

Placement minimum: 350 000 actions ordinaires (350 000 \$)

Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 1 000 000 d'actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC. soit environ 22 %.

Je désire recevoir des renseignements touchant l'achat d'actions de la SPEQ qui investira dans LE DEVOIR inc.

NOM:.....

ADRESSE:.....

.....TÉLÉPHONE:.....

EXPÉDIER À: Raymonde Guay ou Roger Boisvert, 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9 Tél.: (514) 985-3333 Téléc.: (514) 985-3310

POUR OBTENIR TOUS RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE.

LE DEVOIR

MONTREAL

Une société paramunicipale pour gérer et exploiter les stationnements

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Montréal songe à créer une société paramunicipale responsable de la gestion et de l'exploitation de ses activités de stationnement.

L'administration municipale va demander à l'Assemblée nationale de modifier la Charte de Montréal en ce sens à l'occasion de la prochaine session parlementaire.

Une fois les modifications à sa Charte adoptées, Montréal aura obtenu les pouvoirs de former une société paramunicipale et de lui déléguer des responsabilités de gestion des stationnements et des parcomètres dès le début de l'an prochain.

L'idée de créer une nouvelle société paramunicipale est l'un des scénarios que Montréal examine actuellement dans le but «de rendre plus efficace et plus rentable la gestion globale de l'activité stationnement» sur son territoire.

«Bien que le stationnement génère annuellement des revenus nets de l'ordre de 10 millions\$, la lourde structure administrative ne permet pas d'en faire une activité aussi lucrative qu'elle pourrait l'être», explique Serge Carreau, directeur associé du

service de l'habitation et du développement urbain de Montréal.

Montréal compte 12 000 places de parcomètres et 8000 places dans ses parcs de stationnement. Une trentaine d'unités administratives s'occuperaient de la gestion de ce dossier à Montréal.

En ce moment, l'administration montréalaise cherche toujours à déterminer dans quel cadre «l'activité stationnement serait optimalement gérée»: une société paramunicipale ou le secteur privé.

Lors de sa dernière assemblée, le conseil municipal a mandaté la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour examiner les deux scénarios dans le cadre d'une proposition de restructuration de la gestion du stationnement à Montréal.

A première vue, Montréal semble cependant préférer garder sous sa coupe la gestion du stationnement.

En fait, Montréal a spécifiquement demandé que le projet de la Chambre de commerce soit conçu pour se réaliser à travers une société paramunicipale ou «selon une formule qui présente les mêmes avantages».

«Tous les scénarios sont ouverts», affirme cependant M. Carreau.

La création d'une nouvelle société paramunicipale ne plairait nullement aux conseillers de l'opposition qui condamnent régulièrement la gestion des sociétés paramunicipales existantes.

«En demandant à Québec de modifier sa Charte, Montréal veut se permettre de créer une paramunicipale si elle devait le faire», a assuré Andrée Corriveau, porte-parole du cabinet du comité exécutif.

La Chambre de commerce doit remettre sa proposition le 15 septembre prochain.

«La Ville a toujours le choix de refuser les propositions qui lui sont présentées», a ajouté Mme Corriveau.

Montréal voudrait être prêt à régler ce dossier dès le début de 1994.

Avec ce projet, Montréal souhaite voir la création d'un fonds dédié à la promotion du développement économique sur le territoire de Montréal à même une partie des recettes nettes annuelles de stationnement.

La Chambre de commerce devra préciser les modalités d'attribution de ces sommes dans sa proposition.

L'AGENDA

Chinoiseries

Pour déridier le quotidien, quoi de mieux que de plonger dans l'exotisme. La maison de la culture Marie-Uguay présente jusqu'au 20 août prochain une exposition consacrée aux Montréalais d'origine chinoise.

Cette exposition comporte deux grands volets, histoire et culture, qui permettent de voir, entre autres, des instruments de médecine traditionnelle, des photographies, divers objets de collection et des peintures anciennes. C'est gratuit. Pour plus d'informations: 872-2044.

Miam miam international

Les arômes les plus divers envahissent dès 11h ce matin l'île Notre-Dame. Les Fêtes Gourmandes internationales de Montréal reviennent pour une deuxième année présenter les délices du monde entier.

Quoi de plus universel que les plaisirs de la table? L'événement se déroule jusqu'au 22 août. L'admission sur le site est gratuite. Pour plus d'informations, téléphonez au 861-8241.

Tête d'affiche

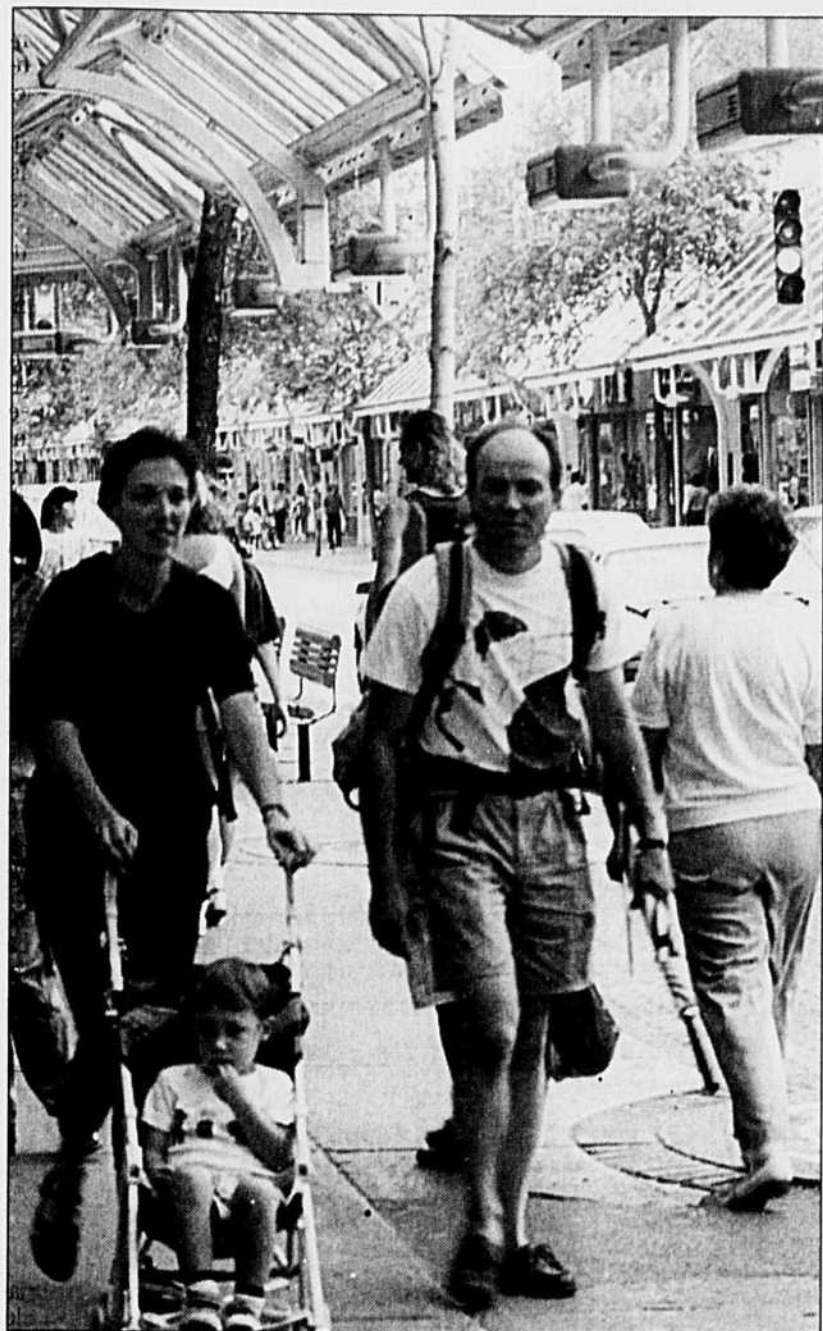
Tout l'été, le Musée de la Pointe-à-Callière examine la plus récente strate d'histoire de Montréal: la diversité culturelle. C'est dans ce cadre que le clown, mime et amuseur, Blas Villalpando, alias Blasso, expliquera cet après-midi, à 17h30, au 350, place Royale, sa démarche d'artiste.

Aladdin

Un voleur de grand chemin bien connu par ailleurs du jeune public s'agitait ce soir au parc Lafontaine. Il s'agit d'Aladdin, qui par son courage, sa ténacité et son charme va conquérir la princesse Jasmine et repousser le cruel vizir Jafar.

Ce conte en dessins animés fort coloré est présenté ce soir, à 20h30, sur l'écran géant du Théâtre de Verdure. C'est gratuit.

Kathleen Lévesque



Installées il y a huit ans, les marquises auraient contribué à créer une ambiance désagréable à la rue Saint-Hubert.

Adieu les marquises de la Plaza Saint-Hubert

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les marquises qui surplombent la Plaza Saint-Hubert pourraient bien disparaître huit ans après leur installation. Et avec elles, 15 millions\$ de fonds publics.

Ces abris ont contribué à créer une ambiance désagréable, «à banaliser la rue», à créer «une nuisance et un danger par la chute de neige et de glace», et à occasionner «des tourbillons de vents et une humidité excessive», en plus de générer «une série d'irritants (...) qui jouent négativement sur la qualité de l'accueil à la clientèle». Voilà l'analyse que fait la Société Biancamano, Bolduc, de ces marquises dans son rapport final préliminaire remis au conseil d'administration de la Plaza Saint-Hubert en juin dernier, et dont LE DEVOIR a obtenu copie.

Et les consultants ne s'arrêtent pas là. Ils proposent «à court terme, d'enlever certaines sections de la marquise» et, à long terme, d'éliminer complètement cette structure de métal et de verre de la rue Saint-Hubert «pour lui redonner une ambiance urbaine plus traditionnelle».

En 1985, quand la Plaza se coiffe pour mieux attirer la clientèle qui la délaisse au profit des centres commerciaux environnants, les marquises ont leurs détracteurs. L'urbaniste montréalais Jean-Claude Marsan écrivait alors dans nos pages que cette décision avait eu pour effet d'oblitérer «le caractère attrayant et distinctif de cette artère» et de la rendre méconnaissable, «toute «dévorée» par ces abris-piétons».

Ce problème n'est toutefois qu'un des très nombreux éléments de l'étude réalisée par Biancamano, Bolduc au coût de 60 000\$, et commandée par la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) dans le cadre du plan *Opération commerce* lancé par la Ville de Montréal. La Plaza est l'une des quatre premières artères commerciales choisies par la CIDEM pour bénéficier du programme de revitalisation économique auquel est rattachée une enveloppe de 42 millions\$.

Dans la longue série des plans de relance que la Plaza Saint-Hubert a mis de l'avant depuis 30 ans, celui-ci permet de poser un œil critique sur les forces et les faiblesses de la

za. «Ça va permettre de recruter de nouveaux commerçants: on va s'appuyer sur un outil solide», explique le président du conseil d'administration, Pierre Gagné.

Et la rue Saint-Hubert en a vraisemblablement besoin. Près de 10% des locaux de la Plaza sont actuellement vacants; le tronçon entre de Bellechasse et Beaubien est quasi désert. «La situation commerciale est appelée à se détériorer si un plan d'action efficace n'est pas adopté et appliqué énergiquement», précise le rapport.

La perte de vitesse de la Plaza s'explique notamment par l'importance des fuites commerciales qui atteignent 700 millions\$, estiment les consultants. Ces derniers notent également que l'offre dépasse la demande de 24%, un écart inquiétant, selon eux.

De plus, la multiplication des commerces à escompte (ils sont 13 actuellement) a «grandement affecté la qualité de l'offre du produit commercial», peut-on lire dans le document. Sur ce point, Biancamano, Bolduc suggère de donner plus de pouvoir à la SIDAC, soit à l'association de marchands, dans la sélection des nouveaux commerces.

Encore faut-il que la SIDAC, avec à sa tête Raymonde Cadieux, obtienne l'appui de la majorité des commerçants. Un mouvement de grogne a pris de l'ampleur sur la Plaza au cours des derniers mois, un mouvement de la même nature qui a surgi au printemps dernier sur la rue Masson. «Nous sommes en défaveur de la SIDAC. Tous les marchands sérieux veulent son abolition», soutient Caroline Labelle qui a pignon sur rue depuis 1947. Nous sommes les dindons de la farce car la SIDAC, ça n'apporte rien.»

Dans ce contexte, la prochaine assemblée générale, qui devrait avoir lieu d'ici la fin de septembre pour l'adoption du plan de revitalisation, risque d'être mouvementée. Mais ce ne sera pas la première fois. Déjà, au printemps dernier, un journaliste et un photographe du journal de quartier ont été mis à la porte par la directrice générale et le président du conseil d'administration de la SIDAC, sans plus de considération pour les 50 000\$ que les citoyens montréalais injectent annuellement pour le fonctionnement de cette association de marchands.

Télé-Métropole débranchera «TVA Plus»

PRESSE CANADIENNE

Suivant une décision du CRTC, Sté-Télé-Métropole va cesser d'alimenter ses canaux de reprises «TVA Plus», distribués par câble aux abonnés du service en supplément Videoway.

Une note de service de TM à ses employés, en date du 5 août, indique que ces deux canaux, voués aux reprises de certaines émissions diffusées à l'antenne de TM et TVA, cesseront le vendredi 27, en fin de soirée, à cause du cadre «trop contrai-

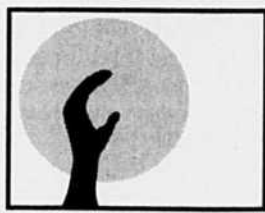
gnant» imposé par le CRTC.

Dans sa décision du 3 juin, touchant la venue du grand nombre de canaux (par câble et satellite) et de la compression numérique, le tribunal fédéral imposait à la présente expérience de «multiplexage» à TM des conditions précises, rappelait hier Guy Beaudry, vice-président de Vidéotron. Par exemple, les émissions à ces deux canaux doivent avoir été à l'antenne originale sept jours plus tôt au maximum. Les réclamations doivent également être les mêmes, ceci entre autres conditions.

Le CRTC, ajoute M. Beaudry, stipulait même que «TVA Plus» doit s'arrêter au plus tard le 31 août. Pour continuer, TM aurait dû préparer une requête et la plaider en audiences, ce qui requiert au moins trois mois; la station préfère donc stopper l'expérience, quitte à la reprendre autrement plus tard.

Lancés à l'automne de 1992, les canaux de reprises occupaient quelques employés de TM, notamment au montage des jeux questionnaires, indique le responsable syndical Serge Bouchard.

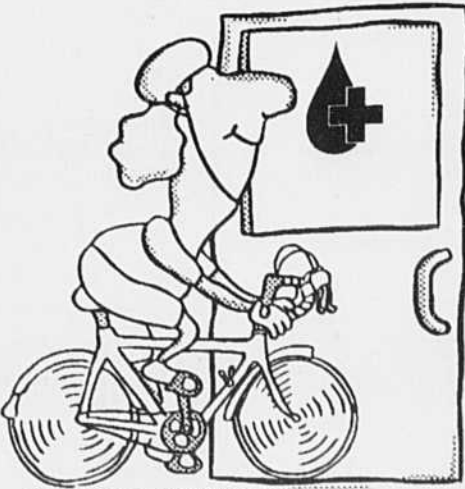
Une saine
alimentation
fait aussi partie
de la prévention



Fondation
québécoise
du cancer

Montréal
(514) 527-2194
Québec Estrie
(418) 681-9989 (819) 822-2125
1-800-363-0063

Les rendez-vous
de l'été !



La Société canadienne de la Croix-Rouge
Division du Québec

Chantier approuvé

L'assemblée du conseil municipal a autorisé mardi de débloquer 10 000\$ pour la réalisation d'un des chantiers de «Montréal en harmonie», celui consacré à l'emploi, parrainé par Jocelyn Proteau, président et directeur général de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Montréal. C'est la Corporation de développement économique et communautaire de Côte-des-Neiges (CDEC) qui recevra ces fonds, auxquels s'ajoutent 72 000\$ fournis par les caisses populaires notamment.



ROBIC

DEPUIS 1892

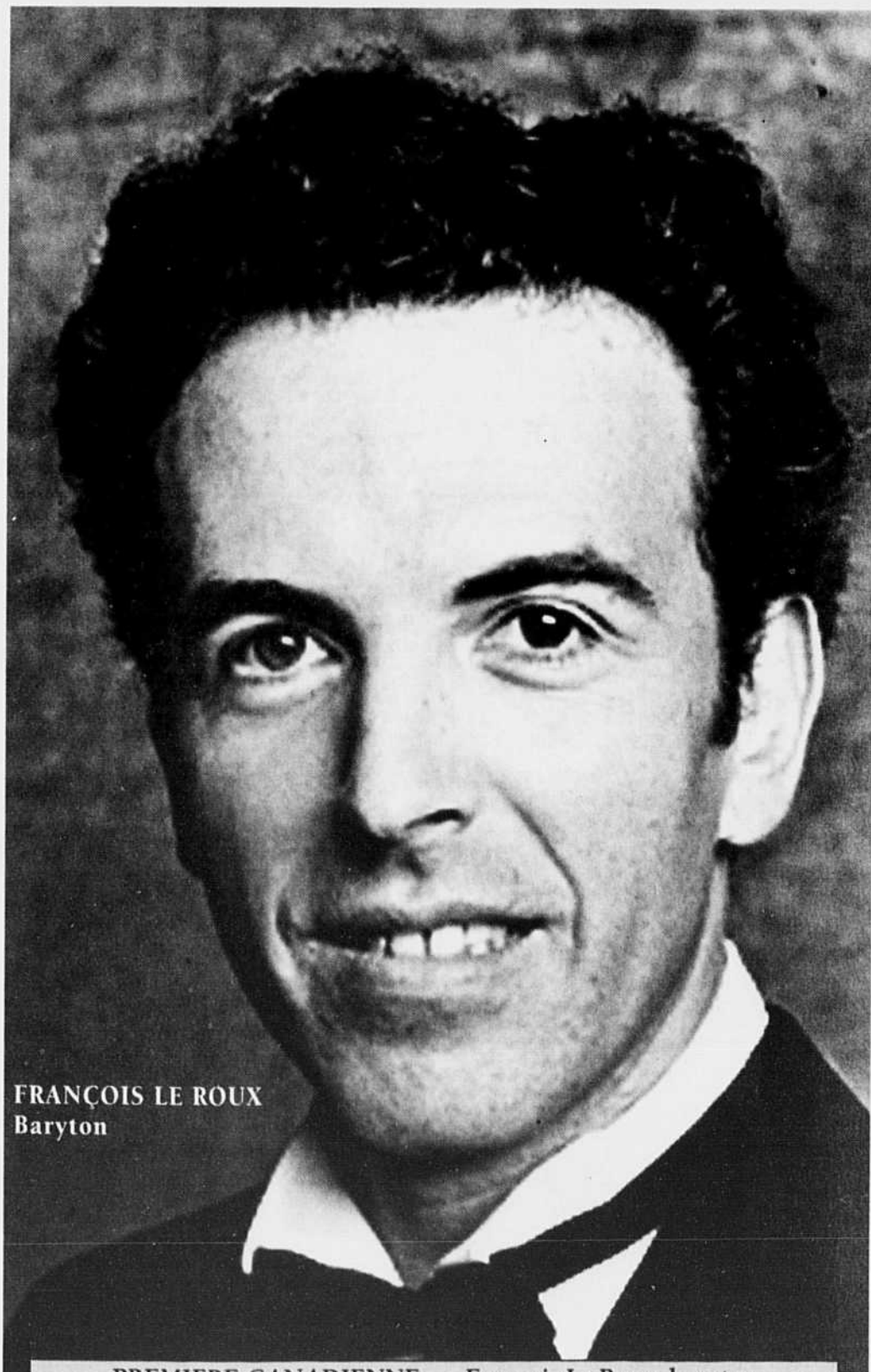
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC H2Y 3V2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 981-0414

La maîtrise des intangibles



FRANÇOIS LE ROUX
Baryton

PREMIERE CANADIENNE François Le Roux, baryton

Baryton d'origine française, François Le Roux, entre à l'âge de 19 ans au Studio de l'Opéra de Paris où il étudiera avec les maîtres les plus prestigieux.

Depuis 1985, Le Roux est acclamé dans la plupart des grandes maisons d'opéra telles La Scala, Paris, Hambourg, Francfort, Zurich, ainsi qu'à Covent Garden et la Staatsoper de Vienne. Son vaste répertoire comporte une vingtaine de rôle d'opéra, dont Figaro, Don Giovanni et Papageno.

Dans le cadre du Festival Orford, François Le Roux se produira, en première canadienne, au Centre d'Arts Orford le vendredi 13 août à 20h à la Salle Gilles Lefebvre. Au programme, des oeuvres de Duparc, Schubert et Schumann.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le PQ retient la solution du Conseil de la langue française

L'affichage commercial bilingue reconnu pour les petits établissements dans un Québec souverain

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Dans un Québec souverain, un gouvernement issu du Parti québécois reconnaîtrait le droit à l'affichage commercial bilingue pour les établissements indépendants de moins de quatre employés.

Lors du congrès plénier qui se tiendra les 20, 21 et 22 août au Palais des congrès de Montréal, la direction du PQ invitera les délégués à endosser une résolution stipulant que dans un Québec souverain il sera conféré «au propriétaire d'un établissement commercial indépendant de quatre employés et moins le droit d'afficher à la fois en français et en anglais, avec prédominance du français, lorsque ce propriétaire a eu droit, ou aurait eu droit à l'enseignement en anglais».

Dans le cahier des 800 résolutions qui seront soumises à l'étude des congressistes, l'on retrouve l'essentiel des recommandations du Groupe de travail sur la place de la communauté anglophone dans un Québec souverain. Cette question de l'affichage commercial faisait toutefois l'objet d'un litige entre les faucons et les colombes du comité sur la définition de ce qu'est un anglo-

phone. L'exécutif du parti a tranché.

La solution retenue s'inspire des avis recueillis par le Conseil de la langue française et l'Office de la langue française. En conférence de presse, hier, le vice-président du parti, Bernard Landry, a fait valoir que le critère scolaire est neutre et objectif en ce qu'il ne va pas chercher dans le passé de la personne ou dans ses chroniques. «Ça veut dire qu'il y a des gens qui n'ont rien à voir avec la minorité anglophone et qui vont avoir ce droit. On croit qu'il faut mieux être plus large que trop restrictif».

La proposition mise de l'avant par l'exécutif national heurte de front le programme officiel dont le chapitre 10 stipule l'imposition de l'affichage unilingue français tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de tout établissement privé ou public. «Tout ce qui est nouveau l'emporte sur ce qui est périmé», a commenté Bernard Landry, suggérant en cela que la modification de cette disposition du programme va de soi.

Une lecture attentive du cahier des résolutions permet de conclure que, mis à part le contenu des articles sur l'affichage commercial, le congrès du PQ n'annonce aucun affrontement. Non plus une remise en question radicale des

orientations fondamentales. Tout au plus, le programme s'en trouvera enrichi du chapitre sur la place de la communauté anglophone dans un Québec souverain. Et sensiblement rajouté aux chapitres de la justice, de l'énergie, de l'environnement, de la culture, de l'immigration et du rôle des jeunes à l'intérieur des structures du parti. Une mise à jour qui aura pour conséquence de le rendre plus volumineux que jamais.

Cela dit, il se trouve encore des péquistes qui marinent dans une méfiance inspirée par l'enseignement du passé. Ainsi, l'association de Marguerite D'Youville veut s'assurer que si le parti reprend le pouvoir, il ne retardera pas indûment le déclenchement du processus d'accession à la souveraineté. La résolution présentée par ce comité stipule que «dans l'année suivant son élection, le gouvernement issu du PQ soumettra à la population, par voie de référendum, le texte de la Constitution du Québec souverain, après quoi il fera adopter par l'Assemblée nationale une déclaration formelle d'indépendance». M. Parizeau s'est toujours objecté à ce que ce genre de précision figure au texte du programme. À l'instar de son chef, M. Landry a clairement indiqué hier que l'exécutif s'y opposera.

Pour sa part, le groupement régional de la Montérégie souhaite muscler l'article du programme qui résume en une phrase laconique l'offre devant être faite au fédéral de convenir d'une association économique mutuellement avantageuse. À cet égard, la résolution des péquistes de la Montérégie propose la mise en place de trois organismes communs:

- formé de ministres ou de représentants désignés et délégués par les deux gouvernements, un conseil exécutif aurait un pouvoir de décision sur les matières qui lui seraient confiées par le traité d'association;
- un secrétariat serait chargé d'assurer l'application du traité, selon les directives du conseil;
- un tribunal verrait à assurer le règlement des différends.

Sous le thème *J'ai des idées pour mon pays*, ce douzième congrès plénier sera l'occasion pour les péquistes de s'élire un nouvel exécutif. Faute d'opposition à la première vice-présidence et à la trésorerie, Bernard Landry et Rita Dionne-Marsolais sont déclarées élues. Le Parti québécois en profitera également pour fêter son 25e anniversaire de fondation, célébrations qui se dérouleront le samedi soir 21 août au Spectrum.

Nouvelle bataille des frais de scolarité à l'horizon

Les Jeunes libéraux demanderont ce week-end que la hausse dans les universités se limite au taux d'inflation

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Une nouvelle bataille des frais de scolarité s'engage entre les Jeunes libéraux et le gouvernement Bourassa.

En fin de semaine, le congrès de la Commission Jeunesse du Parti libéral sera invité à adopter une résolution pour demander au gouvernement de limiter la hausse des frais de scolarité universitaires à l'indice des prix à la consommation pour les années à venir.

Or, Québec a déjà annoncé, lors du dernier budget, son intention de faire augmenter ces frais de scolarité de manière à ce qu'ils atteignent la moyenne canadienne. Cela voudrait dire une hausse totale de 800\$ par an, étalée sur quelques années.

«Avec des hausses de quelque 300% depuis le dégel des frais de scolarité en 1989, nous considérons que les jeunes du Québec ont fait leur part», a déclaré, hier, en conférence de presse, le président de la Commission Jeunesse libérale, M. Claude-Eric Gagné.

«Les frais de scolarité ne devraient pas augmenter plus que l'indice des prix à la consommation», a-t-il précisé.

Il ajoute que le gouvernement devrait entamer des discussions à ce sujet avec les associations étudiantes, ainsi que mettre en route un mécanisme de réflexion concertée avec les jeunes et les universités pour discuter de la question plus générale du finan-

cement des universités.

Au Québec, la facture moyenne des frais universitaires est de 1500\$ par an, contre 2250\$ en moyenne ailleurs au Canada.

Jusqu'en 1989, les frais de scolarité avaient été gelés pendant 20 ans aux alentours de 500\$ par an. Depuis ce temps, les frais ont augmenté de 350\$ en 1990-91, de 350\$ en 1991-92 et ont continué de progresser selon le taux d'inflation par la suite. En septembre prochain, les frais vont augmenter de 1,9%, soit d'une trentaine de dollars.

La question des frais de scolarité avait fait l'objet d'une bataille rangée entre les jeunes libéraux et le gouvernement issu de leur parti après les élections de 1985. Le PLQ avait promis, lors de la campagne électorale, de maintenir le gel des frais de scolarité. Il avait changé d'avis une fois élu. La Commission Jeunesse avait alors fait tout un vacarme qui a finalement amené Québec à s'en tenir à cette promesse électorale.

M. Gagné a par ailleurs dévoilé le contenu des propositions qui seront soumises, le week-end prochain, aux 800 délégués qui seront réunis en congrès à La Pocatière. C'est à cet endroit, en 1991, que la Commission Jeunesse avait lancé le Parti libéral sur la voie de la souveraineté partagée et de ce qui devait devenir le rapport Allaire. Mais le congrès 1993 n'aura aucune parenté avec celui de 1991. Cette année, les jeunes libéraux se replient sur eux-mêmes et sur les problèmes de leur génération. Point de débat sur l'avenir politique ou constitution-

nel du Québec ou sur quelque autre question que celle des problèmes des jeunes.

«La priorité des jeunes, aujourd'hui, c'est de parler des problèmes qu'ils vivent, a résumé M. Gagné. Ce n'est plus le temps de parler de grands principes. On est rendu au point où il faut de l'action. Nous voulons que le gouvernement regarde les problèmes qu'il y a au Québec et qu'il propose des solutions qui permettent aux jeunes de voir l'avenir avec espoir».

«Il est primordial que les dossiers concernant les jeunes deviennent la priorité du gouvernement», écrit la Commission Jeunesse dans le document thématique du congrès intitulé *Pour prendre le contrôle de notre avenir*.

«Les jeunes ont souvent été relégués au second plan, lit-on plus loin. Ceux-ci sont souvent laissés à eux-mêmes et ne trouvent pas d'oreille attentive tant au niveau gouvernemental qu'à d'autres niveaux. Pourtant, les jeunes sont prêts à faire des sacrifices et à laisser tomber des acquis».

L'essentiel des discussions au congrès portera sur une politique jeunesse en trois volets: l'emploi, la formation et les problèmes sociaux. Ainsi que sur ce que M. Gagné appelle «l'héritage des générations». À ce chapitre, les jeunes vont discuter de divers moyens de réduire la taille de l'État (lire LE DEVOIR d'hier).

Les idées débattues seront celles à la mode, et déjà depuis longtemps avancées par leurs aînés libéraux: ticket modérateur, réduction de la taille du gouvernement, privatisation.

Autonomie gouvernementale des Attikamekw et Montagnais

Des consultations oui, mais aucune entente

DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Aucune entente n'est intervenue entre le gouvernement du Québec et le Conseil des Attikamekw et des Montagnais sur l'autonomie gouvernementale de ces nations autochtones, ont confirmé hier l'une et l'autre parties.

Le gouvernement a toutefois bel et bien reçu à la mi-juillet un rapport de son négociateur spécial, l'ancien président d'Hydro-Québec, M. Guy Colombe. Ce rapport est une synthèse sur l'état des négociations qui se déroulaient depuis huit mois avec les groupes amérindiens, après quelque 12 années de tergiversations.

Il contient un certain nombre d'hypothèses, notamment sur la possibilité que Québec signe, avec les communautés, des ententes de type *joint venture* sur l'exploitation minière, forestière, hydro-électrique de certains territoires, par exemple.

De part et d'autre on a confirmé hier que chacune de ces hypothèses fait l'objet d'études, d'évaluation et de consultations.

Aucune discussion n'a été menée sur deux aspects cruciaux d'une éventuelle entente: la superficie des territoires et les montants d'argent qui seraient en cause.

Le ministre délégué aux Affaires autochtones, M. Christos Sirros, a déclaré hier qu'il faudra «une autre phase de négociations». Ce rapport identifie les paramètres, il crée un cadre de discussions.

La négociation porte sur trois as-



Christos Sirros: «une autre phase de négociations».

pects interreliés: le développement économique des communautés, l'autonomie gouvernementale et le territoire sur lequel s'exercerait cette autonomie.

Il s'agit de définir ce que les autochtones pourront gérer, dans quels territoires et quelles seront les compensations financières fournies par le gouvernement pour ce faire, a précisé le ministre.

En échange, a expliqué M. Sirros, l'entente permettrait de «dissoudre l'ambiguïté» concernant les droits ancestraux et reconnus par les traités dont se réclament ces communautés.

Le NPD fait une croix sur le Québec

Ottawa (PC) — Le NPD a fait son deuil du Québec. À 7 ou 8% dans les sondages, les néo-démocrates de Audrey McLaughlin ne peuvent espérer, à moins d'un miracle, faire de percées au Québec. Les stratégies du NPD ont en effet baissé leurs attentes. Moins idéalistes qu'à l'élection de 1988, ils ont ajusté leurs prévisions.

«On a appris beaucoup de 1988, concède M. Peter Julian, président du comité de planification électorale du NPD au Québec. On a une équipe mieux rodée. On est plus réaliste aussi. En 1988, on parlait de gagner partout même si on n'avait jamais gagné un seul comté au Québec.» Cette fois, le NPD cible une vingtaine de comtés québécois. On mise sur l'Estrie,

Hochelaga-Maisonneuve, Charlesbourg et Hull-Aylmer. Selon M. Julian, si le NPD peut conserver ses appuis, «on va aller chercher une demi-douzaine de comtés au niveau actuel». Le NPD avait récolté près de 14% du vote populaire en 1988. Phil Edmonston avait réussi la première percée du NPD au Québec au cours d'une élection partielle en février 1990.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-21158-933
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
ANN RAMOUTAR;
Partie demanderesse
C.
DIPCHAND SAMKISSON;
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à DIPCHAND SAMKISSON, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, Notre-Dame Est, à Montréal, Québec, salle 1100, dans les TRENTÉ (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie a été remise au greffe, à l'intention de DIPCHAND SAMKISSON.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 4 août 1993
GILBERT CHAPADOS,
Protonotaire-adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
NO. 705-27-002594-924
PERCEPTEUR DES AMENDES
ORDRE est donné à SOEURT PLONG, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, QC, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie d'un bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de SOEURT PLONG.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 16 juillet 1993
REAL PLOURDE

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 02-017602-926, Normand Wade Létie, Partie demanderesse, -vs- Arnold Schrier Architect, Partie défenderesse.
Le 23ème jour d'août 1993, à 11h00, au 1880, Lincoln, Terrebonne, QC, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Arnold Schrier Architect, saisis en cette cause, consistant en: 1 Machine à écrire Brother, 1 Calculatrice Canon P41-d, 1 Bureau en bois, 4 tiroirs; 2 Tableaux à dessins et autres articles de bureau.
Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: Michel Daigneault, huissier, (514)471-8078, JACQUES LANGTOT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, QC, J6W 3W5.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-27-000302-916, PERCEPTEUR DES AMENDES, agissant pour la création du procureur général, PARTIE DEMANDERESSE, -VS- SIMARD, HAROLD, PARTIE DÉFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 24 août 1993, à 14h00, au no 560 Rivière Sud, à St-Roch. Les dits biens consistent en: 1 téléviseur JVC, 12" 1/2; 1 divan en tissu; 1 bibliothèque; 1 fauteuil en tissu, repositionnés; 1 four micro-ondes Beaumark. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235, Joliette ce 9 août 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-27-000302-916, PERCEPTEUR DES AMENDES, agissant pour la création du procureur général, PARTIE DEMANDERESSE, -VS- DANACIA TRANSPORT LEE, PARTIE DÉFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 24 août 1993, à 14h00, au no 2555 Jean Desj., à Longueuil. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235, Joliette ce 9 août 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-27-002594-924, PERCEPTEUR DES AMENDES, agissant pour la création du procureur

général, PARTIE DEMANDERESSE, -VS- YVON JONES, PARTIE DÉFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 24 août 1993, à 15h00, au no 554 Rivière Sud, à St-Roch. Les dits biens consistent en: 1 automobile Ford Galaxie 500, convertible, 1962; 1 divan modulaire 5 morceaux, 1 téléviseur RCA, 20" environ, Colorfax; 1 table de centre. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235, Joliette ce 9 août 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE NO. 53,964,477-5, VILLE DE MONTRÉAL, PARTIE DEMANDERESSE, -VS- LIJIAN DUTIL, PARTIE DÉFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 24 août 1993, à 14h00, au no 560 Rivière Sud, à St-Roch. Les dits biens consistent en: 1 téléviseur JVC, 12" 1/2; 1 divan en tissu; 1 bibliothèque; 1 fauteuil en tissu, repositionnés; 1 four micro-ondes Beaumark. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235, Joliette ce 9 août 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-27-000302-916, PERCEPTEUR DES AMENDES, agissant pour la création du procureur général, PARTIE DEMANDERESSE, -VS- DANACIA TRANSPORT LEE, PARTIE DÉFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 24 août 1993, à 14h00, au no 2555 Jean Desj., à Longueuil. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235, Joliette ce 9 août 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-27-002594-924, PERCEPTEUR DES AMENDES, agissant pour la création du procureur

général, PARTIE DEMANDERESSE, -VS- YVON JONES, PARTIE DÉFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 24 août 1993, à 15h00, au no 554 Rivière Sud, à St-Roch. Les dits biens consistent en: 1 automobile Ford Galaxie 500, convertible, 1962; 1 divan modulaire 5 morceaux, 1 téléviseur RCA, 20" environ, Colorfax; 1 table de centre. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235, Joliette ce 9 août 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-27-002594-924, PERCEPTEUR DES AMENDES, agissant pour la création du procureur

etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. MARTIN THÉROUX, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235, Joliette ce 9 août 1993.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-02-004063-914, C.S.T., PARTIE DEMANDERESSE, -VS- RICHARD DESMARAIS, PARTIE DÉFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice, le 24 août 1993, à 13h00, au no 3425 Montée Gagnon, à St-Louis de Terrebonne. Les dits biens consistent en: 1 téléviseur RCA, 18" environ; 1 four micro-ondes Sanyo; 1 table à bordures Weedeater; 2 Portes-dossiers en cuir; 1 climatiseur Chevrolet Celebrity 1984. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. MARTIN THÉROUX, HUISSIER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235, Joliette ce 9 août 1993.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-27-000175-917, PERCEPTEUR DES AMENDES, Demandeur, -vs- VINET, SERGE, Défendeur. Le 24 août 1993, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 110 rue De La Futais, en la cité Varennes, district de Richelieu, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Honda modèle Civic 1990 de couleur rouge, no plaque WL0 797 no série 2HGED7382LH005477.

CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, LUC DORVILLE, huissier, ÉTUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 466-2628, Ville Lemoyne, le 04 août 1993.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 juillet 1993, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à G.C.L. Great Canadian Licensing Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou cheque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre
des huissiers
du Québec

division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 26ème jour de juillet 1993, sous le numéro 4631255.

Ce 3ème jour d'août 1993, LA BANQUE TORONTO-DOMINION

2433-7370 QUEBEC INC. Prenez avis que la compagnie "2433-7370 QUEBEC INC." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 août 1993

Le procureur de la compagnie, ALFRED ZIMMERMAN, C.R.

Le texte de l'entente sur la main-d'œuvre ne serait pas prêt pour les élections

Québec (PC) — La Société québécoise de développement de la main-d'œuvre devra être le seul maître d'œuvre des programmes de formation et de création d'emplois pour que cessent les coûteux dédoublements Québec-Ottawa, a rappelé hier le ministre André Bourbeau.

«La Société québécoise devra être la seule maître d'œuvre, avec une seule série de programmes, un seul budget, une seule stratégie et une seule clientèle», a dit le ministre Bourbeau.

Des journalistes demandaient de préciser la nature de l'entente annoncée à se sujet par les premiers ministres Robert Bourassa et Kim Campbell, le 3 août dernier, et qui ne repose actuellement sur aucun texte

écrit. Selon M. Bourbeau, il n'y a «aucune contradiction» entre les points de vue exprimés par Québec et Ottawa à la suite de l'entente de principe sur la main-d'œuvre.

Le ministre a convenu que les négociations se poursuivaient entre les deux gouvernements pour définir le contenu de l'accord. «Le problème, ce n'est pas de rédiger, mais de s'entendre sur l'accord», a-t-il dit.

Il espère que le texte de l'entente sera prêt avant le déclenchement des élections fédérales, mais il n'en est pas sûr compte tenu que la date du scrutin fédéral pourrait arriver plus vite que prévu.

«Moi je souhaiterais que l'accord définitif soit signé avant les élections», a-t-il conclu.

L'ALENA un danger pour la santé?

Toronto (PC) — Les gouvernements fédéral et provinciaux vont s'apercevoir que l'Accord de libre-échange nord-américain réduit leur capacité de protéger la santé et la qualité de vie de leurs citoyens, a affirmé hier une association d'avocats.

Les Canadiens vont être exposés à des dangers accrus sur leurs lieux de travail, la pollution de l'air s'aggravera et les ressources naturelles du pays disparaîtront plus rapidement à cause de l'ALENA, prévient le rapport de l'Association canadienne du droit environnemental.

«Il y a d'énormes pressions qui s'exercent à la baisse sur nos

normes», a déclaré l'un des coauteurs de l'étude, Bruce Campbell.

Effectuée par une équipe d'avocats, d'économistes et de spécialistes du commerce à la demande du gouvernement de l'Ontario, l'étude considère que le projet de libre-échange continental est «fondamentalement incompatible» avec la protection de l'environnement. Selon ce document, l'ALENA aura notamment pour effet d'exercer des pressions pour abaisser toute une série de normes environnementales canadiennes, comme les mesures de contrôle de la présence de pesticides dans les aliments, ou l'exposition aux produits chimiques.

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
-11,10 1910,40	-12,55 4015,89	+10,62 3583,35	-0,79 76,52	-5,60 375,30

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

À son niveau le plus bas en six ans

Le dollar plonge

Le mince écart entre les taux canadiens et américains favorise les placements chez nos voisins du Sud

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

L'abandon de la devise canadienne par les investisseurs internationaux s'est traduit par une chute très prononcée de 79 points de base pour se fixer ainsi à 76,52 cents américains, soit le niveau le plus bas observé au cours des six dernières années.

Économiste à la Banque Nationale, Mme Dominique Vachon a expliqué que cette retraite était largement attribuable au fait que les taux administrés américains et canadiens étant très proches, on a assisté à un désistement des véhicules financiers canadiens au profit de ceux que proposent nos voisins du Sud.

Qui plus est, de soutenir aussi bien Mme Vachon que M. Durocher, économiste à la Banque Royale, en abais-

sant son taux d'escompte parallèlement au recul, ordonné il est vrai, du dollar canadien, la banque centrale a adopté une politique financière jugée permissive par les spéculateurs qui, après avoir été très actifs en Europe, se sont penchés sur la situation canadienne avec le résultat que l'on sait.

Dans leurs attaques, ces investisseurs se montraient d'autant plus fermes ou convaincus qu'ils ont été surpris par les stratégies arrêtées par les banques centrales européennes. Ainsi que l'a souligné Mme Vachon, en assouplissant les règles inhérentes au système monétaire européen, les spéculateurs s'attendaient à ce que ces banques autorisent des baisses de leur taux respectif. Ce ne fut pas le cas.

Plutôt que de relâcher l'étreinte sur le crédit, les banques européennes ont fait preuve d'une rigueur telle

qu'elles ont tué dans l'oeuf les velléités spéculatives des investisseurs en sol européen.

Avec cette baisse marquée de la devise, on peut se demander si la Banque du Canada qui, comme toutes les banques, a horreur des brusques changements, va commander une majoration de son taux d'escompte qui présentement est à 4,20%. Rien à cet égard n'est certain, d'indiquer M. David Lachance, cambiste à la Banque de Montréal.

Selon cet expert, la Banque du Canada attendra encore une ou deux séances avant de dévoiler ses couleurs en la matière. Car actuellement, entre la lenteur de la reprise et la maîtrise de l'inflation, la banque ne souhaite vraiment pas être dans l'obligation de majorer son taux.

Pour sa part, Mme Vachon de la Banque Nationale a signalé que lorsque la devise canadienne avait enregistré

des baisses aussi brusques que celles constatées l'automne dernier, la Banque du Canada avait réagi avec plus de rigueur qu'elle ne l'a fait hier. Selon les informations fournies par Mme Vachon, cette institution est intervenue à quelques reprises mais sans manifester de panique ou d'empressement.

Cela étant, aussi bien selon M. Lachance de la Banque de Montréal que selon M. Durocher de la Banque Royale, si la Banque du Canada majore son taux d'escompte il n'est pas encore évident que ce geste se soldera par une augmentation généralisée des taux.

D'après les observations formulées par ces experts, l'écart qui existe présentement entre le taux d'escompte et le taux préférentiel est si large — 155 points —, qu'il ne commande pas une hausse des taux administrés par les grandes banques.

Gemini est solvable

PWA demande un médiateur

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Déboutée par la Cour d'appel de l'Ontario, PWA, société-mère de Canadien International, a demandé officiellement au gouvernement fédéral de nommer un médiateur. Lasse des recours légaux, et voyant défiler le temps rapidement, le transporteur demande au fédéral une intervention rapide afin de favoriser l'obtention d'une solution négociée dans le différend qui l'oppose à Air Canada et à Covia.

«La décision du tribunal illustre l'urgence d'une intervention gouvernementale rapide», a déclaré Béatrice Pepper, porte-parole de Canadien. Pourtant, et exception faite de la décision d'hier, le transporteur de l'Ouest ne cesse d'accumuler les victoires, politiques et légales. Le cabinet fédéral a déjà refusé de renverser la décision de l'Office national des transports qui avalisait l'alliance PWA-AMR. Puis, la Cour fédérale d'appel a reconnu le pouvoir du Tribunal de la concurrence d'intervenir dans le dossier Gemini en ordonnant, ultimement, la dissolution du système de réservations informatisées. Mais «l'approche légale prend du temps, beaucoup de temps. Les actionnaires, la clientèle, les employés, les fournisseurs... tous sont fatigués de cette querelle», a ajouté Béatrice Pepper.

«Arrêtons d'affaiblir les deux entreprises, asseyons-nous! lance la porte-parole de Canadien. Ce n'est pas par la voie des tribunaux mais, plutôt, par la discussion et par la négociation que nous réussissons à trouver une solution.» Et Rhys T. Eyton, président du conseil de Canadien, d'ajouter: «Il est devenu inacceptable de voir nos clients, employés et actionnaires demeurer les otages d'une stratégie d'Air Canada visant à sortir Canadien du marché.»

«Ce n'est pas nous mais bien PWA qui a emprunté la voie des tribunaux, qui a entamé les procédures légales, a renchéri Ronald White, porte-parole d'Air Canada. Il est dans nos intentions de suivre le cours normal de ce processus.» Heureuse de la décision de la Cour d'appel, Air Canada n'entend pas répondre à l'invitation de PWA. «Nous avons toujours déclaré être prêts à nous asseoir pour trouver une solution négociée, mais dans un cadre global qui permettrait d'aboutir à un règlement qui viendrait circonscrire les maux structurels de l'industrie.»

La Cour d'appel de l'Ontario a entériné, dans un jugement partagé, la décision d'un tribunal de première instance de ne pas reconnaître l'insolvabilité du réseau Gemini. En avril dernier, la Cour de l'Ontario avait rejeté l'argumentaire de PWA et reconnaissait Gemini en tant qu'entité solvable. Elle faisait ressortir des manquements au devoir de fiduciaire de PWA envers les associés et ne pouvait admettre qu'un partenaire mécontent ou insatisfait puisse dissoudre une entreprise, en voie de connaître une forte rentabilité, au détriment des autres partenaires. Deux rapports préparés par des cabinets d'experts-comptables et visant à démontrer l'insolvabilité de Gemini ont été contrebalancés par trois analyses illustrant le contraire.

Un seul des trois magistrats de la Cour d'appel a endossé les prétentions de PWA. A tout le moins, le juge en chef a joint sa voix à la majorité en refusant d'autoriser une dissolution du réseau sur la base de l'insolvabilité. Par contre, le juge Dubin a prétendu que le tribunal de première instance avait erré en refusant de considérer l'impact, sur la viabilité de Gemini, d'une faillite de Canadien International. Une telle éventualité, qui découlerait d'une incapacité à conclure une alliance commerciale avec American Airlines, aurait des répercussions majeures sur l'emploi et la concurrence dans l'industrie. Le tribunal de première instance aurait dû en tenir compte, selon le juge en chef dissident.

American Airlines est blanchie

Galveston (AFP) — Un tribunal de Galveston au Texas a estimé mardi qu'American Airlines, la première compagnie aérienne américaine, n'avait pas intentionnellement cherché à nuire à ses concurrents Northwest et Continental en décidant en 1992 de réduire fortement ses tarifs.

Le procès s'était ouvert le 12 juillet à la suite d'une action entreprise par Northwest et Continental, qui accusaient American Airlines de casser ses tarifs (jusqu'à 40%) sur certains marchés afin de les en exclure et d'établir une situation de monopole.

Le jury a penché en faveur de la position d'American Airlines qui affirmait que sa nouvelle grille de tarifs lancée à grand renfort de publicité en avril 1992 ne visait pas des destinations en particulier mais le marché américain dans son ensemble.

Northwest et Continental demandaient jusqu'à 3 milliards \$ US de dommages et intérêt.

Quelques mois auparavant Northwest et Continental avaient elles-mêmes été accusées de telles pratiques par des concurrents plus petits. Mais l'affaire avait été réglée au niveau des autorités fédérales à l'avantage des plaignants.

Santé économique

L'AMQ sonne l'alarme

Les manufacturiers craignent une autre récession

FRÉDÉRIC TREMBLAY
PRESSE CANADIENNE

L'Association des manufacturiers du Canada (AMC) et son pendant québécois, l'AMQ, sonnent l'alarme devant l'état chancelant de l'économie.

Au cours de conférences de presse données simultanément hier à Montréal et Toronto, les deux organismes ont dit craindre fortement dans ce qu'ils appellent «une alerte économique» que le Canada soit sur le point de replonger dans la récession.

Pour appuyer leurs appréhensions, l'AMC et l'AMQ soulignent que la production manufacturière au pays, après un an de reprise graduelle, a chuté soudainement de 1,4% entre avril et mai, alors que les expéditions ont enregistré une diminution de 1,7%. De plus, fait-on observer, on assiste à une réduction des commandes et à une augmentation des inventaires. Les prix de vente des manufacturiers subissent présentement une tendance à la baisse, constate-t-on aussi, au moment où les coûts unitaires de production s'accroissent.

Pour illustrer l'impact de la contre-performance du secteur manufacturier sur l'état général de l'économie, le président de l'AMQ, Richard Le Hir a fait remarquer que l'industrie manufacturière au pays représente 20% de toute l'activité économique au Canada. Cette proportion grimpe à 50% si on inclut les effets indirects. M. Le Hir convient d'autre part que la situation de l'industrie manufacturière au Québec paraît moins préoccupante qu'ailleurs au Canada.

Le président de l'AMQ prévient cependant que cela pourrait être fragile, en raison «du haut niveau d'intégra-

tion des économies du Québec et de l'Ontario».

À Québec, l'industrie manufacturière a généré la création de 7800 emplois en juin. Les livraisons dans les deux principaux domaines d'activité manufacturière au Québec, soit les secteurs du bois et celui de l'automobile et du matériel de transport, ont par ailleurs augmenté respectivement de 7,8 et de 17,5% entre mars et mai derniers. La situation était cependant moins bonne dans les secteurs des articles de cuir, de l'habillement, de l'ameublement et de l'édition.

Richard Le Hir s'est d'autre part défendu de céder à l'alarmisme en prédisant un possible retour de la récession au pays et au Québec.

«On essaie simplement de se comporter en gens responsables. On ne sonnerait pas l'alarme si on n'avait pas remarqué une baisse marquée de l'activité dans le secteur manufacturier», a-t-il fait valoir.

Pour éviter le pire, Richard Le Hir incite les gouvernements à prendre rapidement des mesures concrètes pour permettre à l'économie de reprendre du mieux.

Le président de l'AMQ rappelle que son organisation a déjà présenté plusieurs fois ces derniers mois des recommandations aux gouvernements. «Ou bien ils (gouvernements) sont sourds et n'entendent pas ce qu'on leur dit, ou bien ils sont manchots et ne peuvent rien faire», a lancé M. Le Hir, excédé.

Au nombre de ses propositions, l'AMQ suggère une baisse additionnelle des taux d'intérêt et de la valeur du dollar face à la devise américaine. L'AMQ recommande aussi une diminution des taxes sur les biens achetés par l'industrie manufacturière, l'élimination des barrières interprovinciales et la réduction des dépenses publiques.

GMG veut ouvrir 60 Domino's au Québec en cinq ans

Des partenaires sont recherchés pour les régions

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Comme c'est plutôt tranquille dans le domaine immobilier et que cela risque de l'être encore pendant quelques années, Gandell Murdoch Gareau (GMG), du nom des trois partenaires dans une entreprise de gestion et de services en immobiliers au Québec, a décidé de se lancer dans la pizza et il a même conclu une entente unique en Amérique du Nord avec Domino's, une autre de ces entreprises américaines qui ont fait une percée mondiale dans le domaine du prêt-à-manger.

Selon l'entente signée, GMG, qui est un holding de Pointe-Claire, se propose d'ouvrir 60 pizzerias Domino's au Québec au cours des cinq prochaines années, ce qui représente un investissement de 7 à 8 millions \$ et la création de 2000 emplois. GMG est la seule entreprise en Amérique du Nord à avoir obtenu un territoire défini, en l'occurrence le Québec, Domino's a préféré confier ce marché à des Québécois qui le connaissent très bien.

Les promoteurs entendent pénétrer d'abord les marchés régionaux, où l'effort de publicité à faire est moindre qu'à Montréal. Ils recherchent en outre, pour chacune des villes ou régions, des partenaires minoritaires à qui on demandera une mise de fonds minimale de 10 000 \$ à 30 000 \$. Ils veulent cependant que ces partenaires soient très impliqués dans leur communauté, qu'ils aient une très haute visibilité et qu'ils aient les relations publiques, tout cela pour que Domino's devienne «une force dominante» dans les marchés de la pizza où cette bannière sera présente.

Le développement du réseau se fera jusqu'à un certain point en suivant une ligne géographique continue pour des raisons d'économies et de distribution. Par exemple, on n'ouvrira pas une pizzeria en Abitibi et une autre en Gaspésie, mais on peut facilement concevoir des

ouvertures rapprochées à Granby, Magog et Sherbrooke; ceci ne veut pas dire qu'il n'y aura jamais de Domino's dans les régions les plus excentriques, qui seraient alors desservies par des centres de distribution moins éloignés que celui de Montréal.

Au fait, les centres de distribution restent la propriété de Domino's; les détenteurs de franchise peuvent tout de même s'approvisionner ailleurs à la condition de respecter les normes. Domino's, dit-on, favorise l'achat local. Ainsi, une pizza toute garnie (vendue dans les 11 pizzerias qui existent déjà à Montréal et qui appartiennent à des propriétaires indépendants) aurait un contenu canadien de 84%; seul le pepperoni vient des États-Unis.

Mais, le marché de la pizza ne serait-il pas saturé? Certainement pas en dehors de Québec et de Montréal, répond Jim Murdoch. Domino's, explique-t-il, est un spécialiste de la livraison et il a développé des techniques très au point pour la cuisson d'une pizza en six minutes dans un four rotatif, qui semble-t-il, n'existe aucunement en province. Ses pizzerias ne sont en fait que des cuisines, puisqu'un client ne peut pas consommer sur place, ce qui élimine complètement la nécessité d'avoir pignon sur rue dans un lieu achalandé et limite par conséquent au minimum les coûts de location. Elles ne possèdent pas non plus leur flotte de voitures de livraisons, puisque chaque livreur, dont les revenus proviennent d'un salaire fixe et des pourboires, est propriétaire de son véhicule.

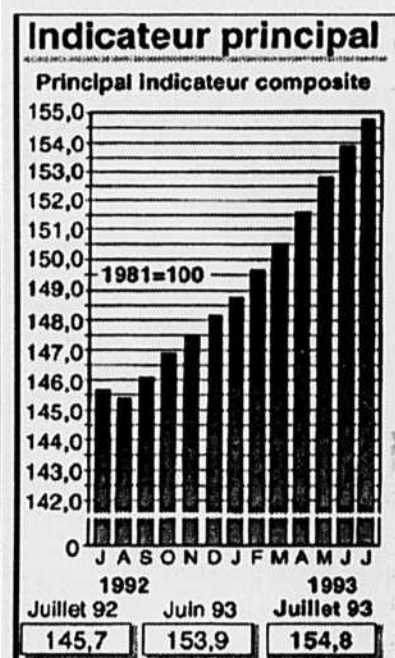
L'ouverture du premier pizzeria de GMG a eu lieu hier matin à Laval et environ cinq autres devraient être lancées dans les prochains mois. GMG se limitera à gérer et administrer ses pizzerias, tout en continuant à vaquer à leurs occupations antérieures, à savoir gérer des centres commerciaux et répondre aux demandes d'une quarantaine de détaillants, tels Wise et La Naturiste, qui ont des boutiques à peu près partout au Québec.

Canam Manac vend plus

Les ventes du Groupe Canam Manac ont atteint 150,7 millions \$ pour le premier semestre terminé le 30 juin, comparativement à 118,9 millions \$ en 1992, soit une augmentation de 27%. Au deuxième trimestre, les ventes se sont chiffrées à 80,5 millions \$, comparativement à 64,7 millions \$ pour la même période en

1992, une hausse de 24%. La perte nette du deuxième trimestre s'élève à 1 million \$ (ou 3 cents par action) comparativement à une perte de 5,8 millions \$ (ou 24 cents) en 1992. Après six mois, la perte se situe à 3,6 millions \$ (ou 12 cents), alors qu'elle était de 12,7 millions \$ (ou 53 cents) en 1992.

EN BREF



L'ÉCONOMIE EN VOIE DE GUÉRISON

Ottawa (PC) — L'économie était toujours en voie de guérison, en juillet, malgré un taux de chômage encore élevé, selon le principal instrument de mesure des perspectives économiques de Statistique Canada. L'Indice précurseur, en progression depuis le début de 1991, a grimpé de 0,6% en juillet. Cette hausse fait suite à une augmentation révisée de 0,7% en juin, a indiqué Statistique Canada, hier. Le grand indice composite est en hausse depuis le début de 1991. Même si les exportations — jusqu'à présent le fer de lance de la reprise — ont moins contribué à la reprise en juillet, certains signes démontrent que, parmi les composantes de l'indice, les consommateurs compensent par leurs dépenses, affirme Statistique Canada.

RHONÉ POULENC PRODUIRA PLUS À MONTRÉAL

David Powell succédera à Bernard A. Roy à titre de président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'exercice 1993-1994. Associé principal du cabinet Martineau Walker de Montréal et de Québec, M. Powell a orienté sa pratique vers le droit de l'aménagement et du développement urbain, en plus d'oeuvrer en droit des sociétés et en droit commercial. Actif au sein du Bureau de commerce de Montréal à titre de vice-président du conseil et membre du comité exécutif, il a poursuivi son engagement en tant que vice-président à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain après la fusion entre les deux organisations.



SNC-LAVALIN

Avis de dividende

Le conseil d'administration de la société Groupe SNC-Lavalin inc. a déclaré un dividende trimestriel de cinq cents (0,05 \$) l'action quant aux actions à droit de vote subalterne de catégorie A en cours et aux actions de catégorie B en cours de la société payable le 3 septembre 1993 aux actionnaires inscrits aux registres de la société à la fermeture des bureaux le 20 août 1993.

Par ordre du conseil d'administration
Y. Laverdière
Secrétaire

Montréal (Québec)
Le 6 août 1993

Groupe SNC-LAVALIN inc.

HAWKER SIDDELEY
HAWKER SIDDELEY CANADA INC.

Avis est donné par la présente qu'un dividende d'un dollar et quarante-trois cents et trois quarts (\$1.4375) par action sur les actions privilégiées de la Compagnie, actions en circulation à 5 1/4% à dividende cumulé rachetables à été déclaré payable le 21ème jour d'octobre 1993, aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 15ème jour de septembre 1993 soit un dividende sur telles actions à raison de 5 1/4% par année pour le trimestre se terminant le 21ème jour d'octobre 1993.

Avis est aussi donné par la présente qu'un dividende de vingt-sept cents (27c) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 15ème jour d'octobre 1993 aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 15ème jour de septembre 1993.

Par ordre du Conseil d'administration
B.M. Bandier
Secrétaire

Le 5 août 1993
MISSISSAUGA, ONTARIO

LE DEVOIR

LES SPORTS

Nouveau contrat de 4 ans pour Demers

L'entraîneur du Canadien aurait signé une entente d'un million\$ par année

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Jacques Demers est possiblement devenu, hier, le premier entraîneur millionnaire de l'histoire du hockey en paraphant un nouveau contrat de quatre ans pour diriger le Canadien.

«J'ai demandé à Serge (Savard) de ne pas dévoiler les termes du contrat parce que je ne veux pas écoeurer le monde avec ça», a dit l'heureux entraîneur, qui a insisté pour dire que ce n'est pas lui qui a créé le marché: «Ça commencé à New York avec Mike Keenan, puis il y a eu Scotty Bowman, Jacques Lemaire et Barry Melrose.»

Demers a reconnu sans hésitation qu'il était «définitivement» parmi les mieux payés et le salaire de Bowman à Detroit a été évalué à près de deux millions\$ pour deux ans... en argent américain, tandis que Keenan, pour un, toucherait près de 800 000\$ US.

«Je suis content mais je pense que

je l'ai gagné, à ma 10e année dans la Ligue nationale», a dit Demers, qui aura 49 ans le 25 août.

Mais avant tout, il avait tenu à faire une mise au point «très, très importante et primordiale», affirmant: «Si j'ai ce que j'ai, c'est à mes joueurs que je le dois, ils ont travaillé fort et ils m'ont donné la coupe Stanley. Et aussi, au public, qui m'a appuyé dans toutes les décisions que j'ai prises.»

Demers a aussi témoigné sa reconnaissance à l'endroit de son directeur général Serge Savard, présentement à l'extérieur de Montréal, avec lequel il n'a eu, semble-t-il, aucune difficulté à s'entendre, par l'entremise de son représentant Don Meehan.

Le rêve achevé

Ce nouveau contrat, qui était attendu et ne constituait aucunement une surprise, bien qu'il lui restait deux ans à son présent contrat, com-

plète un été que Demers lui-même a qualifié «d'extraordinaire» et qui a inclus un séjour de deux semaines à Paris. Actuellement, il poursuit ses vacances avec les membres de sa famille réunis à Saint-Lazare.

«J'ai tellement apprécié cet été-là», a déclaré l'entraîneur adulé d'un public duquel il est très proche.

Mais le camp d'entraînement approche à grands pas. Il débutera officiellement le 7 septembre pour les joueurs, mais bien avant pour les entraîneurs: «Qu'on me fiche la paix avec le contrat, il faut se remettre au travail», a dit Demers.

Le Canadien de 1993-94 suscitera de grandes attentes «et avec raison», estime son entraîneur, qui a parlé d'une équipe «plus jeune encore avec le départ de Denis Savard et Todd Ewen et la possibilité de voir arriver des joueurs comme Turner Stevenson et Pierre Sévigny». Demers préfère d'ailleurs donner une

chance aux jeunes que de réclamer un échange pour le plaisir de la chose. Fait certain, assure-t-il, il n'y aura pas de changements majeurs comme l'an passé.

Potvin en année d'option

Le gardien Félix Potvin s'apprête à jouer son année d'option avec les Maple Leafs selon ce qu'a indiqué son agent Gilles Lupien à un journal de Toronto. Lupien a toutefois précisé qu'il n'y avait rien de nouveau dans son cas puisqu'il revenait de vacances et n'avait pas parlé aux dirigeants des Leafs depuis quelques semaines. Potvin rechercherait un contrat de deux millions\$ annuellement tandis que les Leafs lui offrirait 700 000\$. Son présent contrat prévoit qu'il touchera 150 000\$ dollars pour son année d'option, après avoir affiché la meilleure moyenne de buts accordés par un gardien de la Ligue nationale, soit 2,50. Bradley

sous contrat

Brian Bradley, la perle du repêchage d'expansion de l'an dernier, a signé un contrat de longue durée avec le Lightning de Tampa Bay. L'attaquant de 28 ans a dominé tous ses coéquipiers avec des totaux de 42 buts, 44 passes et 86 points. Il avait été repêché de l'organisation des Maple Leafs de Toronto, une équipe en manque de marqueurs.

Le King à New York

À Long Island, les Islanders ont pour leur part renouvelé le contrat de Derek King, leur deuxième compteur après Pierre Turgeon la saison dernière. A sa huitième saison avec l'équipe, King a amassé 38 buts et 38 passes en jouant le plus souvent en compagnie de Turgeon et Steve Thomas. Il a obtenu 43 de ses 76 points quand les Islanders avaient l'avantage numérique.

BASEBALL

HIER

LIGUE NATIONALE

Cincinnati à San Francisco

Chicago à Floride

Montréal à Philadelphie

Saint Louis à Pittsburgh

Atlanta à New York

Houston à San Diego

Colorado à Los Angeles

LIGUE AMÉRICAINNE

Oakland 3 Chicago 1

Baltimore à Detroit

Minnesota à Toronto

New York à Boston

Cleveland à Milwaukee

Californie à Texas

Seattle à Kansas City

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
Mardi	Mardi
Phil phie 5 Montréal 2	Toronto 6 Minnesota 3
SF 2 Cincinnati 1	Detroit 15 Baltimore 1
Saint Louis 4 Pittsburgh 2	Boston 5 New York 0
Atlanta 3 New York 2	Chicago 4 Oakland 0
Florida 3 Chicago 2	Milwaukee 5 Cleveland 4
Colorado 4 LA 2	Texas 6 Californie 3
San Diego 7 Houston 2	Kansas City 4 Seattle 1

Aujourd'hui	Aujourd'hui
Montréal (Ruetter 2-0) à Philadelphie (Greene 12-3), 12h35	Minnesota (Tapani 6-11) à Toronto (Morris 6-10), 12h35
Colorado (Blair 4-9) à Los Angeles (Hershiser 8-11), 16h05	Baltimore (Valenzuela 6-7) à Detroit (Bergman 1-4), 13h35
Houston (Swindell 7-9) à San Diego (Sanders 1-0), 16h05	Cleveland (Mutis 2-5) à Milwaukee (Navarro 7-8), 14h05
Chicago (Harkey 7-6) à Floride (Armstrong 7-11), 19h35	New York (Wickman 10-4) ou Abbott 8-9) à Boston (Sele 6-0), 19h35
Saint Louis (Tewksbury 12-7) à Pittsburgh (Gallard 2-0), 19h35	Kansas City (Appier 12-6) à Chicago (McDowell 18-5), 20h05
Atlanta (Smoltz 10-9) à New York (Gooden 11-11), 19h40	Californie (Finley 13-8) à Texas (Rogers 9-7), 20h35

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

Section Ouest	Section Ouest
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
San Francisco 76 38 667	Chicago 62 51 549
Atlanta 67 47 588	Kansas City 59 54 522
Houston 58 55 513	Texas 58 54 518
Cincinnati 59 57 509	Seattle 54 59 478
Los Angeles 57 55 509	Californie 52 59 468
San Diego 45 69 395	Minnesota 47 62 431
Colorado 39 74 345	Oakland 47 64 423

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
(Parties d'hier non comprises)	(Parties d'hier non comprises)
Section Est	Section Est
G P Moy. Diff.	G P Moy. Diff.
Philadelphia 71 42 628	Atlanta 67 47 588
Saint Louis 65 48 575	Houston 58 55 513
Montréal 60 53 531	Cincinnati 59 57 509
Chicago 56 56 500	Los Angeles 57 55 509
Pittsburgh 52 62 456	San Diego 45 69 395
Florida 49 64 434	Colorado 39 74 345
New York 39 73 348	

2. Spehr, Tim.....	51	6	6	6	1	1	118
23. VanderWal, J.....	155	24	37	25	5	6	239
23. Walker, Larry.....	330	56	92	58	15	18	279
14. White, Derrick.....	49	6	11	4	2	2	224
AU MONTICULE							
	G	P	VP	ML	PM	BB	R
22. Aldred, Scott.....	1	0	0	12	0	0	0

LE DEVOIR

LE MONDE

PERSPECTIVES

Métamorphose somalienne

Sa mission humanitaire remplie, l'ONU est passée à la pacification musclée

DONATELLA LORCH
THE NEW YORK TIMES

La vif désir du gouvernement américain d'arrêter un chef de clan somalien en fuite montre comment la mission de l'ONU en Somalie — à l'origine simple «force de protection et d'aide humanitaire» — s'est progressivement métamorphosée en corps militaire pratiquant la contrainte musclée.

La première étape de cette mission — pourvoir à la sécurité des convois d'aide humanitaire destinés à sauver de la famine des dizaines de milliers de Somaliens — s'est conclue en mai dernier avec le retrait des troupes américaines et la remise du commandement aux Nations unies. La mission, ont déclaré des responsables de l'ONU, a été entièrement remplie: la famine causée par trois ans de guerre civile a été jugulée.

Mais le chaos politique demeure. L'autre objectif des Nations unies, beaucoup plus complexe, était d'aider à la reconstruction des infrastructures d'un pays dévasté. En réponse aux critiques, qui voient dans ces objectifs une action très délicate, les responsables de l'ONU affirment aujourd'hui qu'ils ne sont plus de simples «forces de maintien de la paix», mais plutôt des «pacificateurs» au sens fort. «Notre mission ne constitue en rien une opération d'aide humanitaire qui aurait mal tourné», explique cependant un officier supérieur des Nations unies à Mogadiscio. «La mission humanitaire s'est bien déroulée et elle est dorénavant terminée. Nous sommes maintenant dans une nouvelle phase.» Le mandat de l'ONU, a poursuivi l'officier, «ne consistait pas seulement à venir ici pour nourrir un peuple affamé, mais aussi à reconstruire le pays et réhabiliter le système politique».

Le sud revit

Le sud de la Somalie, où le chaos et l'anarchie ont régné pendant les pires moments de la guerre civile en août dernier, se ressaisit peu à peu. La récolte de cette année a été bonne, et dans les anciennes villes affamées comme Baidoa, les marchés sont en train de renaître.

De petites formations politiques retournent dans les régions. Il y a quelques semaines, la plupart des clans et des leaders du sud du pays ont signé un accord de paix, garantissant un cessez-le-feu, le désarmement des factions rivales et la coopération avec les Nations unies. L'ONU prévoit des élections dans cette région courant 1995.

«L'accord de paix a réellement été un symbole», a affirmé un autre officier dans la capitale somalienne. «En Somalie, on s'assied et on discute des problèmes de chacun.»

Cependant, si le Sud est sur la voie de la reconstruction, il n'en reste pas moins que le pays demeure dans les limbes, en attendant de voir se terminer la lutte armée qui oppose depuis deux mois dans Mogadiscio les troupes des Nations unies et les supporters du général Mohamed Farah Aidid.

Beaucoup de porte-parole de l'action humanitaire sont furieux face à l'ONU dans son rôle de gendarme international, et pensent que le général Aidid devrait être inclus dans les négociations. Mais l'ONU s'oppose à cette idée, arguant que la reconstruction du pays ne se poursuivra que si Aidid est écarté de la scène politique.

Le succès des Nations unies est de plus en plus difficile à juger. En juin, après l'embuscade du général Aidid qui a tué 24 Casques bleus pakistanais, les Nations unies ont monté une vaste campagne destinée à détruire la base militaire et politique du général. Les militaires ont déclaré que cette campagne avait été une réussite totale. Mais le général Aidid est toujours en cavale et ses supporters, bien armés.

Depuis le 17 juin, Aidid est au large et sa tête a été mise à prix pour la somme de 25 000 dollars par l'ONU. Mais avec les embuscades et les franc-tireurs, les supporters du général ont tué une vingtaine de Casques bleus et forcé les autres à se retrancher dans leurs campements. Plus récemment, les supporters d'Aidid ont tué quatre soldats américains dans une explosion à la mine, inaugurant ainsi une nouvelle escalade dans la guérilla somalienne.

En attendant que les Nations unies retournent négocier avec le général Aidid, ou en attendant que celui-ci soit capturé ou tué, l'ONU et les organisations humanitaires croient que la mission occidentale en Somalie a peu de chance de réussir.

Selon des officiels, si les Casques bleus quittent la Somalie, la guerre civile — en suspens depuis six mois — recommencera fatalement. Si l'ONU n'arrête pas le général Aidid, son pouvoir en sortira grandi aux yeux des Somaliens. Mais l'assassinat ou la destitution du général ne garantiront nullement qu'un autre chef de guerre ne prendra pas sa place, avec les mêmes méthodes.

Une loyauté vacillante envers Aidid

Pour le moment, la capture du général Aidid demeure l'option la plus valable aux yeux des officiers militaires des Nations unies. Hier, l'ONU a fermé deux aéroports en-dehors de la capitale, dans le but d'endiguer la contrebande d'armes illégales et de lutter contre le trafic du khat, la drogue locale, qui finance les factions du général Aidid.

L'ONU garde également ouverte l'option d'utiliser une force d'intervention américaine, dans l'espoir de capturer le général. Mais Aidid, décrit par un officier des services d'intelligence italiens comme «une anguille visqueuse», se déplace sans arrêt en se cachant parmi les civils.

Les militaires disent toutefois que la dernière attaque du général Aidid contre des troupes américaines a montré qu'il est de plus en plus coincé et qu'il a, lui aussi, de moins en moins d'options de rechange.

Pour gagner des appuis, le général compte sur les sentiments anti-américains de la population. Mais depuis l'attentat de la semaine dernière contre des troupes américaines, beaucoup de Somaliens de la capitale, concernés par la réaction militaire, pensent que le général Aidid est allé trop loin cette fois-ci.

Pendant les dernières semaines, les troupes de l'ONU ont tué plus de 20 supporters du général en fuite. La faction Aidid a été impliquée dans des combats avec des bandes somaliennes rivales, et même à l'intérieur de ses propres rangs. Même les plus fidèles compagnons d'arme du général Aidid ne lui sont plus aussi loyaux qu'auparavant. Ces dernières semaines, son chef financier Osman Ato a tenté à deux reprises d'approcher les Nations unies afin de négocier un accord personnel, ont affirmé des officiels. Il a cependant été renvoyé d'où il venait.

De plus, l'état de santé du général Aidid se détériore, a affirmé un responsable de l'ONU. Aidid a perdu du poids, son visage est hagard et il souffre d'hypertension.

«Ami indien, le pape est avec toi»

Au Mexique, le chef de l'Église plaide pour les indigènes

Izamal (AFP) — Jean-Paul II a appelé hier les responsables du Continent à «soulager les maux dont se plaignent les indigènes», lors d'un discours prononcé au sanctuaire marial d'Izamal (Mexique), devant 3000 représentants des ethnies indiennes d'Amérique latine.

«J'invite les responsables de la promotion sociale de tout le Continent à mettre tout en oeuvre pour soulager les maux dont se plaignent les indigènes, afin que les membres de ces communautés puissent avoir une vie digne comme travailleurs, citoyens et fils de Dieu», a-t-il dit.

«Je sais trop de frères et soeurs indigènes qui ont été déplacés de leur lieu d'origine, et ont été privés de leurs terres, je sais aussi de nombreuses communautés indigènes, tout au long du Continent, qui souffrent d'un haut indice de pauvreté», a-t-il dit.

«Aussi le monde ne peut-il pas se sentir tranquille et satisfait devant la situation chaotique et déconcertante qui se présente à nos yeux : des nations, des secteurs de la population, des familles et des individus toujours plus riches et privilégiés face à des

peuples, des familles, et des multitudes soumises à la pauvreté et qui souffrent de la faim, de la maladie, de l'absence de logement digne et de services sanitaires», a-t-il ajouté, reprenant le texte du discours inaugural de la 4e Conférence générale de l'épiscopat latino-américain, prononcé à Saint-Domingue le 12 octobre 1992.

Le pape a ensuite rappelé la promesse faite selon la tradition catholique par Notre-Dame de la Guadeloupe, vénérée dans toute l'Amérique latine, à l'Indien Juan Diego: «Écoute et sache bien, mon fils le plus petit, que ce n'est rien ce qui te fait peur ou t'afflige, que ton coeur se tranquillise. (...) N'es-tu pas sous ma protection? Ne suis-je pas ton salut?»

Auparavant, un Maya de 40 ans, Primitivo Cuxim, avait pris la parole au nom des Indiens présents, et avait dénoncé «ceux qui profitent du fait que les Indiens ne parlent pas espagnol, et se moquent de nos traditions». «Ils tuent nos cerfs et brûlent nos champs, il n'y a plus de pluies, ils ne savent pas ce qu'est la terre, qu'elle est une mère qui nous donne à manger», a-t-il ajouté en li-



Jean-Paul II, hier à Merida.

sant un texte préparé à l'avance.

«On dit que tu as aidé ton pays à être libre et audacieux. Aujourd'hui est un grand jour, pour que tu nous aides à vivre tranquilles, à trouver notre nourriture et à avoir des fils», a-t-il conclu.

Jean-Paul II, visiblement ému, a embrassé l'Indien après son discours, sous les applaudissements de la foule, essentiellement indigène et arborant des costumes traditionnels multicolores. À la fin de la cérémonie, marquée par des danses folkloriques et des rituels exécutés par des Indiens de l'ethnie maya, le pape a déposé une couronne à la Vierge d'Izamal, avant de crier à la foule : «Ami indien, le pape est avec toi.»

Ottawa aide Cuba sans réhabiliter Fidel

LE DEVOIR

La décision du ministère des Affaires étrangères de l'effet de déblocage une aide alimentaire d'urgence en direction de Cuba «ne signifie nullement un changement de la politique canadienne» à l'égard du pays communiste des Caraïbes.

C'est ce qu'a déclaré au DEVOIR M. Yves Gagnon, porte-parole du ministère, en expliquant que «c'est la situation d'urgence actuelle», marquée par un désastre naturel en mars dernier (des ouragans qui ont causé de graves dommages sur les côtes cubaines, y compris La Havane), par un effondrement de la santé publique (épidémie de névrite optique causée par la malnutrition) et par l'approfondissement de la crise éco-

nomique et sociale, qui a déterminé cette action humanitaire du Canada.

L'aide en question sera essentiellement alimentaire. Elle transitera par le Programme alimentaire mondial des Nations unies. Sa valeur exacte n'a pas été déterminée, et le chiffre d'un million de dollars avancé hier par la chaîne Southern est «grandement sujet à caution» selon M. Gagnon.

Ottawa a exclu en 1978 Cuba de la liste des pays sujets aux programmes réguliers d'aide bilatérale. «La présente aide alimentaire d'urgence ne change rien à cette exclusion», a expliqué M. Gagnon. C'est à cause des ses violations répétées des droits et libertés que Cuba n'est pas admissible aux programmes du gouvernement canadien, a expliqué M. Gagnon.

Le Canada, bien que critique du

gouvernement de Fidel Castro, est cependant en désaccord avec le blocus américain contre Cuba. Les rapports économiques canado-cubains, notamment dans le tourisme, se développent régulièrement et les officiels canadiens auraient plutôt tendance à s'en réjouir.

Selon le dissident cubain Pedro Martori, représentant montréalais du groupe «Cuba indépendant et démocratique» (basé à Miami, de tendance sociale-démocrate), «ces mesures sont un cataplasme qui prolonge l'agonie du régime castriste». M. Martori ajoute que «l'aide ne profite pas directement au peuple», car «la majeure partie est captée par le gouvernement, qui la revend dans ses magasins à prix fort».

L'essentiel de l'aide canadienne sera constitué de farine de blé.

SARAJEVO

De l'espoir pour 41 autres victimes

La Conférence de paix de Genève continue d'être subordonnée au retrait serbe des hauteurs surplombant Sarajevo. Ses coprésidents ont donné à Radovan Karadzic, chef des Serbes bosniaques, jusqu'à ce matin pour effectuer ce retrait. M. Karadzic a déclaré hier après-midi, que les forces serbes bosniaques se préparaient à évacuer le mont Igman. De ce retrait, illusoire pour les Musulmans, dépend le retour du

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Zagreb — Les Nations unies espèrent évacuer de Sarajevo une vingtaine de personnes blessées ou malades avant la fin du week-end prochain.

Celles-ci font partie de 41 Bosniaques, adultes et enfants, qu'accueilleront notamment la Suède et la Grande-Bretagne, pays qui ont lancé hier une initiative commune d'accueil de victimes de la guerre nécessitant des soins d'urgence, à laquelle s'est associé le Canada.

«Nous sommes prêts à démarrer cette opération dans les prochaines 48 heures, après avis du HCR», a déclaré à Stockholm le premier ministre suédois Carl Bildt, qui a annoncé l'initiative anglo-suédoise lors d'une conférence de presse tenue en compagnie de son homologue britannique, John Major.

En dehors des 41 personnes déjà désignées, les Nations unies examinent environ 400 autres cas de personnes susceptibles d'être évacuées à l'étranger pour y recevoir des soins.

Ottawa est disposé à transférer en avion militaire au Canada jusqu'à 20 patients hospitalisés à Sarajevo et nécessitant des soins médicaux urgents, ont annoncé hier les ministres des Affaires extérieures et de la Défense, MM. Perrin Beatty et Thomas Siddon.

Réconciliation interpalestinienne

L'OLP irait jusqu'à «officialiser» les trois négociateurs

Amman (AFP) — L'Organisation de libération de la Palestine s'appête à officialiser le mandat des négociateurs palestiniens en tant que représentants de l'OLP aux pourparlers de paix avec Israël, a indiqué un responsable palestinien à Amman.

La décision devrait être prise par le comité exécutif de l'OLP (CEOLP), la plus haute instance dirigeante de la centrale palestinienne, dont une réunion était prévue dans la soirée à son siège de Tunis, a déclaré à l'AFP ce responsable qui a requis l'anonymat.

Cette procédure permettrait à l'OLP de se présenter comme l'interlocuteur direct des Israéliens à la table de négociations, tout en contournant l'exigence israélienne de traiter exclusivement avec les habitants des territoires occupés. Israël a réitéré ces derniers jours son refus de traiter directement avec la centrale de Yasser Arafat, malgré les appels du pied de Tunis.

Selon le responsable à Amman, les trois principaux négociateurs palestiniens des territoires occupés — MM. Fayçal Hussein et Saïb Erakat et Mme Hanane Achraoui — s'apprêtaient à présenter officiellement leur démission devant

le CEOLP, qui allait la refuser. Ces délégués, qu'une grave crise de confiance a opposée à la direction de la centrale palestinienne, ont obtenu satisfaction auprès de la direction palestinienne de leurs exigences d'une plus grande coordination et d'une implication accrue dans le processus de décision. Selon un responsable palestinien à Jérusalem, ils verront leur mandat «officialisé» par le CEOLP, faisant d'eux des représentants directs de l'OLP dans les négociations de paix. Ce sera un gain indirect pour l'OLP, a-t-il dit en allusion à la crise de ces derniers jours.

Le vice-président du «comité d'orientation» de l'équipe de négociateurs palestiniens, M. Nusseibeh a démenti hier l'existence d'un désaccord concernant le contenu du document palestinien remis au secrétaire d'État américain Warren Christopher et plus particulièrement la question de Jérusalem. Sur ce point, il a dit en substance que les Palestiniens n'étaient pas hostiles à un report de l'examen de ce problème à un stade ultérieur de la négociation, à condition que des garanties leur soient données quant au maintien du statu quo dans la partie arabe de la ville et son inclusion dans l'assise territoriale de l'autonomie.

Dans l'Ouest américain, Jean-Paul II fouettera les fidèles trop tièdes

HENRI TINCQ
LE MONDE

Le rapprochement entre Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, Czestochowa en Pologne et Denver aux États-Unis, dans les Rocheuses, ne saute pas aux yeux. Compostelle est l'un des plus vieux pèlerinages d'Europe, aujourd'hui en pleine renaissance, et Czestochowa, le « Lourdes » polonais, est la forteresse spirituelle depuis trois siècles d'un pays régulièrement malmené. Pour sa part, Denver — près de 2 millions d'habitants, dans le Colorado — n'est ni un sanctuaire marial ni un lieu de tradition catholique. C'est une ville «moyenne» comme les autres aux États-Unis.

C'est pourtant là que, quatre ans après Compostelle, deux ans après Czestochowa, Jean-Paul II a convoqué à nouveau la jeunesse catholique du monde entier, pour un rassemblement, devenu rituel, de fête et de prière. Les 14 et 15 août 1989, en Espagne, 250 000 jeunes avaient fait avec lui le pèlerinage à Saint-Jacques. Les 14 et 15 août 1991, ils étaient quatre fois plus nombreux pour célébrer en Pologne la chute du rideau de fer et le retour à la liberté.

À partir d'aujourd'hui et pour quatre jours dans le Colorado, ils seront environ 600 000 jeunes, venus de toute l'Amérique et en partie d'Europe.

Denver n'avait pas d'autre titre à attirer un tel rassemblement catholique que celui d'être à égale distance de New-York et de la Californie, de l'Ontario et du Mexique. Déjà, en ouvrant à Saint-Domingue, le 12 octobre 1992, la quatrième assemblée générale de l'épiscopat latino-américain, le pape avait souhaité que la suivante réunisse les évêques des deux moitiés — nord et sud — du continent: l'anglo-saxonne et la latine.

«Qu'ils aient la vie en abondance». Puisé dans l'Évangile de Saint Jean, ce choix du thème de la «vie» pour le rassemblement de Denver n'est pas innocent. C'est une intervention directe dans les débats de l'Église et de la société américaines, divisées, sur la question de l'avortement, entre les pro-vie (*pro-life*) et les pro-choix (*pro-choice*).

Avant de se rendre aux États-Unis, le pape n'avait pas fait mystère de son intention de venir soutenir «ceux qui soutiennent la vie» contre la «culture de la mort», terme générique, chez lui, pour désigner la violence, l'euthanasie, la drogue, l'avortement et la «mentalité contraceptive» dominante. Il le répètera au cours de sa première rencontre avec le président Clinton, dont on connaît la sympathie pour les milieux *pro-choice* et la cause des homosexuels. Ce faisant, Jean-Paul II risque à nouveau de prendre à rebrousse-poil une opinion catholique qui, aux États-Unis, est déjà quasiment en état de dissidence par rapport au «magistère» de l'Église sur les questions de morale sexuelle et depuis longtemps ne tient plus compte, majoritairement, de son enseignement.

Le décalage n'a cessé de croître depuis la condamnation par Paul VI, il y a juste 25 ans, dans l'encyclique *Humanae Vitae* (juillet 1968), de l'usage de la pilule contraceptive. «Quoi que l'Église dise sur ce sujet, les laïcs de ce pays ne l'écoutent pas», dit le père Andrew Greeley, sociologue de l'Université de Chicago.

La morale sexuelle

Selon le dernier sondage Gallup, publié dans le quotidien *USA Today* du 11 août, 84% des catholiques américains — qui sont au total près de 60 millions — rejettent cet interdit sur la contraception. 58% pensent que l'Église ne devrait pas prohiber en toute circonstance l'avortement, mais tolérer des exceptions pour les cas de viol ou de risques pour la santé de la mère.

Cette insoumission s'étend à des sujets de discipline interne car, dans le même sondage, 76% des catholiques américains se disent partisans du mariage des prêtres et 63% de l'ordination sacerdotale des femmes. Toute forme de discrimination sexuelle est récuse. Dans une autre enquête, publiée dans le dernier numéro de *Newsweek*, la position de l'Église est également jugée par les catholiques américains comme étant «trop conservatrice» sur la contraception (62%) et sur la place des femmes dans la société (46%). Les avis sont plus partagés sur le sida (34%) pensent que l'Église a raison de ne pas limiter la prévention aux seules campagnes pour le préservatif, contre 30%) et sur l'avortement (43% sont d'accord avec le refus de principe exprimé par l'Église, contre 41%).

La distance qui se creuse entre les fidèles des États-Unis et la hiérarchie est un fait historique. Ils avaient mis 200 ans avant de se libérer de leur image d'Église de migrants (Italiens, Polonais, Irlandais...), de s'imposer face aux Églises protestantes — riches, blanches et dirigeantes — et de s'intégrer à la société éduquée (grâce au remarquable réseau des écoles et des universités catholiques), le symbole de cette réussite étant, en 1960, l'élection de John F. Kennedy, premier président catholique. À présent, ils sont si bien insérés à la «majorité» américaine qu'ils en épousent toutes les valeurs de tolérance, de liberté, voire de permissivité... au besoin contre leur Église.

En revanche, le clergé et surtout l'épiscopat, qui, grâce à leurs positions d'hier pour l'égalité des droits civiques, contre l'arme nucléaire et les injustices du système capitaliste, avaient une image «de gauche», plutôt populaire, sont désormais en total décalage par rapport à l'évolution de leurs fidèles. Ils ont pris de plein fouet la crise féministe (plusieurs milliers de religieuses et de religieuses ont quitté leur congrégation depuis les années 60). Le poids des hispaniques, majoritairement catholiques, croît dans l'Église, mais ils y sont aussi marginalisés que dans le reste de la société.

Renouvelés de moitié depuis 15 ans par Jean-Paul II, les évêques sont choisis pour leur prudence et leur conformité aux positions de Rome. Les évêques les plus ouverts (Mgr Weakland de Milwaukee, le cardinal Bernardin de Chicago) sont devenus discrets. Les théologiens progressistes, comme les pères Curran et Fox, ont été sanctionnés. Alors que l'image du clergé — un peu plus de 50 000 prêtres — est entachée par le scandale des prêtres pédophiles, ce sont les cardinaux O'Connor, archevêque de New York, et Law, archevêque de Boston, qui donnent le ton, jusque dans la rue, des manifestations contre l'avortement.

Autour du thème de la morale naturelle, la hiérarchie catholique se trouve aujourd'hui, de fait, plus proches des courants baptistes et fondamentalistes du sud des États-Unis, que des grandes confessions historiques du protestantisme, de tradition plus libérale, plus ouverte à toutes les minorités (y compris aux homosexuels), et favorables au «choix» en matière d'avortement.

À Denver, comme il le fait depuis 15 ans, luttant contre le scepticisme, le découragement, la crise morale, Jean-Paul II tentera de convaincre la jeunesse américaine. Mais il lui sera difficile d'éviter de creuser davantage les fossés que ses positions radicales ont ouverts dans la société.

LE MONDE

EN BREF

LE FANTÔME DU DUC AU SCRUTIN NAPOLITAIN

Rome (Reuter) — La candidature à la mairie de Naples d'Alessandra Mussolini est compromise en raison des craintes des néo-fascistes que son nom ne rebute d'éventuels alliés. La petite-fille du Duce, qui avait obtenu plus de 50 000 voix lors de son élection au Parlement à Naples l'an dernier, a fait part de sa volonté de se présenter aux municipales. Mais son ascendance fait peur au MSI, qui jouit d'un soutien important dans la ville. «Le nom de Mussolini créerait trop d'embarras lorsqu'il s'agira de trouver des alliances», a déclaré Amedeo Labocetta, ancien président du groupe MSI au conseil municipal. Les élections pour renouveler ce conseil, suspendu le week-end dernier en raison de sa gestion déplorable, doivent se dérouler en novembre.

LES VANDALES SE TROMPENT D'ÉPOPEE

Rennes (Reuter) — Un site néolithique présenté comme le tombeau de l'enchanteur Merlin, dans la forêt de Brocéliande, en Bretagne, a été la victime de plaisantins qui ont «bombé» sur les pierres du tombeau le nom d'Obélix, compagnon d'Astérix. «Le tombeau de Merlin a été profané dans la nuit de samedi à dimanche. Une plainte a été déposée», a déclaré un élu de la mairie de Paimpont, en Ile-et-Vilaine, commune où se trouve le monument. Le site, daté du troisième millénaire avant notre ère, contiendrait selon la légende la sépulture du célèbre protagoniste de la saga des Chevaliers de la Table Ronde. Plusieurs autres régions d'Europe revendiquent cet honneur. Selon la mairie, quelque 30 000 personnes visitent chaque année le tombeau, avec parfois une ferveur religieuse qui les conduit à laisser des prières écrites sur place.

MARTIN PLICHTA
LE MONDE

Prague — En pleines vacances socio-économiques, les médias pragoïses se passionnent pour une affaire de chantage où il est question d'espions, de vie privée de dirigeants politiques et d'argent. L'affaire, qui vient d'éclater au grand jour, remonte en réalité à décembre dernier, lorsqu'un agent des services secrets tchécoslovaques (FBIS), Vaclav Wallis, 48 ans, ex-lieutenant-colonel de la police politique communiste (SIB), est arrêté par ses collègues au moment où il remettait des documents secrets contre une forte somme d'argent à Viktor Kozeny, un jeune homme d'affaires qui a connu une réussite fulgurante grâce à un fonds d'investissement, Harvardské Fondy, bâti

sur la privatisation par coupons. C'est M. Kozeny lui-même qui avait alerté les policiers.

Selon M. Kozeny, l'agent Wallis, spécialiste formé par le KGB à la lutte contre l'«ennemi intérieur», a exercé sur lui, entre mars et décembre 1992, un chantage en affirmant qu'une campagne visant à discréditer ses fonds d'investissement, sa famille et les principaux acteurs politiques de la privatisation était en préparation.

L'homme d'affaires a d'ailleurs reconnu avoir payé 100 000 francs à M. Wallis pour des informations «dignes de comérages» et «sans intérêt du point de vue économique», ce dont doute

la presse, qui a toujours estimé le succès de M. Kozeny «truqué».

Aussi, pour donner un peu de piquant à l'affaire, certains journaux ont affirmé — sans la moindre preuve — que, parmi les documents ou les informations orales transmis, figureraient des indiscrétions sur la vie privée de hauts dirigeants tchèques, dont le président Vaclav Havel et le premier ministre Vaclav Klaus. Il a été même question de rapports homosexuels entre un journaliste, assassiné l'an dernier, et un «vice-premier ministre fédéral».

L'affaire Wallis, qualifiée par M. Klaus de «bulle de savon gonflée», a permis, à défaut de menacer la stabilité politique et les dirigeants

tchèques, de mettre en évidence les carences des nouveaux services secrets et les erreurs commises au lendemain de la «révolution de velours». Les services d'espionnage et de contre-espionnage, qui continuent à employer nombre d'anciens de la SIB, ont du mal à contrôler toutes les activités de leurs agents.

Certains, comme M. Wallis, utilisent à des fins personnelles les dossiers qu'ils avaient eu le temps d'emporter en profitant de l'euphorie révolutionnaire, voire continuent à espionner et à accumuler des documents sur les hommes politiques, comme avant.

M. Klaus, qui, de par sa fonction, est le coordinateur des différents services d'espionnage, a annoncé un renforcement du contrôle, tout comme le Parlement.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3344**
Télécopieur: **985-3340**

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal H2Y 3S6

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

QUÉBEC
APPART. 3 1/2, 4 1/2 (chauffés, eau chaude). Piscine intérieure, bain-sauna, planchers bois franc, balcon, stat. Face à un parc, très ensoleillé.
3480 rue Mc Cartney
418-6057
ST-URBAIN/MILTON, grand condo 6 1/2, idéal 3 étudiants ou couple, meublé, 850\$. 1er sept. 93 à juin 94. 288-0418

164
CONDOMINIUMS À LOUER

MAGNIFIQUE, 4 1/2 meublé, stat. et piscine intérieurs, 2 s/bains. 3535 Papineau. 844-7133.

165
PROPRIÉTÉS À LOUER

OUTRE-MONT PRES LAURIER, 2 logements rénovés, 2 niveaux ch., 3-4 chambres, poss. bureau, 1500\$/2400\$. Meublés ou non. Coach house disp. 276-9632

170
HORS-FRONTIÈRES À LOUER

LANGUEDOC, près de Montpellier, bord de mer, maisonnette toute équipée, 2 c.c. + living + terrasse. Pour photo et info: 514-527-3830.

ROME Centre-ville, beau quartier. Chez québécoise. 700\$/mois ou moins séjour prolongé. Usage cuisine. 932-9885

175
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ILE D'ORLÉANS, St-Jean, bord de l'eau, québécoise, 2 c.c., foyer, semaine (+/-) jusqu'à fin sept. 418-829-1256

318
MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 636-6898. Les Aménagements F.B. Inc.

SYST. TÉLÉPHONIQUE Méridien, North Star, 3 tél., poss. de 6 lignes/16 postes. 227-2130

325
INSTRUMENTS DE MUSIQUE

VENTE DE PIANOS neufs et usagés. Ecole de musique Vincent d'Indy. 21 août 93. 444-9681

350
ANIMAUX

PERROQUET AMAZONE 6 ans, siffle et parle. 1300\$. 642-4899.

450
EMPLOIS DIVERS

450
EMPLOIS DIVERS

575
DÉMÉNAGEMENT

GILLES JODJIN TRANSPORT INC.
Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

FAITES
PARAÎTRE
VOTRE
PETITE
ANNONCE
PAR
TÉLÉCOPIEUR!
985-3340

AVIS DE DÉCÈS

Par télécopieur
Avant 16h00
985-3340
Après 16h00
et la fin de
semaine

Une saine
alimentation
fait aussi partie
de la prévention

Fondation
québécoise
du cancer

Montréal (514) 527-2194
Québec (418) 681-9989
Estrie (819) 822-2125
1-800-363-0063

LE DEVOIR

Télémarketing d'abonnements en région

Québec — Hull — Ottawa
Sherbrooke — Trois-Rivières

Le Service de la promotion des abonnements du journal Le Devoir recherche des personnes autonomes et responsables afin d'exécuter à leur domicile, un travail de sollicitation téléphonique.

Liste de prospects fournie.

Appels locaux seulement.

Salaire: Rémunération à la commission

Exigences:

- Expérience pertinente en télémarketing ou domaines connexes
- Facilité d'expression, bonne diction
- Très bonne connaissance du journal Le Devoir

Communiquer avec:

Jean-Marc Ste-Marie au 1-800-463-7559

Du lundi au jeudi de 14h00 à 17h00.

ENCADREZ
votre
ANNONCE CLASSÉE
985-3344

IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL
111 \$

- ♦ propriétés
- ♦ condominiums
- ♦ maisons de campagne
- ♦ chalets

Annoncez votre propriété à vendre pendant 24 journées consécutives, sur 3 lignes de texte pour seulement 111 \$, 37 \$ la ligne supplémentaire.

L'annonce est annulable en tout temps. La facturation s'établit alors en fonction du tarif régulier, jusqu'à concurrence du tarif promotionnel.

ANNONCES CLASSÉES
985-3344

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AUBAINE POUR VENTE RAPIDE
-DOMAINE RENAULT - LAVAL. Bungalow, payé 160 000\$. Accepterais offres classées ridicules. 967-5854.

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BORD DE L'EAU. Chomedey, offre exceptionnelle, maison de ville très luxueuse, avec Cruiser 25 pi. condition A-1. 248 000\$. 682-5292.

103

CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

ILE DES SOEURS: Verrières V1. Luxueux 1 530 p.c. vue ville, fleuve, 2 c.c. 2 s/b. 5 électro. (416) 255-1875. (514) 937-5885

LUXUEUX CONDO, rénové, 6 1/2, 3 c.c., électroménagers, terrasse, stat., clim., alarme, près métro, face parc. 529-7751.

MAGNIFIQUES CONDOS, 6 1/2, 5 1/2. Libres, refaits à neuf, prix réduits, plusieurs extras. 444-5621.

OUTRE-MONT, 1 400 p.ca., 3 cc. ou bureau, foyer, terrasses, 3e étage, très ensoleillé, tout rénov. + extra. Urgent. 197-5005. 274-2686

OUTRE-MONT: 7 1/2, 8 1/2, 1 300 p.ca. 100 000\$ et plus. CARRÉ ST-LOUIS, 3e, 1 200 p.ca. 98 000\$. LOFTS, 733 à 1 400 p.ca. 65 000\$ à 150 000\$. Besoin d'argent. 256-2222

PRES HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT
Condominium de prestige, tour du Méridien, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et boisé protégé, lumière. Intérieur 1 500 p.ca. plus terrasse près de 400 p.ca., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines intérieures et extérieures, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix: 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704

105

PROPRIÉTÉS À REVENUS

AHUNTSIC, 35 unités, rev. 148 000\$, prix 960 000\$, balance de vente. 661-5390, 975-0646

115

EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

GRONDINE, cté. Portneuf. B & B près resto prestige. Jolie maison québécoise (1829), 6 c.c., 3 s/b, grand terrain sur rivière, meublé. 88 000\$. (418) 286-6159. matin.

LES ÉBOULEMENTS. Maison 2 étages, établi, terre 3 x 30 arpents. Vue sur le fleuve. 98MS. G. LAFRENIÈRE. 514-263-6651.

STE-SÉRAPHINE. Maison 28 X 40, grand terrain 185 X 210, 7 pces, abri d'auto. (819) 336-3704

121

CANTONS DE L'EST

LAC BROME MANOIR INVERNESS. Élegante copropriété de style lyonnais, dans rare ensemble riverain. 1 100 p.ca., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bains, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. A moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs 4 saisons. Libre immédiatement. Prix: 125 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.

SUTTON. Charme d'autrefois. Ancienne maison, 4 c.c., gr. pièces, 79 000\$. CAROL MELANSON, Imm. Dynamiques. 538-6230.

125

HORS-FRONTIÈRES

DOUCE FRANCE RÉGION DE LA LOIRE (TOURS)
Magnifique château XVIIIème siècle, rénové, dans parc de 14 hectares. Idéal pour repos ou super relations publiques. Informations: Renée. 514-932-1630

134

TERRAINS

MAGNIFIQUES TERRAINS
Bord de l'eau (lac Waterloo), sortie 88, 1 km autoroute 10. (514)539-4215.

MONT-TREMBLANT. Vainqueur des pentes de ski. Accès au lac. (514)843-4111

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

3 1/2 AV. MORGAN, bois franc, rénové, entr. lav./séch., 3655. 848-9770 de 9h à 17h. 937-6996 soir.

AV. MORGAN, 7 1/2, r-d-c, calme, ensoleillé, rénové, bois franc, entr. lav./séch., jardin, garage, 7555. 848-9770 de 9h à 17h. 937-6996 soir.

C.D.N., 1 1/2 à 5 1/2, bien situés, près hôpital Ste-Justine, U de M, beaux et propres, buanderie, intercom. 737-9300.

C.D.N., Fendall, près U de M, 6 1/2, bas duplex, peint, chauffé, poêle/foyer, cuis. rén., jardin. 1er sept. 9355. 737-4848

C.D.N., près U de M, imm. rénové, 3 1/2 3605 et + 4 1/2 4605 et +, juil., août, sept., chauffé, équipé, calme, propre, piscine. 345-9690

DE MAISONNEUVE E. Pres Radio-Canada, luxueux 3 1/2, frais peint, poêle, frigo, lav./séch., intégrés. 598-5003.

HAMPSTEAD, haut duplex, 6 1/2, foyer, balcon, tranquille, près métro, 800\$ non chauffé. 487-3520.

N.D.G., Pres Monkland et métro Villa Maria, 4 1/2, 5 1/2, chauffé, eau chaude, frais peint, 486-5700. 596-0299.

OUTRE-MONT, 4 1/2, imm. prestige, magnifique vue montagne, lumineux, frigo, cuis., lav./vaiss., 750\$. 270-0967.

OUTRE-MONT, 5 1/2, 2 c.c., Bernard/Wiseman et Ed-Monpeit/Stirling, équipés, chauffés, stat. libres. 271-4158

OUTRE-MONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061

OUTRE-MONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym., "sun deck". 277-5873

OUTRE-MONT, rue Laurier, face église St-Viateur, 5 1/2 et 6 1/2, 1150\$ et 1250\$/mois, caractère européen, planchers chêne, rénovés, 1500 p.ca. 733-1228

PIERREFONDS - LE LALANDE
1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2. Immeuble béton, piscine ext., tapis moquette, poêle/foyer. 421-3528

PLATEAU: 6 1/2, bas triplex, 2 c.c., non chauffé. Libre imm. 5805. 521-6684

PRES CENTRE-VILLE 1 MOIS GRATUIT
Beaux logements 4 1/2 - 4405, 5 1/2 - 4605, stat. ext. gratuit. Pres métro. 939-3626, 937-6215

♦ appartements
♦ condominiums
♦ maisons de campagne
♦ chalets

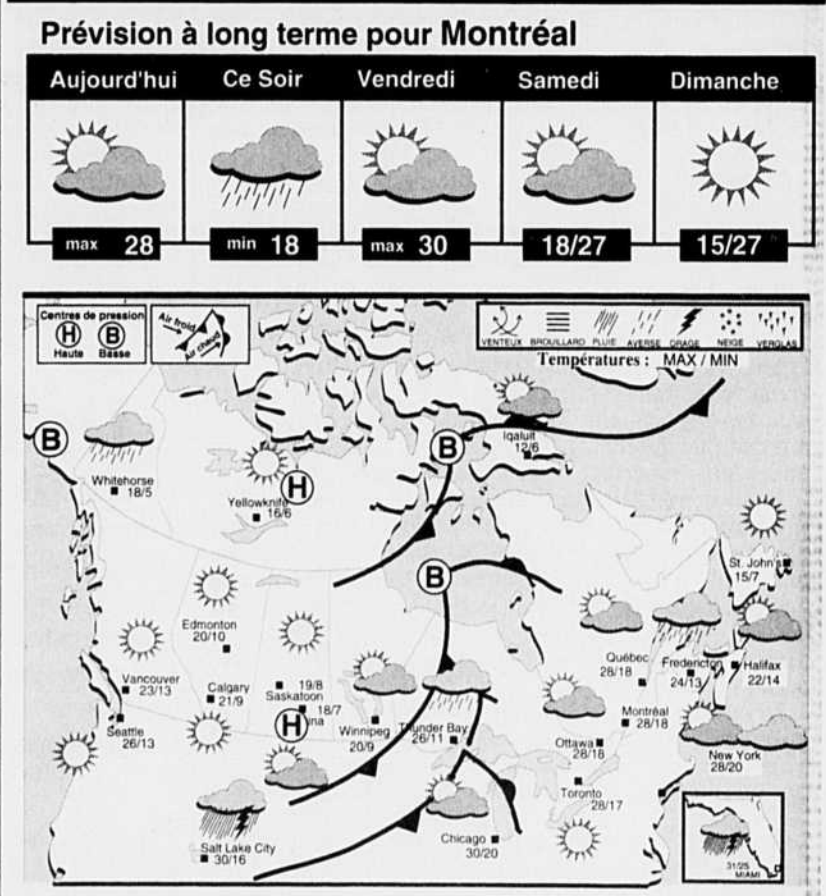
À LOUER **50 \$**

♦ Annoncez votre location pendant 8 journées consécutives, sur 3 lignes de texte pour seulement 50 \$, 17,60 \$ la ligne supplémentaire.

♦ L'annonce est annulable en tout temps. La facturation s'établit alors en fonction du tarif régulier jusqu'à concurrence du tarif promotionnel.

LE DEVOIR **ANNONCES CLASSÉES**
985-3344

LA MÉTÉO



Situation générale
Du temps chaud et humide. La masse d'air tropicale qui a envahi le Québec persistera au cours des prochains jours. Ainsi, le temps demeurera nuageux et brumeux avec quelques averses ou orages sur la plupart des secteurs, demain. Le soleil sera plus fréquent sur les régions de l'extrême ouest grâce à un système de haute pression en provenance de l'Ontario. Ce même système ramènera le soleil sur plusieurs régions, vendredi. Le temps chaud et humide continuera.

Régions:

Abitibi: Ensoleillé avec passages nuageux. Chaud et humide. Max. près de 28. Demain: ennuagelement suivi de 60 % de probabilité d'averses. Min. près de 14. Max. près de 26.

Témiscamingue: Ensoleillé avec passages nuageux. Chaud et humide. Max. près de 28. Demain: ennuagelement suivi de 60 % de probabilité d'averses. Min. près de 14. Max. près de 26.

Réservoirs Cabonga et Gouin: Chaud et humide. 60 % de probabilité d'averses ou d'orages. Max. près de 26. Demain: ennuagelement suivi de 40 % de probabilité d'averses. Min. près de 14. Max. près de 26.

Pontiac et Gatineau-et-Lièvre: Chaud et humide. 60 % de probabilité d'averses ou d'orages. Max. près de 26. Demain: ennuagelement suivi de 40 % de probabilité d'averses. Min. près de 14. Max. près de 26.

Ottawa, Hull, Cornwall et Montréal: Chaud et humide. 60 % de probabilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max. de 28 à 30. Demain: chaud et humide. Min. près de 18. Max. près de 30.

Laurentides, La Tuque, Trois-Rivières et Drummondville: Chaud et humide. 70 % de probabilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max. de 28 à 30. Demain: chaud et humide. Min. près de 18. Max. près de 30.

Estrie: Chaud et humide. 60 % de probabilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max. près de 27. Demain: ciel variable et 40 % de probabilité d'averses. Min. près de 14. Max. près de 26.

Québec et Beauport: Ciel variable. Chaud et humide. 60 % de probabilité d'averses ou d'orages. Max. près de 27. Demain: chaud et humide. Min. près de 17. Max. près de 30.

Lac St-Jean, Saguenay et réserve Faunique des Laurentides: Ciel variable. 60 % de probabilité d'averses ou d'orages. Max. près de 26. Demain: chaud et humide. Min. près de 16. Max. près de 29.

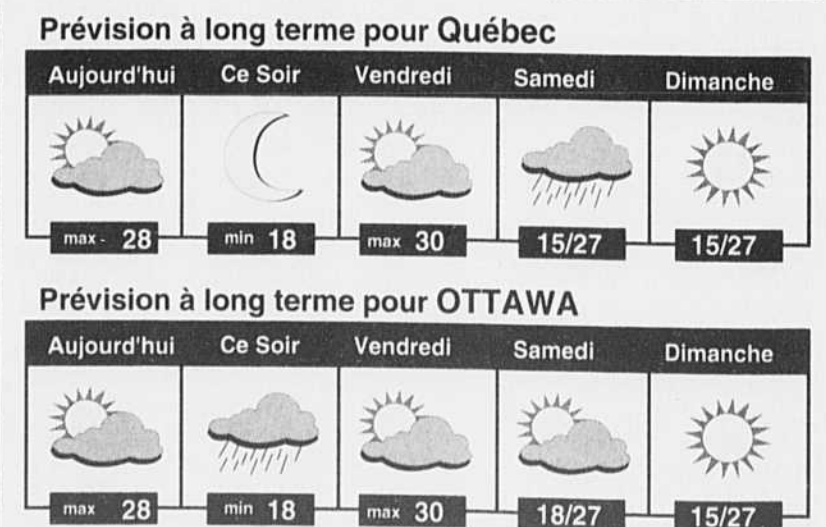
Charlevoix, Rivière-du-Loop, Rimouski et Matapédia: Nuageux avec éclaircies. 60 % de probabilité d'averses. Risque d'orages. Max. près de 23. Demain: ciel variable et 30 % de probabilité d'averses. Min. près de 14. Max. près de 26.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: Nuageux avec éclaircies. 60 % de probabilité d'averses. Risque d'orages. Max. près de 23. Demain: ciel variable et 40 % de probabilité d'averses. Min. près de 14. Max. près de 26.

Baie Comeau et Sept-Îles: Nuageux avec éclaircies et 60 % de probabilité d'averses. Risque d'orages. Max. de 19 à 21. Demain: ciel variable et 40 % de probabilité d'averses. Min. près de 12. Max. près de 22.

Basse Côte-Nord, Anticosti et Secteur de Natashquan et à l'ouest: Nuageux avec éclaircies et 60 % de probabilité d'averses. Risque d'orages. Max. de 16 à 19. Demain: ciel variable et 40 % de probabilité d'averses. Min. près de 12. Max. près de 20.

**Lever 5h51
Coucher.....20h07**



MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

1- Qui a lieu à pression constante. — Être témoin.
2- Naseau. — Prairie.
3- Original. — En supplément (mot composé).
4- Gaz. — Rayon. — Cuivre.
5- Séparation d'éléments d'un mot

LE DEVOIR

SOCIÉTÉ

LE DEVOIR, LE JEUDI 12 AOÛT 1993

En photos



Une ruelle de Lisbonne, au Portugal. La photo est de Gontran Chamard, de Ville d'Anjou.



L'Ermite et le coq, une photo croquée en Grèce par Isabelle Barbeau, de Montréal.

SAGE COMME UNE IMAGE

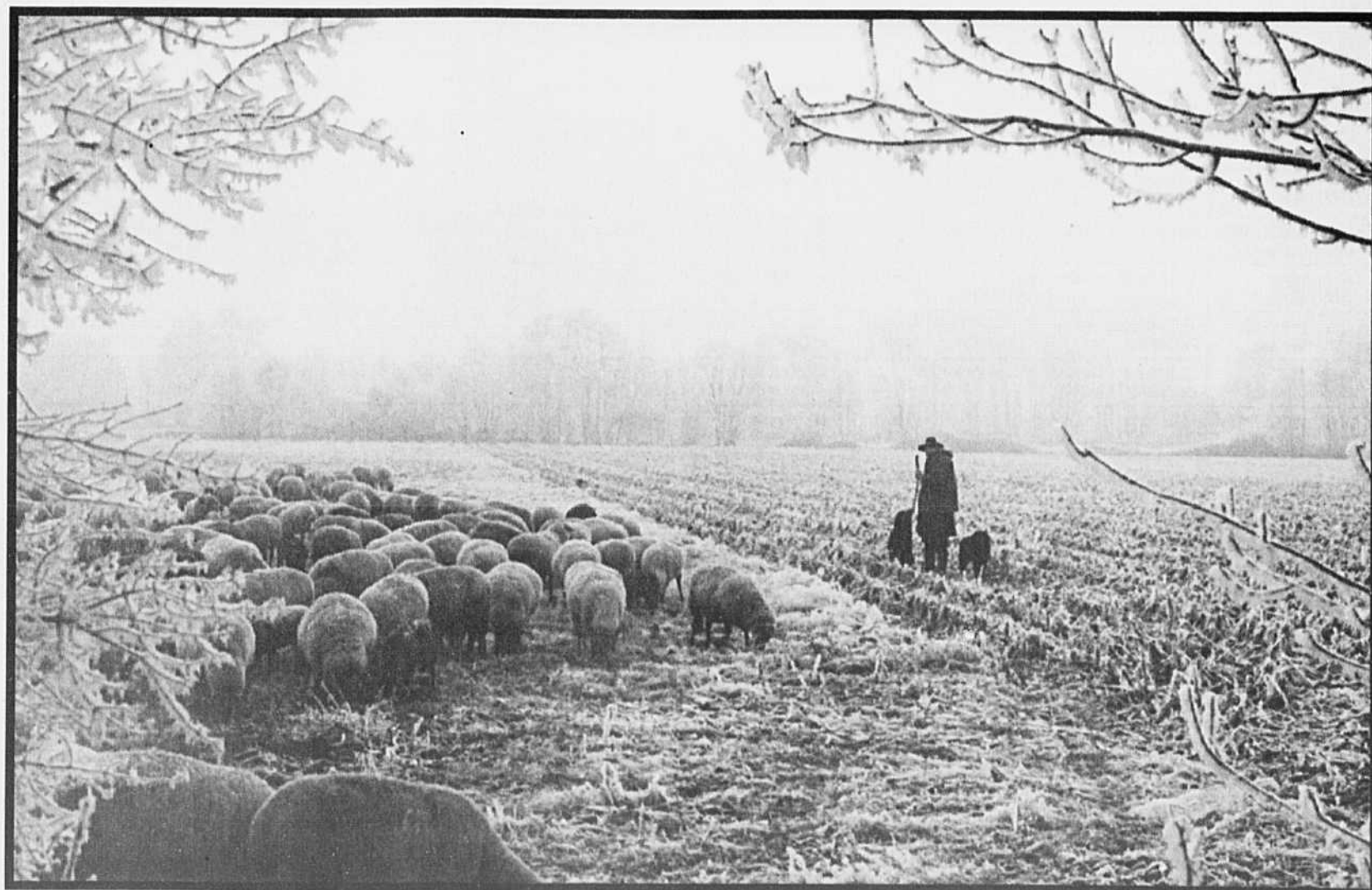
Chapitre II du grand concours de photographie du DEVOIR qui, cette semaine, s'internationalise.

Les photos, placées sous le signe de la douceur de vivre, ont été croquées aux quatre coins du monde: dans un vieux quartier de Lisbonne, au Portugal, sur le pas d'une porte à La Havane, à Cuba, dans la campagne givrée d'un petit matin allemand, sur le trottoir d'une ville grecque où un vieil homme avait fait monter sur ses genoux un coq pour casser la croûte.

Il est trop tard maintenant pour s'inscrire au concours, qui a suscité une réaction massive parmi les chasseurs d'images québécois. Les photos sélectionnées sont publiées dans cette page tous les jeudis, jusqu'à la fin du mois d'août.



Une dame cubaine photographiée à La Havane par Gaétan Plouffe, de Ville Saint-Laurent, à l'été 1991.



À droite, *Matin de givre dans la campagne allemande*, de Danielle Lavoie, de Laval.

LE DEVOIR

CULTURE

MUSIQUE

La relance du Domaine Forget

MARIE LAURIER
LE DEVOIR

Le Domaine Forget de Saint-Irénée dans le comté de Charlevoix sera modernisé et agrandi. Les gouvernements fédéral et provincial verseront respectivement 3 982 000\$ et 1 282 000\$ pour les travaux d'expansion qui commenceront dès cet automne pour être complétés d'ici l'été 1995.

Les ministres des Finances Gilles Loiselle, d'Ottawa, et de la Culture, Liza Frulla, de Québec, ont confirmé hier soir leur participation à ce projet — annoncé dans LE DEVOIR du samedi 10 juillet — destiné à faire du Domaine Forget un haut lieu de la vie musicale au Québec, dans une région qui attire de nombreux visiteurs et touristes pendant la saison estivale.

Cette décision témoigne de l'importance accrue de l'Académie qui dispense des stages de perfectionnement aux musiciens depuis plus de quinze ans et aussi de la popularité grandissante du festival de concerts, deux activités parallèles qui ont été mises sur pied par François Bernier. Ce dernier, décédé en janvier, avait déjà amorcé en grande partie la description des travaux de rénovation que nécessitait le domaine. Et la réponse des dirigeants vient en quelque sorte couronner le travail énorme accompli déjà par M. Bernier et poursuivi par ses successeurs et leur équipe.

Le ministre Loiselle a annoncé l'aide financière d'Ottawa au nom du nouveau responsable de ce dossier, le vice-premier ministre et ministre de l'Industrie, des sciences et de la technologie et du Bureau fédéral des développement régional, Jean Charest, ainsi que de sa collègue la ministre Monique Landry, secrétaire d'État du Canada et ministre des Communications.

En plus des 4,2 millions\$ assurés par les gouvernements, la direction du Domaine Forget devra compléter la somme requise pour les fins de la rénovation de l'équipement et du patrimoine environnant, soit un million de dollars qu'elle compte recueillir par une campagne de financement public.

Les nouveaux fonds serviront en priorité à doubler la capacité d'accueil de la salle de concert, pour un total de 600 places, à rafraîchir les bâtiments et les bureaux actuellement désuets, à rénover le patrimoine et les bois. Situé à la sortie du village de Saint-Irénée, dans la région de Charlevoix, le Domaine Forget surplombe majestueusement le fleuve Saint-Laurent. Il offre à la population de la région, du Québec et de la communauté internationale, une Académie de musique et de danse, un festival de musique en plein essor ainsi que des expositions et diverses activités d'interprétation. Depuis 1977, l'Académie a accueilli plus de 4400 stagiaires, présenté quelque 400 concerts et organisé une cinquantaine d'expositions d'art.

Une nouvelle chanson de Félix

MARIE LAURIER
LE DEVOIR

Le Quatuor Arthur-LeBlanc interprétera cette fin de semaine une chanson inédite du chansonnier-poète Félix Leclerc. Intitulée *Le Secret des pins*, le manuscrit de cette chanson a été retrouvé l'an dernier par l'épouse d'Arthur LeBlanc lui-même, qui l'a confié aux musiciens du quatuor.

C'est en réponse à une question posée dans LE DEVOIR de samedi dernier — Entendons-nous assez souvent les chansons de Félix Leclerc? — que le violoniste Luc Beauchemin nous a signalé cet événement.

Saisissant l'occasion de souligner quelques anniversaires, le Quatuor Arthur-LeBlanc propose vendredi et samedi soir les 13 et 14 août à l'église Chalmers Wesley de Québec, une rencontre de trois artistes québécois: Félix Leclerc, décédé il y a cinq ans, le violoniste Arthur LeBlanc et le pianiste et compositeur André Mathieu, respectivement disparus il y a huit et 25 ans.

Le violoniste acadien Arthur LeBlanc et Félix Leclerc se sont rencontrés pour la première fois au milieu des années quarante et ils se sont revus par la suite à la résidence de LeBlanc à Montréal. Le violoniste aurait alors joué *Le Secret des Pins* dans sa version pour violon suggérant à Félix Leclerc d'en écrire une version chantée. C'est ce manuscrit que le quatuor vient d'acquiescer.

L'arrangement de cette œuvre qui sera entendue ces prochains jours utilise comme introduction la quatrième Bagatelle pour piano d'André Mathieu. D'où la fierté de Luc Beauchemin d'avoir réuni trois grands musiciens pour offrir une soirée musicale pour le moins originale.

Le peintre Luc Archambault sera également de la fête puisqu'il s'est inspiré du poème *Le Secret des pins* pour créer l'illustration de la pochette du disque compact qui sera lancé après le concert de vendredi. Jean-Guy Gaulin a agi comme conseiller pour cet hommage aux trois artistes.

Le Quatuor Arthur LeBlanc, en résidence à l'Université de Moncton, est formé de Hibiki Kobayashi (Japon), Jean-Luc Plourde et Luc Beauchemin, de Québec et de Vincent Bernard de Montréal. À l'automne, il entreprendra une tournée de 17 concerts en Europe.

La basse Claude Corbeil, le pianiste Roger Shakespeare Lord se joindront au quatuor pour les concerts consacrés aux trois artistes disparus.

LA TÉLÉ

CE SOIR

GILLES VIGNEAULT: 30 ANS DE POÉSIE

Enregistré en 1990 pendant les FrancoFolies de Montréal, concert du p'tit gars de Natashquan accompagné de Julos Beaucarne, Louise Forestier et bien d'autres encore.

Radio-Canada, 20h

PASSEPORT

Les dossiers secrets du dictateur paraguayen Alfredo Stroessner.

Radio-Canada, 21h

ENVOYÉ SPÉCIAL

Après la parution de «Rebondir» destiné aux chômeurs, l'un des quatre reportages présentés traitera de «The Big Issue» le journal des sans-abris français.

TV5, 21h

Pascale Pontoreau

La Châteauguay

Les belles voix du Québec réunies

Châteauguay entonne son «festival de la polyphonie vocale» ce matin

MARIE LAURIER
LE DEVOIR

«Bienvenue à Châteauguay, ville hôte d'un événement unique en soi», invite le maire Jean-Bosco Bourcier dans sa ville envahie présentement par toutes les plus belles voix du Québec.

En effet, ville chantante s'il en est, ce petit coin de pays se donne aussi depuis six ans «son» festival, celui de la polyphonie vocale.

La Châteauguay débute ainsi ce matin et durera toute cette fin de semaine, jusqu'à dimanche, sur le site du Centre culturel Vanier, dans les églises, sous un chapiteau. Le mot d'ordre est «De tout cœur avec tout le monde».

Plus de 25 spectacles et de l'animation pour toute la famille attendent les visiteurs. En plus des choristes du cru, et ils sont nombreux tant il est vrai que les Québécois aiment chanter, Châteauguay se donne un petit air international avec la venue des 35 choristes et instrumentistes de Boulogne-sur-Mer en France, le groupe vocal «Si-Ré» constitué d'un quatuor accompagné par une multitudes d'in-

truments: piano, violon, cor, violoncelle, flûte traversière, clarinette et guitare classique. Sur la scène du carrefour Angignon samedi soir et le lendemain matin à l'église Saint-Jean-Baptiste à 11h30.

À compter de 18h30 demain, trois chorales, Musi-4 pour le folklore, à 19h30 à l'église OLPH le groupe de chant évangélique traditionnel et contemporain, de country, les ST A'S Singers, et toute la soirée d'autres se relaieront sur les mêmes plateaux: la troupe «V'là l'bon

vent» qui célèbre son 35e anniversaire, le groupe vocal féminin «Modulation» et le «People Gospel Choir» de Montréal.

La journée de samedi, la ronde des chorales commence dès 12h30: «The West Islanders», le «Rive-Son», et le soir la «Chorale vertébrale» de Granby, «Si-Ré» de France, l'«Ensemble Capriole» de Châteauguay, les «Lyric theatre Singers», soit 50 choristes qui se passionnent pour le théâtre musical de Broadway.

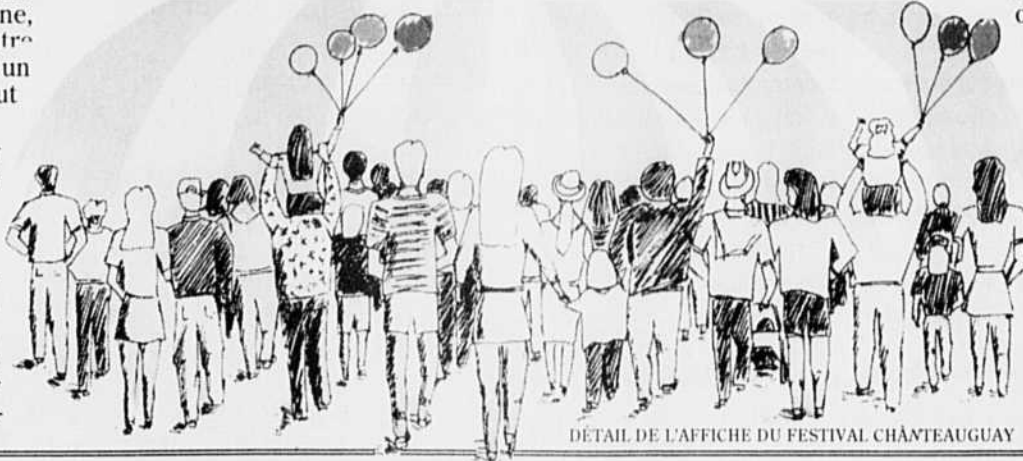
Le dimanche cela commence encore

plus tôt, à 10h avec les jeunes d'«Activ été» et de la «Châteauguay», suivis du «Quatuor I.N.T.L.» qui se spécialise dans la polyphonie des Incas, des «Sweet Adelines» du West Island, une formation composée elle aussi de 50 voix féminines, des «Fantaisies musicales».

À 13h, «La Bande Magnétique», ce fameux quintette vocal a cappella drôle et original revient sur la scène du Centre culturel Vanier et à 14h le Théâtre lyrique de Laval présente des airs d'opérettes de Strauss, à 16h30 c'est au tour du Grand orchestre de Châteauguay formé de 40 musiciens, et celui à 19h30 de l'ensemble «Sam Davis Gospel» qui fera danser aussi tout le beau monde... jusqu'à l'année prochaine!

Il y aura des messes chantées dans toutes les églises de Châteauguay dimanche matin et les enfants trouveront une atmosphère de fête foraine animées par des jongleurs, des unicyclistes, des échassiers, des magiciens, etc.

Qui a déjà dit que le Québec était une immense chorale? Ces prochains jours, c'est à Châteauguay qu'elle nous donne rendez-vous.



DÉTAIL DE L'AFFICHE DU FESTIVAL CHÂTEAUGUAY

THÉÂTRE



PHOTO GEORGES POIRIER

Luc Pilon, Julie Lefebvre, Normand Carrière, Dominique Lamy et Hélène Guérin ont le calembour facile dans la pièce de Patrice Dussault, *Le système...*

Toute la grange a ri

Toute? Non. Un rigoureux critique résiste encore et toujours au manque de profondeur

LE SYSTÈME...

Comédie de Patrice Dussault. Mise en scène: Serge Thibodeau. Scénographie: Gilles Perron. Costumes: Véronique Martino. Avec Luc Pilon (Paul Belmont), Julie Lefebvre (Marianne), Hélène Guérin (Docteur Jeanne Provencher), Dominique Lamy (Rox), Normand Carrière (Fred) et Pierre Mailloux (Argenteuil). Production de la Compagnie de théâtre Trouvarir, présentée à la Grangerit (Laval) du 29 juillet au 5 septembre.

MICHEL VAÏS

Voilà un théâtre qui ne craint pas d'annoncer ses couleurs: la compagnie se nomme Trouvarir et se produit l'été à la «Grangerit» (sic). Après *Homme en crise d'hormones*, pièce dont le titre semblait lui aussi vouloir prélever à des dilutions de rates et qui a tenu l'affiche du 17 juin au 25 juillet, la compagnie lavalloise présente donc comme deuxième pièce de la saison estivale cette création au titre pour le moins énigmatique. Hélas! je n'ai pas trouvé à rire, même si ce soir-là, presque toute la grange a ri.

L'auteur annonce dans le programme s'être «très» librement inspiré d'une nouvelle d'Edgar Allan Poe, le *Système du docteur Goudron et du Professeur Plume*. Il situe l'action dans une clinique psychiatrique expérimentale, dans laquelle réussit à s'introduire Paul Belmont, un journaliste en quête de scoop. Il y trouve, outre la doctoresse Jeanne Provencher, directrice, trois de ses malades en voie de réhabilitation et se faisant passer pour des aides soignants: Rox, Fred et Marianne. Déguisé en Tintin, Belmont consentira à jouer avec eux à une sorte de jeu de société qu'on lui assure être thérapeutique. Puis, alors que l'on apprend que l'établissement est menacé d'une coupure de subventions par le ministère de la Santé, un sinistre haut fonctionnaire du nom de Maurice Argenteuil viendra lui aussi mener

son enquête sur le «système» du docteur Provencher. Il sortira des lieux tout penaud, goudronné et emplumé.

Si les comédiens ont l'air de bien s'amuser, qui déguisé en grosse allumette (Fred), qui portant un enjoliveur de roue de voiture sur la tête (Rox); si une Marianne monomaniaque emprunte le discours et le comportement d'une nymphomane allergique aux vêtements, tous ces personnages restent confinés au statut de caricatures auxquelles rien ne nous attache. Ils n'ont aucun vécu, aucune profondeur, ils n'existent pas en dehors des tristes jeux de mots qu'ils profèrent comme une maladie.

Des exemples? «Yougoslavie y'a d'espoir» (ce qui, compte tenu de ce que nous révèle tous les jours l'actualité, apparaît de fort mauvais goût); «j'aime son sens de la répartie (sic)». — Moi, j'aimerais qu'il soit réparti dans le sens qu'il est arrivé». Ou encore: «Croistu aux communistes en rouge ou aux capitalistes dans le rouge? — Les deux me mettent bleu.» Cela m'a fait penser, mais de très loin, à l'esprit de Marc Favreau. On pourrait appeler cela du sous-Sol.

Le metteur en scène écrit dans le programme que le texte de Patrice Dussault lui a permis «d'explorer une forme théâtrale s'apparentant au monde de la BD». Je ne saurais dire s'il a cherché à montrer cette influence par la scénographie, constituée de panneaux réversibles et translucides (elle rappelle les décors à mansions du moyen âge), par les costumes (Marianne évoque Barbarella; Jeanne et Fred, Batman) ou par un jeu de type dessin animé, tantôt Hergé tantôt science fiction, devenant vite enuyant, prévisible, agaçant.

Dans cette jolie (et vraie) grange en bois pouvant accueillir environ cent trente spectateurs, l'environnement vaguement futuriste du spectacle, assorti d'étranges musiques de transition de style dancing du Grand Hôtel, pour n'en nommer que les aspects les plus discordants, composent finalement un ensemble assez bâtarde.



THÉÂTRE

Jean-Marc Dalpé à l'affiche de Stratford

ROBERT LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le directeur artistique désigné du festival de Stratford, Richard Monette, vient de faire connaître le contenu de la saison 1994, qui sera sa première saison à la barre de la grande compagnie shakespearienne. On y remarque, pour la première fois à l'affiche de Stratford, le nom du dramaturge franco-ontarien Jean-Marc Dalpé, l'auteur du *Chien* que Roy Dupuis avait joué avec succès à la salle Fred-Barry il y a quelques années.

Les auteurs canadiens ou québécois sont rares sur les affiches de Stratford, et jusqu'ici on y comptait à peu près que les noms de John Murrell, Sharon Pollock ou Michel Tremblay. Celui de Jean-Marc Dalpé vient s'ajouter au répertoire de la plus gigantesque entreprise théâtrale canadienne avec la création de sa nouvelle pièce, *In the Ring*. Cette pièce sera jouée sur la troisième scène de Stratford, au Tom Patterson Theatre.

C'est en 1990 que la direction de Stratford, alors assumée par le Britannique David William, avait commandé une pièce à Jean-Marc Dalpé. Ce dernier a pris trois ans à écrire en français cette pièce qui porte sur l'univers d'un jeune homme qui grimpe dans l'univers de la boxe professionnelle. Elle a été traduite en anglais par Robert Dickson pour être créée l'été prochain à Stratford. On n'annonce pas le nom du metteur en scène, qui ne sera connu qu'en décembre prochain.

Longtemps associé au Théâtre du Nouvel-Ontario, qu'il a fondé en 1979, Jean-Marc Dalpé s'est fait connaître au Québec avec *Le Chien* que Brigitte Haentjens a mis en scène à la salle Fred-Barry en 1988. Récemment, en désaccord avec l'évolution du travail de Robert Lepage sur ce spectacle, il s'était retiré de l'équipe qui créait *national CAPITAL* le Centre national des arts.

Cette première saison de Richard Monette à Stratford, qui débutera le 30 mai 1994, comprendra dix productions, dont quatre pièces de Shakespeare: deux drames, *Hamlet* et *Othello*, et deux comédies, *Twelfth Night* et *The Comedy of Errors*. On affichera aussi des productions de *Long Day's Journey into Night* de Eugene O'Neill, et de *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand dans une traduction de John Murrell. Aussi un programme double de petites pièces de Molière traduites par Richard Wilbur, *L'Ecole des maris* et *Le cocu imaginaire*.

Richard Monette ne rompt pas avec la tradition stratfordienne de présenter des spectacles musicaux et populaires et l'on verra en 1994 le retour d'un classique du genre avec *The Pirates of Penzance*, à l'affiche pour une troisième fois, et une nouvelle adaptation pour la scène du célèbre *Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll.

Sculpteure de Montréal honorée au Japon

La sculpteure d'origine montréalaise Zoya Niedermann vient de remporter le grand prix de la compétition internationale du Musée en plain-air Hakone au Japon.

Le Musée Hakone a été inauguré en 1969, au pied du légendaire mont Fuji. Les sculptures de sa collection, exposées à l'extérieur, sont visitées par près de 2 millions de personnes annuellement.

Cette année, le musée a reçu plus de 1000 demandes de participation à son concours, réservées à des œuvres déjà réalisées. Les inscriptions provenaient de 47 pays, Magdalena Abakanowicz, Venanzo Crocetti, Antony Gormley et Joel Shapiro avaient également soumis des œuvres.

Mme Niedermann a remporté la récompense nipponne avec une sculpture intitulée *Arch Figures*. L'œuvre est composée de deux volumes de bronze supportant une arche spiralee, à la manière de la structure de l'ADN, l'acide porteur des caractères génétiques. La forme humaine des socles, évoquant les cariatides, ces statues de femmes qui, dans l'antiquité, soutenaient les temples grecs. *Arch Figures* a été créée en 1992. Niedermann est née à Montréal en 1954. Elle a étudié à l'École d'art et de dessin de l'Université Concordia au début des années soixante-dix. On retrouve maintenant de ses œuvres dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, la Suisse et l'Australie. Son œuvre *La Danseuse*, de 1985, est installée devant la Tour Industrial Life, avenue McGill College. Le Musée d'art de Joliette lui a récemment consacré une exposition solo.

La compétition internationale de sculpture du Musée Hakone sera dorénavant organisée à tous les deux ans par le groupe de communications Fujisankei S.B.

Salman Rushdie apparaît sur scène avec U2

Londres (Reuter) — L'écrivain britannique Salman Rushdie, qui vit dans la clandestinité depuis sa condamnation à mort pour blasphème par l'ayatollah Khomeini, est monté sur scène hier soir avec le groupe de rock irlandais U2 devant quelque 72 000 spectateurs dans le stade de Wembley, à Londres. Il s'agit de la plus surpre-

nant apparition publique de Salman Rushdie depuis la fatwa du leader religieux iranien en 1989 après la publication de son livre *Les Versets sataniques*. Le chanteur de U2, Bono, parlait au téléphone avec l'écrivain. Puis, la stupeur s'est installée quand ce dernier est arrivé sur scène en déclarant: «Je suis plus proche que vous ne le pensez».

É D I T O R I A L

Visière levée

Lise Bissonnette

En guise d'accueil au DEVOIR qui revenait en kiosque et à votre porte hier, le quotidien *La Presse* se livrait enfin à une attaque à visière levée. Public et privé, larvé à travers les textes d'informations en forme de rumeurs et les textes de commentaires en forme de vicieux états d'âme, le dépit de notre puissant concurrent était déjà connu de tous ceux qui oeuvrent au DEVOIR ou qui le soutiennent. Longtemps nous l'avons ignoré mais il y a, un jour, une limite.

Passons sur l'article d'information paru en une, sous la signature de M. Jean-Paul Soulié, qui tient du roman de Dickens à l'époque de l'esclavage industriel. Entre autres sornettes sur la dictature et la terreur qui règnent désormais ici, il affirme froidement, et à son compte, que les journalistes du DEVOIR sont désormais «privés de toute protection syndicale». C'est du délire, qui devrait sérieusement inquiéter ses patrons.

Il faut donc s'abaisser à préciser, doucement pour un caractère aussi sensible, que la convention collective des journalistes du DEVOIR n'a pas bougé d'un iota au chapitre de la «protection syndicale». Elle est toujours aussi bétonnée que peut l'être celle de tous les professionnels syndiqués des secteurs public et privé. Une seule clause vaguement apparentée a été abrogée, et elle est justement inexistante dans la plupart des conventions. Elle prévoyait qu'en cas de mesure disciplinaire, l'employeur ne pouvait appliquer la sanction tant que l'arbitre ne s'était pas prononcé. Pour un congédiement, par exemple, il faudrait assumer le plein salaire pendant des mois et peut-être des années. Si les gouvernements et les grandes entreprises ne peuvent se permettre de pareils boulets, *a fortiori* LE DEVOIR doit-il s'en protéger. Pour le reste, nous n'avons pas lancé une bombe à neutrons dans les lois québécoises du travail, ni n'avons acquis le droit de «congédier sans préambule», autre perle trouvée dans *La Presse* de la veille.

Mais c'est en éditorial que *La Presse* se surpasse. Nous y avons eu droit hier à une épître de l'éditeur adjoint, M. Claude Masson, sur trois chapitres principaux: l'indépendance du DEVOIR devant ses bailleurs de fonds, son alimentation «aux mamelles des fonds publics», et le régime d'exception dont jouirait LE DEVOIR à cet égard. Voyons donc quelle est cette vertueuse institution qui nous lance ses pierres.

Parlons d'indépendance. *La Presse* appartient, corps et biens, à la puissante Power Corporation. Cela assure certes son confort financier, qu'il ne faut surtout pas confondre avec son indépendance, un concept que M. Masson saisit pourtant fort bien. «Sa liberté d'expression, de décision et de manoeuvre est beaucoup plus grande s'il n'a pas de chaîne aux pieds», dit-il d'un journal en général. Nous en convenons; c'est pourquoi LE DEVOIR a conclu avec ses actionnaires un accord qui limite leurs interventions à quelques aspects très définis de la gestion financière et garantit absolument l'indépendance éditoriale et l'autorité de la direction sur la maison. Il faudrait une protédure analogue à l'impeachment de la présidence américaine pour que les actionnaires puissent démettre un directeur du DEVOIR. En comparaison, le propriétaire et unique actionnaire de *La Presse* peut pour sa part démettre le président-éditeur, c'est normal, et nous savons tous qu'il a balisé, comme c'est son droit, la liberté éditoriale. Il ne saurait être question, par exemple, que la page éditoriale de *La Presse* choisisse de s'inscrire dans la mouvance indépendantiste, et tout flirt avec le socialisme y serait également malvenu. En somme, si LE DEVOIR a une

chaîne aux pieds, *La Presse* l'a à l'esprit. C'est pourtant le siège premier de la vraie liberté.

Parlons des «mamelles des fonds publics», qui semblent beaucoup troubler le généralement placide éditeur adjoint de *La Presse*. LE DEVOIR a eu droit en janvier à deux prêts d'agences gouvernementales: l'un de 750 000\$ attribué via un programme normal de la Société de développement industriel (SDI) et l'autre de 200 000\$ toujours attribué via un programme normal de la Banque fédérale de développement (BFD). Ces prêts, nous devons les rembourser et nous le ferons. *La Presse*, pour sa part, appartient corps et biens à Power Corporation. Dans Power Corporation, on retrouve un investissement de la Caisse de dépôt et placement du Québec, à hauteur de 43 millions (sur les 288 millions que la Caisse a investis dans l'ensemble de l'empire Power). Quand *La Presse* essuie des déficits, et cela lui arrive, c'est évidemment Power Corporation qui renfloue, donc en partie la Caisse de dépôt, avec nos sous et les vôtres. La seule différence, c'est la transparence: nous avons constamment dévoilé tout notre montage financier. Un journal qui s'alimente aux mamelles des fonds publics, écrit avec raison M. Masson, «est maintenant soumis à l'éclairage public. Il ne peut plus invoquer son caractère privé, familial, intime.» Nous attendons donc, en toute légitimité, que *La Presse* publie désormais ses états financiers annuels, comme LE DEVOIR le fait depuis toujours.

La Presse choisit

la fatalité,

LE DEVOIR

la refuse.

Pince-sans-rire ou oublieux, M. Masson affirme que les plus hauts cris accueillaient toute «aide directe» ou «subvention déguisée» des gouvernements à «d'autres médias». Bonne nouvelle pour nous, qui subissons sans cesse les hauts cris du quotidien de la rue Saint-Jacques. La croisade devrait normalement se porter vers Radio-Canada et Radio-Québec qui non seulement se nourrissent mais respirent grâce aux fonds publics. *La Presse*, faut-il comprendre, réclame immédiatement leur débranchement. Nous regretterons amèrement la télédiffusion, sur les ondes de la télévision d'État, de son Gala de l'Excellence.

Parlons enfin de «régime d'exception», une des plaintes favorites de *La Presse* à l'égard du DEVOIR. C'est bref, il n'y en a pas. LE DEVOIR, comme entreprise, était admissible aux programmes de prêt des agences gouvernementales, et n'a eu aucun traitement de faveur. Quand le président-éditeur de *La Presse*, M. Landry, a protesté auprès de ces lieux-dits, on lui a offert de profiter des mêmes programmes aux mêmes conditions. Il s'est abstenu. Power Corporation lui en fait sans doute de meilleures.

La guerre que nous mène *La Presse* est parfois ridicule, parfois désolante. Rien n'est plus triste pour notre métier que de voir un homme de presse, comme Claude Masson, décréter qu'il y a «trop de quotidiens à Montréal». Nulle part au monde, de Tombouctou à New York, il ne saurait y avoir «trop de quotidiens». Car il n'y en aura jamais assez. La vitalité de la presse fait la vitalité des démocraties dont, pour notre part, nous ne serons jamais fatigués de porter le drapeau. Le souhait de mort que nous lance le constat de *La Presse* témoigne d'une ligne éditoriale faite de résignation et de fatalité, qui s'accentuerait si LE DEVOIR n'y était plus. Faisons en sorte, tous ensemble, que cela n'arrive jamais.

L E T T R E S

L'Occident brûle en Bosnie

Je lis rarement des protestations dans votre courrier sur la situation en Bosnie. Dans ce désert, cette situation me fait mal.

Voici un petit peuple qui se meurt lentement à nos portes, dépossédé des moyens de vivre, spolié, violé, bientôt réduit à la servitude. Nous le savons, nous le voyons et nous restons sourds. Cet événement juge cette époque et cette génération.

Et pourtant, c'est cette génération qui s'était levée à la fin de la dernière guerre pour dire son indignation face aux crimes nazis. Voilà qu'un crime de nature semblable se passe sous ses yeux, presque dans sa cour, et elle détourne la tête.

Jamais je n'aurais pensé que ma génération, nourrie aux idéaux des années 70, se serait faite complice d'une telle injustice. Quel sens peuvent bien avoir les mots de liberté et de justice, alors?

Deux credos de la civilisation occidentale sont bafoués en Bosnie, libertés individuelles et liberté nationale, et nos gouvernements n'interviennent qu'hypocritement, pour sauver la face. Des soldats sont envoyés, sans capacité d'intervenir efficacement; ils servent de façade pour masquer l'indécision de nos chefs de paille. Le roi est nu!

Depuis la mort du communisme, peu de voix, à part celle des «méchants» Arabes, faisaient entendre des notes discordantes dans ce concert unanime célébrant les vertus de la société démocratique.

Même, ici, le ministre Ryan y est allé de son couplet, à l'occasion de la loi 86. Mais l'histoire a de ces ironies, parfois.

Un peuple lilliputien sert de révéla-

teur pour mettre en lumière, sous le fard des beaux principes, le trait dominant de cette éphémère société capitaliste, l'hypocrisie. On découvre derrière la façade des vertus occidentales la fibre qui a été jusqu'ici le moteur de cette civilisation: les intérêts personnels, égoïstes.

On se prend à penser que les orgueilleux monuments qui ornent les cités européennes et qui témoignent des grandeurs de cette civilisation reposent sur un passé colonisateur et spoliateur.

Ce même instinct dominateur et vengeur, qui n'hésite pas aujourd'hui à s'exécuter sur le dos des Arabes quand son intérêt est en jeu, se repose et n'a ni oreilles ni bras quand sa propriété n'est pas menacée. Nos gouvernements démocratiques servent à protéger nos biens et notre niveau de vie et s'occupent de liberté quand ils y trouvent leur compte.

Pierre Bourret
Hull, juillet 1993

L'aforme et la forme

Une grande sérénité et un bonheur certain se dégagent des salles d'exposition du Centre canadien d'architecture (CCA), rue Baile.

Mais, déambulant dans le jardin allégorique du CCA, situé au sud du boulevard René-Lévesque, mon esprit se perd dans des considérations multiples.

Dans cet état de ruine, finement bâti, rien qui forme le regard. Tout se fond et se confond en architectures fictives et perspectives latentes. Un bref survol de l'histoire me permet pourtant de faire le point sur cet état de choses. C'est par le construit que se sont définis les espaces, acquérant au fil des ans une forme de civilisation.

Le site en question, majestueux et stratégique, commande une architecture référentielle, c'est-à-dire une construction de reports et de rapports plutôt que le présent amalgame de sculptures éclectiques, évasives et empreintes d'historicismes redondants. L'infime quantité de citadins et de touristes qui s'y rendent corrobore le malaise qui se dégage de ce lieu, pour le moins hybride.

Il n'est pas tard, et pour bien faire, il faut déchiffrer de l'aforme chaos, le sens et la beauté de la forme en visant une plus grande abstraction structurelle et temporelle.

Pandelis Tsakpinoglou
Ami du CCA
Montréal, juillet 1993

En bonne compagnie

À qui Constant Lheureux fera-t-il croire que «Québécois, comme chacun sait, ne saurait désigner que les habitants d'une ville (ex.: Algérois-Algériens)», ce qui ferait de nous, prétendant le bizarrerie, «un peuple qui ne s'est pas encore nommé correctement lui-même» (LE DEVOIR, 26 juillet 1993)?

Nous sommes pourtant en fort bonne compagnie, depuis nos ancêtres les Gaulois jusqu'aux Bénévoles et aux Zairiens, plus récemment nommés, en passant par les Chinois, les Danois, les Hongrois et les Suédois, sans oublier les Luxembourgeois (dont le cas est d'ailleurs identique au nôtre, capitale et État étant homonymes).

Du haut de votre «conceptuelle», comme vous dites, cher monsieur, vous ne semblez pas voir très loin. Auriez-vous au moins l'obligeance de respecter notre nom? Nous en sommes fiers.

Claude Rochon
Hull, 27 juillet 1993

JÉRÔME CHOQUETTE EN ROUTE VERS LA MAIRIE



Le hidjab

Quelque chose a changé dans la physionomie du Caire. Une discrète timidité qui n'était pas là lors de ma première visite il y a trois ans. C'est peut-être toutes ces femmes qui montraient alors leurs longs cheveux noirs mais qui aujourd'hui les couvrent du hidjab.

Quoi qu'on dise, le peuple égyptien est loin de vaciller dans l'intégrisme islamique même si, dernièrement, les autobus ont volé en éclats. Les attentats attribués aux groupes fondamentalistes sont vertement dénoncés par la population musulmane. Pourtant, il y a un vent qui souffle et qui dépose un voile sur la féminité, toutes classes confondues.

Ce qui est remarquable, ce n'est pas le fait qu'on voit peu de cheveux. C'est plutôt la rapidité avec laquelle plus de la moitié des femmes égyptiennes ont décidé de porter le hidjab. Toute la semaine, j'ai discrètement épié des têtes. J'en ai vu une qui jurait un peu à côté des foulards et des chevelures foncées.

Elle a des cheveux blonds et bouclés sortis d'un conte de Perrault. Elle a de grands yeux en amande comme sur les profils des tombeaux royaux. Elle a du sang égyptien mais son passeport est canadien et son accent, québécois. Karina est venue au Caire pour apprendre la langue de son père et découvrir toute une culture qui sommeille en elle. La culture égypto-arabe mais aussi la culture islamique.

Son séjour n'est pas une brève collation d'exotisme. Elle a voulu se mouiller dans l'espace quotidien de sa famille égyptienne et en respecter les valeurs. Si bien qu'après avoir fait le tour du monde en solo, Karina va maintenant au cinéma accompagnée d'un chaperon plus jeune qu'elle. Elle accepte des compromis qui par ailleurs ne lui sont pas imposés. Quant au hidjab, il n'en a jamais été question.

Dans sa famille musulmane, le port du hidjab est récent. On commet une erreur en pensant qu'il s'agit d'une sorte de retour aux valeurs traditionnelles. «Il faut voir les photos montrant ma tante il y a 40 ans», dit Karina. «Elle portait une mini-jupe et des manches courtes ou encore une robe



PHILIPPE
FALARDEAU

♦ ♦ ♦

tout en dentelle.»

L'apparition du hidjab a parfois les attributs d'une véritable mode. La vague déferle sur tous les âges et sur tous les niveaux d'éducation. Les femmes insistent sur le fait qu'il s'agit d'un choix personnel et que personne ne les a forcées. «J'ai entendu plusieurs femmes dire que le port du hidjab les dispensait de coûteuses visites chez le coiffeur», remarque Karina. Toutes les raisons sont bonnes. Mais ça n'explique pas le fond des choses.

Si les femmes sentent le besoin de justifier leur comportement, c'est peut-être que la signification sociale du hidjab n'est pas très claire. Théoriquement, on dit que la femme musulmane se couvre pour éviter le regard des hommes. Mais quand des fillettes de six ans aux genoux découverts se voient pudiquement, doit-on penser qu'il s'agit d'une révérence précoce à l'Islam?

À l'instar des pays du tiers monde, les salaires minables des enseignants en Égypte ont créé plusieurs vacances. Une poignée d'intégristes ont vu là une occasion en or d'occuper des postes d'influence. Les jeunes filles reviennent de l'école et annoncent qu'elles veulent porter le voile. Elles croient plus que leurs parents.

L'Égypte est au carrefour d'un changement délicat. Aujourd'hui, on remarque surtout les têtes nouvellement couvertes. Mais bientôt, ce sont les femmes sans hidjab qu'on pointera du doigt. Porter le hidjab constitue un moyen de se fondre dans l'anonymat, une façon d'être à l'abri de tout jugement ou de tout soupçon, peu importe

la valeur qu'on lui donne. Karina a vu ses cousines et ses tantes emboîter le pas. «La décision est toujours personnelle. Il est rare qu'on va voir un homme obliger sa femme à se plier à la nouvelle coutume. En fait, il n'a pas besoin. La pression sociale s'en charge.»

Anonyme et ambiguë, cette pression s'est montrée assez forte pour modifier le visage d'un pays en quelques mois. Elle a été assez convaincante pour qu'un leader de la minorité chrétienne copte exhorte les femmes de sa communauté à se voiler. Doit-on en conclure que les intégristes vont réussir dans leur quête d'un ménage tous azimuts?

«Il faut venir ici au moins une fois dans sa vie pour voir à quel point les Égyptiens sont calmes et tolérants. Cela m'étonnerait qu'on assiste à une seconde Algérie. Mais les intégristes jouent la carte du marasme économique.»

Présentement, c'est difficile pour tout le monde, sans compter que Moubarak est très impopulaire. Même si la population ne se reconnaît pas dans le discours et les méthodes des extrémistes, elle refuse quand même d'appuyer un gouvernement stérile et corrompu.

Coincée entre un État autoritaire et la vague de violence, la population reste coite. Une passivité qui s'avère un excellent terrain de fertilité pour les défenseurs de la foi.

Si le hidjab ne fera jamais partie des mœurs de Karina, il n'est pas pour autant une simple curiosité culturelle. Karina n'a pas fini de s'interroger sur les implications d'un symptôme qui touche la famille de son père. J'aimerais comprendre ce qui se passe socialement mais je n'ai pas envie de juger les individus.

Il y a des fois où je me dis: «Et si je me trompais? Tout à coup que le hidjab serait vraiment salutaire?» Mais je retombe vite sur terre.

Il y a chez Karina un respect de la différence qui n'a rien à voir avec la cécité intellectuelle des disciples du *politically correct*. Mais à la frontière d'une double identité culturelle, il y a toujours une zone inaccessible qui nous pousse à faire des choix.

À PROPOS

... du tabac au travail

Une récente sentence arbitrale a rejeté le grief d'un syndicat du secteur privé qui prétendait que l'émission d'une politique concernant l'usage du tabac dans une usine était discriminatoire et non raisonnable et allait à l'encontre des droits de la personne.

On doit se rappeler que le gouvernement fédéral, par diverses politiques, vise à assurer à ses employés un environnement exempt de fumée.

Conséquemment, il est interdit de fumer dans un bureau ou dans un autre lieu de travail clos autre qu'un fumoir destiné à cet usage, de même que dans un mode de transport, sauf dans la zone désignée «Fumeurs».

La loi québécoise reçoit, quant à elle, une application moins uniforme en raison des délégations de pouvoirs qui y sont prévues, puisqu'il appartient à chaque sous-ministre et dirigeant d'organisme de veiller à son application.

Ainsi, la loi stipule que dans un lieu occupé par un organisme gouvernemental, municipal ou scolaire, il est interdit de fumer dans certains lieux bien précis que la loi énumère et également dans une aire désignée par la personne ayant la plus haute autorité au sein de cet organisme public.

Journal SFPQ, avril 1993.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Des armes lourdes d'histoire

Les Indiens ont-ils «emprunté» ou «obtenu» de l'armement des Mohawks?

DENIS VAUGEOIS
Historien

L'indignation exprimée par l'anthropologue Pierre Trudel, dans LE DEVOIR du 31 juillet, est telle que je crois important de le rassurer un peu. Les patriotes Cardinal et Duquet cherchaient des armes. «Pourquoi ne pas en emprunter aux Indiens?» se seraient-ils dits. L'emploi du mot «emprunter» l'a fait bondir. Il me reproche également d'avoir suggéré que les Mohawks de Kahnawake avaient joué la carte des autorités britanniques en livrant au gouverneur Colborne les patriotes faits prisonniers. Pour ma défense, j'ai eu recours aux témoignages de deux Mohawks présents à Kahnawake en 1838 et à un commentaire signé de Pierre Trudel lui-même en 1991!

• Les patriotes voulaient-ils prendre de force ou emprunter des armes?

Les patriotes étaient sur un pied de guerre. C'était le début de l'insurrection conduite par Robert Nelson, un député patriote d'origine irlandaise. Ils étaient armés. Les Indiens les ont faits prisonniers. Ils ont eux-mêmes raconté devant la Cour martiale le déroulement des faits.

Dans l'édition anglaise du compte rendu du procès, on fait dire au Mohawk Jacques Teronhiare: «Lepailleux then said we have come to borrow your guns, and asked how many we had.» Il existe aussi une version française du procès. On fait dire au même témoin: «Lepailleux (compagnon du chef patriote Cardinal, lui aussi député) reprit qu'ils venaient emprunter les armes des Sauvages, et demanda à Ignace (Delille) combien il en avait.»

L'Indien Ignace Delille alias Kaneratahere a lui aussi témoigné. Laissons-le parler:

«Lepailleux me dit alors: "Ne craignez pas, Ignace, nous ne vous ferons pas de mal; prêtez-nous vos armes; vous serez bien payés, et nous vous en passerons un écrit." Je lui répondis, déclare le Mohawk, que je n'étais pas le maître; qu'ils vinssent consulter les Chefs eux-mêmes à ce sujet. Lepailleux répliqua: "Vous pourrez nous interpréter et user de votre influence pour nous: si le Gouvernement n'est pas content, nous vous protégerons." Je répondis à cela que je ne pouvais rien faire. Ils nous environnèrent alors, les fusils pointés sur nous. Quelqu'un de la bande cria: "Lepailleux, nous sommes prêts; donnez-nous le mot". Lepailleux répondit: "Tranquillisez-vous, mes amis, nous ne sommes pas encore prêts. Je vais aller avec Ignace, demander aux Chefs, s'ils veulent nous prêter leurs armes." Il ajouta en me parlant: "Ne me faites pas prisonnier; nous ne vous ferons pas de mal". Lepailleux vint avec moi. Nous rencontrâmes les Chefs le long de notre route. Je leur expliquai la proposition de Lepailleux. Ils dirent qu'ils ne livreraient leurs armes qu'avec la dernière goutte de leur sang, vu que le gouvernement les

avait confiées à eux seuls. Ils firent ensuite cerner les Canadiens, à leur arrivée, et les désarmèrent contre l'avis de De Lormier (George Oroniatehka qui témoignera dans le même sens), qui leur conseillait de ne pas le faire. Après cela, j'allai à Montréal, avertir le gouvernement de tout ce qui s'était passé; puis, je revins les Dragons de Lachine de se tenir prêts pour les emmener à la ville.»

• Le mot «emprunter»
Évidemment, j'aurais quand même pu écrire «obtenir» au lieu d'«emprunter». Mais j'aime bien évoquer les emprunts faits par les Blancs aux Amérindiens. Voir *L'Indien généreux. Ce que le monde doit aux Amériques* (Boréal et Septentrion). Les emprunts faits aux langues amérindiennes l'ont été à l'insu des intéressés et ne seront pas rendus!

• Les témoignages des Indiens vs *Le journal de Girod* relatant des événements qui eurent lieu à Oka en 1837.

Pour savoir ce qui s'est passé à Kahnawake en novembre 1838, il vaut mieux utiliser les notes du procès de Cardinal et de sa bande. Girod était mort depuis près d'un an lors de ces événements. Voir ce qu'en disent Jean-Paul Bernard et Daniel Gauthier dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, tome VII.

• La femme de Cardinal était enceinte et elle n'a pas assisté à l'exécution. Duquet était célibataire. Pierre Trudel a mal lu mon article. Ou ce n'était peut-être pas assez clair. Je m'en excuse.

• De quel côté penchait la sympathie des Mohawks?

Ce n'était pas leur guerre ou leur rébellion. Au moment de livrer les patriotes au gouverneur, ils jouent la carte des autorités mais la veille de l'exécution, ils font entendre leurs protestations. C'est clair dans mon article.

La revue *Recherches amérindiennes* a consacré un intéressant numéro (dirigé par Pierre Trudel) aux Mohawks à la suite de la crise d'Oka. En présentant les événements de 1837-1838, Pierre Trudel souligne que les Mohawks ont collaboré «d'une certaine façon avec l'armée britannique et les Loyalistes».

• La double insurrection de 1837 et 1838 n'était pas d'abord ethnique.

Tant dans le Haut que dans le Bas-Canada, il y eut des insurrections. Les deux sont conduites par des parlementaires. Cette lutte des élus m'intéresse. Elle concerne la santé de nos institutions démocratiques. Une trentaine de députés ont été impliqués dans les rébellions de 1837-1838. Ils sont cités à la fin de mon essai sur la naissance des institutions parlementaires. (*Québec 1792. Les acteurs, les institutions et les frontières*, Fides, 1992).

Les historiens québécois ont trop longtemps ignoré le rôle des Indiens. Maintenant qu'ils reprennent peu à peu leur place, il ne faudrait pas avoir l'épiderme trop sensible et crier trop facilement au racisme.

L'an dernier, John Dickinson et Brian Young publiaient, au Septentrion, *Breve histoire socio-économique du Québec*. Cette synthèse porte une attention nouvelle aux autochtones. Pourquoi ne pas y jeter un coup d'œil?



La Fête des patriotes à Saint-Denis-sur-le-Richelieu, en novembre 1992.

Le petit Mario, le grand Bourgault

Une façon hautaine de mettre toute une génération dans le même berceau

MATHIEU-ROBERT SAUVÉ

Journaliste et auteur de l'essai *Le Québec à l'âge ingrat*, sept défis pour la relève publié chez Boréal

Ainsi, Pierre Bourgault, («Le petit Dumont», LE DEVOIR, 29 juillet) vous n'aimez pas Mario Dumont. Grand bien vous fasse. Après tout, je ne partage pas plus que vous l'admiration collective qui gonfle les voiles de ce nouveau «ni oui, ni non» de la politique québécoise.

Là où j'en ai cependant, c'est contre votre façon hautaine, prétentieuse et franchement malhonnête de mettre toute une génération dans le même panier et de juger d'après un texte aussi flegmatique et nébuleux que peut l'être le «document de réflexion» d'un congrès d'orientation.

C'est malhonnête parce que vous savez bien que de tels textes, émanant du Parti québécois, du Parti libéral ou de feu le Rassemblement pour l'indépendance nationale, n'ont jamais été des modèles à la fois de courage intellectuel et de limpidité politique.

Je vous soupçonne plutôt, M. Bourgault, de profiter de l'image vulnérable d'un jeune politicien pour clamer une fois de plus votre mépris envers ceux qui succèdent aux artisans de la Révolution tranquille, du reste fort prompts à se hérisser quand on remet en question leur héritage.

On avait déjà perçu votre suffisance à leur égard l'hiver dernier, lorsque vous affirmiez publiquement que nos universités — dont l'une rétribue pourtant vos talents de professeur de journalisme d'opinion — étaient peuplées de «flancs mous» sans intérêt. Certes, vous comptez bien deux feuilles — faciles — de plus au prochain tome de vos *Écrits polémiques*, mais elles ne vous honoreront guère.

Moi, je vais vous le dire, M. Bourgault. Ce que vous détestez en Mario Dumont (comme dans toute personnalité un tant soit peu articulée qui n'a pas grimpé avec vous sur les barricades), c'est qu'il incarne votre échec et celui de vos contemporains. Le pays que vous nous laissez, qui n'en est d'ailleurs même pas un, est l'ombre de celui que vous auriez souhaité construire.

En dirigeant votre hargne vers les émules de Robert Bourassa qui se croient capables de bâtir un avenir à unir les indécis de deux options, vous avez votre impuissance à gagner sur le terrain où vous discutez depuis un siècle.

Moi, je crois qu'en brossant un sombre tableau de la réalité contemporaine du Québec, le Forum Option-Jeunesse a fait le seul constat possible.

Vous vous étonnez du peu de gratitude des jeunes envers ceux qui ont mené les «grandes batailles des 30 dernières années».

Batailles qui ont, dites-vous, permis de réformer en profondeur notre système d'éducation, notre rapport à la religion, nos institutions économiques, nos institutions de santé, etc.

C'est qu'après 13 années de scolarité, les fruits dudit système scolaire n'ont pas appris à écrire et parler convenablement leur langue maternelle; s'ils poursuivent leurs études, ils reçoivent une formation qui ne correspond pas aux besoins du marché; leur rapport à la religion est un foutoir où l'horoscope et la pensée magique tiennent lieu de guides spirituels; nos institutions économiques, quand elles ne se font pas acheter par le voisin du Sud, gèrent la décroissance et n'embauchent pas de nouvelles têtes, d'autant moins quand elles sont jeunes. Nos institutions de santé, je préfère ne pas en parler...

Quant aux «grandes batailles linguistiques», elles sont le résultat bringuebalant d'un choix collectif, non d'un acte héroïque ou particulièrement remarquable. D'autres pays ont choisi de protéger l'environnement.

«Je me moque, bien sûr, mais je n'ai pas envie de me moquer». Comme vous dites... Sans rancune, monsieur, votre message est entendu: désormais, membres de la relève, sachez que tout document de réflexion devra s'ouvrir sur un préambule-hommage à nos pères et à nos mères qui ont souffert pour nous durant la période la plus faste du millénaire.

Et, dans votre ingratitude, n'oubliez pas Pierre Bourgault. Il souffre plus que les autres car vous personifiez ses rêves déçus.

Ce que vous détestez en Mario Dumont, M. Bourgault, c'est qu'il incarne votre échec et celui de vos contemporains.

Le médium et le message

Le bon moment et le canal propice seraient-ils enfin réunis pour la mise en place d'un marché commun canadien des États souverains?

ROLLAND COUSINEAU
Conseiller en gestion

À la veille de l'élection fédérale, on connaît mal les programmes des partis en liste. On a l'impression que ce sera encore un combat de coqs avec des promesses intenables. Le Bloc québécois nous offrira encore le projet de la souveraineté. Il pourrait faire mieux.

Il pourrait, par exemple, proposer à toute la population canadienne et québécoise qui est insatisfaite de la situation actuelle, une position de solution globale. Il apporterait ainsi un élément positif d'une politique, d'une nouvelle orientation, dans le débat partisan et stérile de la campagne électorale.

Lorsque l'on examine les différentes propositions constitutionnelles qui ont déjà été avancées, l'une retient particulièrement l'attention: le marché commun canadien des États souverains.

Cette option avait été proposée par l'Union populaire, l'un des ancêtres du Bloc.

Depuis longtemps, on a cru que cette option n'attendait que le temps propice pour refaire surface. Le bon moment et le message, le Bloc québécois, seraient-ils enfin réunis?

Les États souverains

Les provinces et les territoires deviendraient des États souverains et tiendraient exclusivement tous les pouvoirs et toutes les juridictions.

La base géopolitique des États souverains existe déjà: dix provinces et trois territoires.

Si nous intégrons une autre option qui a déjà eu cours au Canada anglais, «les régions», certaines provinces, celles qui le désirent, pourraient aussi se regrouper en régions; par exemple la région de l'Atlan-

tique ou des Maritimes; la région des Prairies ou de l'Ouest; la région Nordique. Le Québec et l'Ontario seraient deux de ces régions.

La proposition se voulant très respectueuse des volontés de chacun, il est bien entendu que toute province ou territoire qui voudrait plutôt opter pour une autonomie dans un cadre différent serait recevable; souveraineté sans association; souveraineté et annexion aux USA; celles-ci ne feraient pas partie du marché commun canadien. Il serait en fait important de connaître les options particulières de chacun.

Le marché commun canadien

Les États souverains associés dans le cadre du marché commun canadien pourraient mettre en commun les services qu'ils désirent. On peut imaginer plusieurs scénarios différents de regroupement de services qu'ils pourraient se donner, par exemple certains parmi ces services, ou tous, ou d'autres:

- Défense du territoire
- Banque centrale
- Unité monétaire
- Douane
- Poste
- Pension de «vieillesse»
- Réglementation aérienne
- Gestion de certains accords internationaux
- ... et d'autres.

Lesquels...? Les services mis en commun au départ seraient probablement ceux que les États jugeraient primordiaux et essentiels.

Ils pourraient en ajouter au fur et à mesure que le besoin s'en ferait sentir et que la confiance mutuelle serait confirmée.

Ils financeraient les programmes communs et pourraient même envisager des formes de péréquation. Ils devraient partager la dette fédérale.

Le marché commun pourrait même gé-

rer des services que seulement certains États voudraient se donner en commun, ces services seraient à la charge exclusive de ces États.

Les États associés pourraient négocier toutes les ententes qu'ils désirent sur une base commune, telles que:

- la libre circulation des biens et/ou des personnes
- les normes de qualité, d'étiquetage...
- l'aide mutuelle

Les accords particuliers bilatéraux entre deux ou plusieurs États seraient comme aujourd'hui toujours possibles.

La structure administrative

Elle serait des plus simples: un conseil du marché commun canadien composé de délégués désignés par chacun des États; des bureaux pour administrer chacun des grands services communs.

Il est un peu prématuré de fixer ici le détail de l'administration du marché commun.

Il n'y aurait plus de Chambre des communes, plus de Sénat, plus de Gouverneur général... plus de Parlement fédéral.

Puisque l'établissement du marché commun canadien est libre et volontaire, que les provinces peuvent désirer une autre option, un référendum devrait se tenir simultanément dans chacune des provinces et des territoires soumettant à la population deux séries d'options différentes:

- Au sujet du regroupement régional (s'il y a lieu)
 - Le statu quo
 - Un regroupement en région
- Au sujet de la souveraineté de l'État et de l'association
 - Le statu quo
 - La souveraineté sans association
 - La souveraineté et le marché commun canadien
 - La souveraineté et l'annexion aux USA

Le résultat de cette consultation, com-

pilé par province et territoire, indiquerait clairement les orientations que chacun devra prendre et avec qui il pourra poursuivre la démarche d'association.

Les citoyens et les citoyennes sont déçus de l'appareil parlementaire fédéral qui ne gère plus, et encore moins l'économie; aucun des grands partis ne répond à leurs attentes; ils sont insatisfaits de toutes les propositions mitigées, incomplètes et à la pièce des réformes constitutionnelles, de leur manque d'envergure, de leurs incohérences.

Plusieurs Canadiens et Canadiennes croient que nous avons trop de gouvernements.

Les temps ont changé, bien des Canadiens anglais ne croient plus au fédéralisme, la popularité du Reform Party nous le démontre. Nous pourrions savoir si c'est le cas autrement que par un simple sondage d'opinions.

Pour une fois, nous pourrions enfin savoir ce que veulent les Canadiens et les Canadiennes: si nous, les Québécois, devrions imaginer cheminer avec eux ou sans eux.

Le Bloc québécois pourrait aussi construire un programme autour de cette option tout en précisant les politiques de transition.

Dans un gouvernement minoritaire, tel que certains le prévoient, le Bloc québécois avec l'appui du Reform Party, pourrait exiger et même obtenir la tenue de ce référendum.

Cette politique permettrait au Parti québécois d'envisager avec réalisme de tenir un référendum québécois sur des options au lieu de poser une seule question.

Bien avant 1949 à Terre-Neuve, Joe Smallwood, en fin politicien, nous avait déjà montré la façon de faire: il a tenu autant de référendums (sur des options) qu'il était nécessaire pour réaliser son objectif.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Sounis, Guy Taillefer, Danny Year, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Ballargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (livres); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisc, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lepage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapeau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction), Isabelle Baril (secrétariat à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacava. LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Micheline Turgeon (maquettiste); Michèle Bouchard (secrétaires); Ghislaine Laflour (réceptionniste). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thibet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Côté, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Désirée Suzy, Marc Vigneault. CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgault (président). FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymonde Guay (responsable du financement privé).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BÉNÉVOLAT

«On a eu une bonne idée»

SUITE DE LA PAGE 1

sein d'entreprises, d'organismes ou de municipalités s'ils voulaient obtenir leurs prestations.

En tout, environ 500 des 1400 municipalités du Québec auraient réagi favorablement à cette proposition. Verdun, Saint-Jérôme, Saint-Jean, Saint-Jovite et Verdun auraient accueilli — sans nécessairement l'adopter — l'idée de la municipalité.

«On a eu une bonne idée. Il faut que les gens qui sont assis à ne rien faire viennent nous aider un peu à rencontrer les obligations financières des municipalités», explique Gilles Reny, trésorier adjoint de Val-des-Monts.

Mardi, Rivière-du-Loup a adopté une résolution qui demande notamment à Québec d'inciter d'une manière plus exhaustive tous les prestataires d'aide sociale aptes au travail à s'inscrire «obligatoirement» aux programmes existants. «Il faut redonner le goût du travail aux sans-emploi. On a trop souvent taper sur la tête des assistés sociaux. Il faut permettre le bénévolat pour leur redonner leur fierté», explique Denise Lévesque, mairesse de Rivière-du-Loup.

En ce moment, l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ) reçoit bon nombre de lettres d'appui à l'idée de Val-des-Monts. «C'est un mouvement spontané des municipalités», dit Roger Nicolet, président de l'UMRCQ.

Selon lui, cette démarche «un peu désespérée» s'inscrit à l'intérieur d'un long processus de frustration des municipalités à l'égard des politiciens de Québec et d'Ottawa. «Cette action est le reflet des problèmes des municipalités et du découragement des régions face au chômage», a-t-il ajouté.

En fait, l'UMRCQ devrait maintenant inscrire la proposition de Val-des-Monts à l'ordre du jour de son congrès qui se tient le 30 septembre prochain à Québec.

En vertu de la proposition de Val-des-Monts, Québec devrait «assurer de la pleine utilisation des ressources humaines», notamment «des milliers de prestataires d'aide sociale qui sont aptes à travailler dans tous les secteurs de l'économie québécoise».

L'idée des municipalités n'est pas pour déplaire au ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, André Bourbeau.

En 1989, Québec a adopté sa réforme de l'aide sociale. Avec cette réforme, il créait des catégories de prestataires: les personnes inaptes et les personnes aptes au travail.

Fier de sa réforme, le ministre n'en est pas moins déçu de certaines mesures. «Il existe encore beaucoup trop de gens qui refusent de participer à nos programmes. Devrait-on devenir plus sévère et passer de l'incitation à la coercition?» demande le ministre Bourbeau.

En juillet 1993, le Québec comptait quelque 452 300 ménages qui vivaient de l'aide sociale.

Lorsqu'un prestataire est apte au travail, il peut se déclarer disponible à participer à un certain nombre de programmes d'emploi s'il veut obtenir le montant maximum de prestation d'aide sociale.

Environ 49 000 prestataires participent aux divers programmes disponibles. Toutefois, environ 36 000 prestataires attendent de participer aux programmes. Pendant qu'ils attendent, ces prestataires reçoivent tout de même leur «prime» de participation au programme d'emploi de Québec.

Le hic, note le ministre Bourbeau, c'est qu'un prestataire sur deux qui se retrouve sur cette liste d'attente refuse de s'inscrire au «programme d'amélioration de l'emploi» lorsqu'une place est finalement disponible. «On se fait un peu avoir», dit-il.

Récemment, Québec a de nouveau modifié ses barèmes d'admissibilité au programme d'aide sociale. «Mais est-ce que cela est suffisant pour inciter les gens à participer?» dit le ministre Bourbeau.

C'est pourquoi l'idée des municipalités intéresse le ministre. «Les gens pourraient éventuellement offrir leurs services à divers organismes. Pourquoi pas aux municipalités?» dit-il.

Le ministre Bourbeau rappelle cependant que la «dynamique» de l'aide sociale devra être transformée avant que la société québécoise puisse adopter de telles mesures.

Le Régime d'assistance publique du Canada établit les grands principes à l'intérieur desquels les provinces peuvent légiférer en matière de sécurité du revenu. Québec doit ainsi respecter ces grands principes s'il veut bénéficier d'un remboursement de 50% de ses programmes d'aide sociale. En vertu des principes fédéraux, aucune province ne peut obliger un individu à participer à un programme d'emploi.

En somme, note le ministre Bourbeau, l'idée des municipalités n'est pas applicable.

Toutefois, a-t-il ajouté, Ottawa pourrait bientôt entreprendre une révision de sa loi et ouvrir la porte à des mesures qui obligeraient les prestataires à travailler au sein des municipalités. «À ce moment, la société québécoise pourra entreprendre un grand débat sur la question», a-t-il conclu.

Un cœur artificiel dès 1997

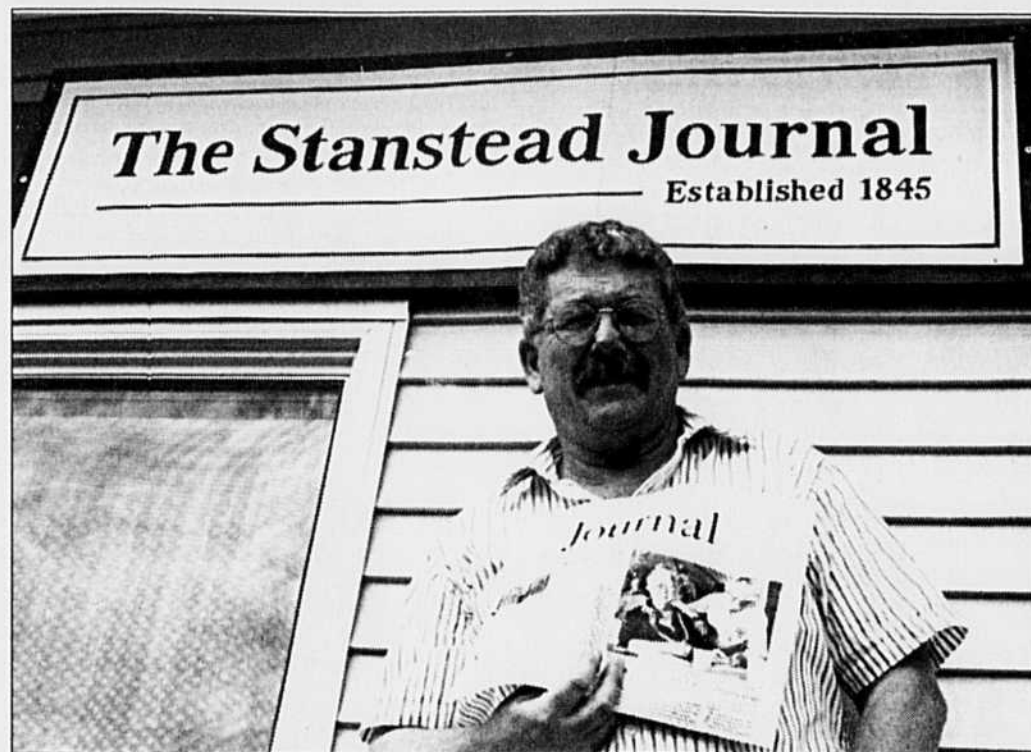
Ottawa (PC) — L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, à l'hôpital Civic, pourra, d'ici trois ans, implanter de façon permanente un cœur artificiel à l'intérieur du corps humain.

Il s'agira, si tout se déroule comme prévu, d'une première mondiale. Le prototype élaboré par l'Institut pourra, en 1996-1997, être transplanté pour plus de deux ans dans un corps adulte seulement puisqu'il est trop gros pour être implanté chez un enfant.

«Notre vision, au bout de la route, est qu'il n'y a rien d'impossible technologiquement et que cela pourra devenir un cœur permanent», a expliqué le directeur général de l'Institut de cardiologie et spécialiste de la chirurgie cardiaque, Wilbert Keon, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé que l'Institut avait conclu une entente avec la compagnie CAE Electronique, qui produira et commercialisera le nouveau cœur.

Tres différent du cœur artificiel Jarvec, présentement utilisé sur les patients en attente d'une transplantation, l'appareil d'assistance ventriculaire électrohydraulique (AAVE) est à peine plus gros qu'un cœur humain adulte et sera installé totalement à l'intérieur de la poitrine, par-dessus le cœur humain.

C'est grâce à l'électronique que les principes de base du cœur artificiel ont pu être suffisamment miniaturisés pour être totalement implantés dans le corps et ainsi permettre une plus grande mobilité.



John Mahoney occupe le poste de rédacteur en chef du Stanstead Journal.

PHOTO ISABELLE PARÉ

JOURNAL

Des abonnés en Nouvelle-Zélande

SUITE DE LA PAGE 1

99% dans les villages environnants. Rares sont les pas de porte francophones ou anglophones que le Stanstead Journal ne franchit pas dans le canton.

Au dernier concours de l'Association québécoise des magazines communautaires, le Journal raffait 11 prix, menant la vie dure au Sherbrooke Record, un quotidien anglophone, rappelons-le, au tirage deux fois plus élevé, ancré en plein cœur de la capitale de l'Estrie.

Avec un «journaliste et demi» à son bord, le petit canard de la ville de 1100 âmes tire 3100 exemplaires, récoltant ses lecteurs de Richmond, à Lennoxville en passant par Newport, au Vermont. «Les gens nous sont très fidèles. Nous avons même des abonnés outremer dont un en Nouvelle-Zélande!»

C'est que le journal n'a rien de l'hebdomadaire de campagne usuel, ne fait pas seulement dans le feu de grange et tombe très peu dans l'ostentation des élus locaux.

Dans ses éditions récentes, le lecteur a pu croquer un éditorial comparant les systèmes de santé canadiens et américains, un article sur un voleur de géraniums, un relevé statistique du nombre de chats portant un paccemaker aux États-Unis, et des textes pimentés d'humour sur l'esclavage causé par les produits «à monter soi-même».

«Nous voulons être stylisés, mordants. Il est tellement plus efficace de faire passer son point de vue en faisant rire les gens qu'en écrivant de longs éditoriaux moralisateurs», croit John Mahoney qui ne sort son journal des presses qu'après 60 heures de travail

bien comptées.

Dans son milieu de fils de colons anglophones, le Stanstead Journal a osé délaïsser sa niche conservatrice pour endosser une ligne à tendance libérale, un brin rebelle envers les autorités.

«Nous n'avons de parti pris pour personne en particulier, mais certainement contre la stupidité, peu importe d'où elle vienne», tranche le rédacteur en chef, dont le journal a d'ailleurs tourné au ridicule le panneau d'information érigé par Don Dondori à Trout River, près des frontières.

«Le journal a toujours pris au sérieux la défense des droits des anglophones, mais nous ne sommes pas féroceusement pro-anglophones», clame-t-il.

Si le journal appartient en partie à Reed Scowen, John Mahoney jure sur la tête de tous les saints que son journal est libre de toute influence. Qu'il est maître et dieu dans la salle de rédaction. «M. Scowen ne s'est jamais mêlé au contenu. On est même pas sûr qu'il nous lit!»

Reste que la gloire ne rapporte pas toujours sa part de pécule et que le journal peine à garder la tête hors de l'eau en ces temps de récession. «Nous ne vivons que de publicité. Nous n'avons ni mécènes ni subventions, précise M. Mahoney. Ce sont nos lecteurs qui nous soutiennent, mais la population diminue.»

Le journal demeure un symbole important pour la communauté anglophone agglutinée à la frontière. «Notre survie est très importante, ajoute-t-il, les gens en sont bien conscients. Car quand on perd ses écoles, ses églises et en plus son journal, c'est le début de la fin.»



ERREUR

SUITE DE LA PAGE 1

son, le président du conseil et chef de la direction de cette entreprise centenaire. Le holding demeure dans les secteurs de l'énergie (sa vache à lait), du transport ferroviaire et des télécommunications (Unitel).

PFPC devient une entreprise sans actionnaire de contrôle, ce que les anglophones appellent une widely held company à l'exemple de grandes sociétés comme BCE, Alcan et les grandes banques canadiennes. En cela, CP imite l'empire Hees-Edper qui a vendu cette année au public son bloc de contrôle de Macmillan Bloedel, une compagnie forestière, et celui de la Brasserie Labatt.

Les actions de PFPC demeureront dans les mains de citoyens canadiens, la direction de CP ayant choisi de ne pas enregistrer les titres de sa filiale forestière en vertu du Securities Act of 1933 aux États-Unis, ce qui en empêche la vente au sud de notre frontière.

En deux ans, PFPC a fait perdre à son principal actionnaire 1,1 milliard\$ nets, une hémorragie qui explique 80% des pertes de CP pendant cette période. Radiations sur radiations, fermetures sur fermetures — dont celle de l'usine de Trois-Rivières —, la valeur comptable de cette papetière a fondu de moitié. Même pour un conglomérat aussi énorme que CP — à lui seul il compte pour 3% de la valeur de l'indice de la Bourse de Toronto, le TSE 300, contre 7% il y a dix ans —, la pilule était dure à avaler.

Depuis trois ans, CP perd du terrain avec un actif qui stagne à 20 milliards\$, des revenus qui ont chuté de 1,5 milliard\$ pour s'établir à près de 9 milliards\$ et un avoir des actionnaires qui a glissé de 15,5%. Avec le temps, ces résultats ont réussi à altérer le stoïcisme altier des membres du club fermé qui dirige CP.

«Enfin», s'est écrié Gaston Pelletier, de la Corporation financière du St-Laurent, en commentant la nouvelle. «Ça fait quelques années que tout le monde leur conseille de se débarrasser de Produits forestiers à n'importe quel prix», rappelle-t-il. Ce que CP a fait.

De son côté, l'analyste R.G.D. Lafferty, de Lafferty Harwood, croit que CP a vendu «trop tôt» sa filiale forestière, tout juste après un creux du cycle économique, au moment où les titres des papeteries sont à leur plus bas.

De plus, en vendant au public son bloc par l'entremise d'un groupe de preneurs fermes dirigé par Nesbitt Thomson, CP n'obtient évidemment aucune prime liée à son contrôle de la PFPC.

«CP a perdu patience, souligne l'analyste Richard Keleratas, de McLean McCarthy. Ils n'ont pas voulu attendre la reprise qui apparaît lente». Après avoir déboursé 4,2 milliards\$, signale M. Keleratas, au fil des ans pour PFPC, — une entité qui a regroupé la papetière en pierre état CIP et de Great Lakes Forest Products —, CP a perdu tout espoir de récupérer cette somme à moyen terme. CP encaissera tout de même près de 700 millions\$ et réduira de 1,5 milliard\$ son endettement grâce à cette transaction, ce qui diminuera d'autant sa dette qui atteignait 7,4 milliards\$.

Hier, réagissant à cette annonce, l'agence d'évaluation de crédit Dominion Bond Rating Service (DBRS) a placé la cote de PFPC sous surveillance «avec connotation négative». En revanche, son pendant montréalais, Canadian Bond Rating Service (CBRS), ne bronchait pas.

Rappelons qu'en décembre 81, Paul Desmarais était devenu le principal actionnaire de CP avec 11% des actions de l'auguste holding. Avec la Caisse de dépôt qui possédait 8% des titres de CP, le président de Power Corporation a tenté l'année suivante de prendre le contrôle de l'entreprise. Mais la direction de CP s'est adressée au gouvernement Trudeau qui concocait le bill S31 empêchant les provinces de prendre le contrôle de compagnies de transport et, de là, la Caisse de dépôt.

Après une levée de boucliers au Québec, le bill S31 mourut au feuillet. Paul Desmarais fut admis au conseil de CP, mais il vendit son bloc peu après, réagissant mal aux multiples tracasseries que lui faisait subir la caste dirigeante du holding.

LE DEVOIR

«Il serait difficile de trouver un groupe d'investisseurs plus diversifié»



PHOTO JACQUES GRENIER

«Il y a un vent d'optimisme compte tenu de ce qui se passe», a déclaré hier Pierre Bourgie, président du conseil d'administration du DEVOIR, qui accompagnait Lise Bissonnette à la conférence de presse.

d'exister. Mais une inquiétude demeure quand même quant à la survie à long terme du DEVOIR.

Sur ce dernier élément, Mme Bissonnette a confié que, évidemment, l'existence à très long terme du journal ne pouvait être assurée. Mais, a-t-elle ajouté, «tous les quotidiens sont en difficulté financière. Nous pensons avoir pris des moyens importants. Ce n'est pas une injection de fonds temporaire.»

Quant à la crise des relations de travail qui a résulté ces derniers jours de l'ouverture des conventions collectives, la directrice a convenu qu'il y a eu une collision, et une collision forte. Nous avons été obligés d'employer des méthodes dures. Elle a toutefois précisé qu'il n'y avait pas d'esprit de vengeance au sein de l'entreprise: «Je ne suis pas antisyndicale.»

Mais sur «certaines choses qui ont été écrites» récemment dans les médias — à savoir, notamment,

que les journalistes n'avaient plus de syndicat ou qu'ils avaient perdu leur convention collective — elle est demeurée très ferme. «C'est de la folie furieuse. Je n'en croyais pas mes yeux. La convention collective est toujours aussi bienonnée que celle de tous les syndicats du secteur public.»

Mme Bissonnette a de plus affirmé que la direction du DEVOIR n'avait «pas touché aux clauses relatives à la sécurité d'emploi», mais à une clause «exceptionnelle» relative aux mesures disciplinaires, «qui n'existe nulle part ailleurs et qui pourrait coûter très cher à une petite entreprise comme la nôtre». De plus, si LE DEVOIR «n'a jamais été un journal qui payait beaucoup», les salaires qu'il offre «sont quand même à un niveau qui se compare à ceux des professionnels moyens».

Si donc des «choses douloureuses» ont dû être imposées aux syndiqués, c'est que tout le monde, y compris Mme Bissonnette elle-même, avait été placé «au pied du mur de toute façon».

«Cette situation difficile était réelle. Nous n'avons pas inventé ça par plaisir. On savait que les choses allaient se corser en juillet et août, et on en avait averti la maison. Ce n'était pas un coup monté», a-t-elle dit.

Devant le risque de s'enliser dans un déficit structurel pouvant atteindre le million de dollars annuellement, la directrice a fait ressortir la nécessité d'abaisser les coûts de production du journal, «une chose qui n'est pas facile quand on n'a un budget que de 14 millions\$».

Deux hypothèses se présentaient donc, qui furent rejetées. La direction du DEVOIR aurait pu procéder à des coupures de postes, qui auraient pu atteindre le nombre de 10 dans la seule salle de rédaction. Mais dans les circonstances, «c'eût été détruire le journal», a invoqué Mme Bissonnette. L'autre possibilité — une réduction générale des salaires de l'ordre de 15% «qui aurait démoralisé encore plus que l'épisode pénible que nous venons de vivre» — n'a pas non plus été retenue.

D'où l'idée d'ouvrir les conventions collectives, destinée à «trouver la marge de manoeuvre» nécessaire à la survie du journal. A cet égard, a souligné Mme Bissonnette, «toute la maison a écopé» bien que ce soient les services administratifs, avec six postes abolis, qui aient été les plus touchés.

C'est d'ailleurs le licenciement de trois membres du personnel cadre, effectué la semaine dernière, qui a été qualifié par la directrice de «mesure la plus difficile» à prendre.